



Systeme de suivi et de capitalisation du FFU Région Sahel et Lac Tchad

RAPPORT SEMESTRIEL S1 2020

RESULTATS JUSQU'AU 30 JUIN 2020

Altai Consulting pour l'Union Européenne – Décembre 2020



This project is funded by the EU



ANNEXES

1.1. LISTE DES INDICATEURS

Indicateur du FFU	
1.1	Nombre d'emplois directs créés ou soutenus
1.2	Nombre de MPME créées ou soutenues
1.3	Nombre de personnes aidées à développer des AGR
1.4	Nombre de personnes bénéficiant d'EFTP...
1.5	Nombre de parcs industriels et/ou d'infrastructures commerciales construits...
2.1	Nombre de plans de développement locaux directement soutenus
2.1 bis	Nombre d'infrastructures sociales construites et/ou réhabilitées
2.2	Nombre de services sociaux de base fournis
2.3	Nombre de personnes recevant de l'aide nutritionnelle
2.4	Nombre de personnes recevant une aide liée à la sécurité alimentaire
2.5	Nombre de collectivités adoptant [...] des stratégies de RRC
2.6	Hectares [...] où des pratiques de gestion durable ont été introduites...
2.7	Nombre de personnes [touchées] par des campagnes sur la résilience...
2.8	Nombre d'employés [formés] pour améliorer la prestation des services.
2.9	Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux [services] de base
3.1	Nombre de projets et d'initiatives soutenus par les membres de la diaspora
3.2	Nombre de migrants en transit, réfugiés [...] et PDI protégées et/ou assistées
3.3	Nombre de migrants (potentiels) touchés par des campagnes d'information...
3.4	Nombre de retours volontaires pris en charge
3.5	Nombre de migrants de retour bénéficiant d'une aide à l'arrivée
3.5 bis	Nombre de migrants de retour bénéficiant d'une aide à la réintégration
3.6	Nombre d'institutions [renforcées sur la] protection et gestion des migrations
3.7	Nombre de personnes formées à la gestion des migrations et à la protection
3.8	Nombre de personnes [bénéficiant] d'aide à l'évacuation et à la réinstallation...
3.10	Nombre de personnes bénéficiant de programmes de migration légale...
3.11	Nombre d'événements de sensibilisation sur les migrations
4.1	Nombre d'infrastructures soutenues pour renforcer la gouvernance
4.1 bis	Nombre d'équipements fournis pour renforcer la gouvernance
4.2	Nombre d'employés [...] formés à la gouvernance, prévention des conflits...
4.3	Nombre de personnes participant à des activités de prévention des conflits...
4.6	Nombre de stratégies, de lois, de politiques et de plans élaborés...
5.1	Nombre de groupes multipartites et de mécanismes d'apprentissage formés...
5.2	Nombre de systèmes de planification [...] mis en œuvre et/ou renforcés
5.3	Nombre d'études sur le terrain, d'enquêtes et d'autres recherches menées
5.4	Nombre d'initiatives de coopération régionale créées, lancées ou soutenues
6.1	Nombre de fournitures liées à la pandémie COVID-19 fournies...
6.2	Nombre de personnes bénéficiant d'interventions d'urgence liées au COVID-19
6.3	Nombre d'entités bénéficiant d'interventions d'urgence liées au COVID-19

1.2. ABREVIATIONS

Abréviations	Description
20STM	<i>20 Seconds to Midnight</i>
ACF	Action Contre la Faim
ACLED	<i>Armed Conflict Location and Event Data Project</i>
ACTED	<i>Agency for Technical Cooperation and Development</i>
ADA	<i>Austrian Development Agency</i>
ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AECID	<i>Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo</i>
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AICS	<i>Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo</i>
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
APESS	Association pour la promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
AQIM	<i>Al-Qaeda in the Islamic Maghreb</i>
ARC	Consortium Alliance pour la Résilience Communautaire
AVRR	<i>Assisted voluntary return and reintegration (Assistance au retour et à la réintégration)</i>
BAD	Banque Africaine de Développement
BAY	<i>Borno, Adamawa et Yobe states (Nigeria)</i>
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFW	<i>Cash for work</i>
CISP	<i>Comitato internazionale per lo sviluppo dei popoli</i>
CJTF	<i>Nigerian Civilian Joint Task Force</i>
CMR	Route Centrale Méditerranéenne
COVID-19	Pandémie de coronavirus 2019
CRF	Croix-Rouge française
CEV	Contrer l'extrémisme violent
DES	Développer l'emploi au Sénégal
DG	Direction Générale
DG ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne
DGEAC	Direction générale Education et Culture
DGSE	Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur
DGLPAP	Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Burkina Faso
DRC	<i>Danish Refugee Council</i>
DTM	<i>Displacement Tracking Matrix (Matrice de suivi des déplacements)</i>
ECI	Equipe conjointe d'investigation
EF	Expertise France
EFTP	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
EIAO	État Islamique dans la province d'Afrique de l'Ouest
EIGS	Etat Islamique dans le Grand Sahara
EPI	Equipement de Protection Individuel
EPPA	Emploi pour le patrimoine d'Agadez
ETM	<i>Evacuation Transit Mechanism (Mécanisme d'évacuation et de transit)</i>
UE	Union Européenne
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique
FAO	<i>Food et Agriculture Organization of the United Nations</i>
FARN	Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIIAPP	<i>Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas</i>
FMI	Fonds Monétaire International
FSI	Forces de sécurité intérieure
GDP	<i>Gross Domestic Product</i>
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>

GRET	Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
GSIM	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM)
HACP	Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix au Niger
HCR	Haut-Commissariat des Réfugiés des Nations Unies
HDI	<i>Human Development Index</i>
HI	Humanité et Inclusion
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
ICRC	<i>International Committee of the Red Cross</i>
IFAD	<i>International Fund for Agricultural Development</i>
IMVF	<i>Instituto Marqués de Valle Flór</i>
INTEGRA	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes
OIM	Organisation Internationale de la Migration
IRC	<i>International Rescue Committee</i>
ITC	<i>International Trade Center</i>
JNIM	<i>Jamaat Nusrat al-Islam wal Muslimeen</i>
IC UE-OIM	Initiative conjointe UE-IOM
LCB	<i>Lake Chad Basin – Bassin du Lac Tchad</i>
LRRD	<i>Linking Relief, Rehabilitation et Development</i>
LVIA	<i>Lay Volunteers International Association</i>
MAECI	<i>Ministry of Foreign Affairs et International Cooperation of Italy</i>
MAS	Malnutrition aigue sévère
mds	Milliards
MENA	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation du Burkina Faso
MLS	<i>Monitoring and Learning System</i>
MMC	<i>Mixed Migration Centre</i>
MRRM	<i>Migrant Resource et Response Mechanism</i>
MSF	Médecins Sans Frontières
NRC	<i>Norwegian Refugee Council</i>
OCHA	<i>United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
OS	Objectif Stratégique
OSC	Organisation Socio-Communautaire
OXFAM	<i>Oxford Committee for Famine Relief</i>
PIB	Produit Intérieur Brut
PDI	Personnes Déplacées Internes
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMO	Partenaire de Mise en Oeuvre
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPI	<i>Positive Planet International</i>
PSE	Plan Sénégal Emergent
RCA	République Centrafricaine
RIEC	<i>Rural Infrastructures for Employment Creation</i>
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RRR	<i>Response Recovery et Resilience</i>
S&E	Suivi et Evaluation
SLC	Sahel et Lac Tchad
SNV	<i>SNV Netherlets Development Organisation</i>
SURENI	<i>Sustainable Return from Niger</i>
TDH	Terres des Hommes
UEOMA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCDF	<i>United Nations Capital Development Fund</i>
UNDP	<i>United Nations Development Programme</i>
UNHCR	<i>United Nations High Commissioner for Refugees</i>
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i>
UNW	<i>United Nations Women</i>
USD	<i>United States Dollar</i>

VSLA	Village Savings et Loans Association
WASH	Water, sanitation, et hygiene
WFP	World Food Programme
WHO	World Health Organization

1.3. LISTE DES PROJETS INCLUS DANS LE RAPPORT S1¹

Nom de programme	ID FFU	Nom de projet	PMO	Budget
Régional				
<i>Protection and sustainable solutions for migrants and refugees along the Central Mediterranean route (Protection CMR 1)</i>	T05-EUTF-REG-REG-04-01	<i>Enhancing Protection, Live-Saving Assistance and Solutions, Including Resettlement For Persons Of Concern With International Protection Needs In Libya And West Africa (Niger and Burkina Faso)</i>	UNHCR	30 000 000 €
	T05-EUTF-REG-REG-04-03	<i>Protection and Sustainable Solutions for Migrants and Refugees along the Central Mediterranean Route</i>	IOM	100 000 000 €
<i>Erasmus+ in West Africa and the Horn of Africa (Erasmus)</i>	T05-EUTF-REG-REG-05-01	<i>Erasmus+ in West Africa and the Horn of Africa</i>	Agence Nationale	6 000 000 €
Burkina Faso				
Programme LRRD de renforcement de la résilience des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones frontalières septentrionales au Burkina Faso (Résilience BF)	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Projet Multisectoriel Intégré de Résilience des ménages pauvres et très pauvres face à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les provinces septentrionales de la Boucle du Mouhoun	TDH	5 350 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables du Sahel et du Nord	OXFAM	8 020 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Renforcer durablement et de manière intégrée la résilience des populations vulnérables à l'insécurité nutritionnelle dans la région de l'Est au Burkina Faso	ACF	6 580 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-BF-01-04	Programme LRRD de renforcement de la résilience des communautés vulnérables dans les provinces du Soum et du Loroum	LVIA	5 000 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Renforcement durable de la résilience des communautés et des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la province du Yagha dans la région Sahel au Burkina Faso	HI - Humanité & Inclusion	5 000 000 € (clôturé)
Insertion et Stabilisation Socio - Economique des Jeunes et Femmes dans la Province du Séno (Stabilisation Séno)	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Insertion et stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno	AICS	5 200 000 € (clôturé)
Programme Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso (ProGEF)	T05-EUTF-SAH-BF-03-01	Programme gestion intégrée des espaces frontaliers au Burkina Faso	GIZ	30 000 000 €
Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Burkina Faso (IOM JI Burkina Faso)	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Burkina Faso	IOM	8 300 000 €
Programme d'appui à l'Emploi dans les zones frontalières et périphériques (Emploi BF)	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques au Burkina Faso	EF	6 950 000 €

¹ Ce tableau est organisé par code de contrat. Les codes REG-REG et SAH-REG font référence à des programmes régionaux.

Protection des jeunes dans les zones à risque au Burkina Faso à travers l'éducation et le dialogue. (Protection BF)	T05-EUTF-SAH-BF-07-01	Amélioration de l'inclusion sociale des apprenants des Foyers coraniques par l'éducation et le dialogue "Dialogue changement social"	Diakonia	2 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Appui à la modernisation de l'enseignement Franco arabe au Burkina Faso	MENA	7 000 000 €
Rebâtir une cohésion sociale au Nord du Burkina à travers un meilleur suivi de la radicalisation, la promotion du dialogue et la valorisation de l'économie pastorale (PEV)	T05-EUTF-SAH-BF-08-02	Renforcement de l'Etat sur le fait religieux	DGLPAP	140 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-03	<i>Progettomondo</i> MLAL Ensemble Pour Le Dialogue! Prévention de l'extrémisme violent autochtone à travers la promotion du dialogue interreligieux et intercommunautaire, de la base aux institutions publiques	PMM	700 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-04	Projet d'appui à sa stabilisation des régions nord et est du Burkina à travers le renforcement de l'agropastoralisme et du pastoralisme	APESS	800 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-05	Revalorisation de l'économie pastorale dans les régions du Sahel et centre-nord par la promotion de la coexistence pacifique	VSF	1 400 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-06	Renforcement du dialogue social et religieux au sein des communautés du nord et du Centre-Nord du Burkina Faso (Redire)	Educo	700 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-07	Dialogue inclusif pour un « Mieux Vivre Ensemble » pour la Paix et la sécurité dans la région du Sahel	Solidar Suisse	700 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-08	Des ambassadeurs de la jeunesse pour le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale dans la région de l'Est du Burkina Faso touchée par l'extrémisme violent	SEMFILMS	700 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-08-10	Projet intégré de monitoring, suivi et de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent au Burkina Faso	Keoogo	500 825 € (nouveau pour ce rapport)
Appui budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel du Burkina Faso (PUS BF)	T05-EUTF-SAH-BF-09-01	Appui budgétaire pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sahel du Burkina Faso	MINEFID	79 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-BF-09-02	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du PUS et communication	Eau vive	950 000 €
Cameroun				
Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes dans les régions du septentrion du Cameroun (Résilience Septentrion CM)	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	Programme de Redressement Economique et Social Inclusif et de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Territoires du nord Cameroun (RESILIENT)	ACF	13 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-CM-01-02	Projet de renforcement de la résilience des populations des régions septentrionales du Cameroun (PRESEC)	SNV World	7 000 000 €
Projet de Promotion de l'Emploi et Renforcement de la Résilience au Nord Cameroun (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) (PARSE)	T05-EUTF-SAH-CM-02-01	Projet d'Appui à la Résilience Socio-Economique des Jeunes Vulnérables (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua)	GIZ	7 000 000 € (clôturé)
Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême-Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes (HIMO CM)	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême-Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes	AFD	10 000 000 € (clôturé)

Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Cameroun (IOM JI Cameroon)	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Cameroun	IOM	3 300 000 € (clôturé)
La Gambie				
Youth Empowerment Project (YEP)	T05-EUTF-SAH-GM-01-01	Youth Empowerment Project	ITC	13 000 000 €
Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in the Gambia (IOM JI the Gambia)	T05-EUTF-SAH-GM-02-01	Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in the Gambia	IOM	3 900 000 €
Building a future - Make it in The Gambia (Make it in The Gambia)	T05-EUTF-SAH-GM-03-01	Make it in The Gambia - GIZ	GIZ	7 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-GM-03-03	Make it in The Gambia - IMVF	IMVF	5 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-GM-03-04	Make it in The Gambia - Rural Infrastructures for Employment Creation	Enabel	7 000 000 €
Guinée				
Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA)	T05-EUTF-SAH-GN-01-01	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes en République de Guinée - INTEGRA ITC	ITC	15 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-GN-01-02	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes en République de Guinée - INTEGRA Enabel	Enabel	35 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-GN-01-03	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes en République de Guinée - INTEGRA GIZ	GIZ	10 000 000 €
Mali				
Programme de renforcement de la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (KEY)	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	Consortium Alliance pour la Résilience Communautaire (ARC)	HI - Humanité & Inclusion	14 940 000 €
	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	Partenariat pour le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Nord Mali (PRIAN)	SOS SAHEL	4 560 000 €
	T05-EUTF-SAH-ML-01-03	Renforcement des capacités de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables des régions de Gao et Mopti (LVIA)	LVIA	4 000 000 €
Création d'emplois par l'amélioration de la filière de l'anacarde, afin d'atténuer les causes de l'émigration, dans les régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro (PAFAM)	T05-EUTF-SAH-ML-02-01	Projet d'appui à la filière de l'anacarde au Mali (PAFAM)	AECID	13 500 000 €
Relance de l'Economie et Appui aux Collectivités II (RELAC II)	T05-EUTF-SAH-ML-03-01	Relance de l'économie et appui aux collectivités dans le nord du Mali (RELAC II)	LUXDEV	10 000 000 € (clôturé)
Sécurité et Développement au Nord du Mali – phase 2 (SDNM 2)	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	Sécurité et développement au nord du Mali – Phase 2 (SDNM2)	AFD	13 000 000 € (nouveau dans ce rapport)
Projet d'appui aux investissements de la diaspora malienne dans les régions d'origine (Diaspora Mali)	T05-EUTF-SAH-ML-05-01	Projet d'appui aux investissements de la diaspora malienne dans les régions d'origine	AFD	5 000 000 € (nouveau dans ce rapport)
Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières (PARSEC)	T05-EUTF-SAH-ML-06-02	Programme d'appui au renforcement de la sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières (PARSEC)	EF	28 313 224 €

Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Mali (Migration ML)	T05-EUTF-SAH-ML-07-01	Projet d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et la promotion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO	AECID	3 200 000 €
	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Mali	IOM	11 800 000 €
Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil au Mali : appui à la mise en place d'un système d'information sécurisé (PAECSIS)	T05-EUTF-SAH-ML-08-01	Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil au Mali : appui à la mise en place d'un système d'information sécurisé - CIVIPOL	CIVIPOL	8 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	Programme d'appui au fonctionnement de l'état civil au Mali : appui à la mise en place d'un système d'information sécurisé - Enabel	Enabel	17 000 000 €
<i>Youth Employment Creates Opportunities At Home in Mali (EJOM)</i>	T05-EUTF-SAH-ML-09-01	<i>Youth Employment Creates Opportunities At Home in Mali (EJOM)</i>	SNV World	20 000 000 €
Programme Jeunesse et Stabilisation régions du centre du Mali (PROJES)	T05-EUTF-SAH-ML-10-01	Programme Jeunesse Et Stabilisation dans les régions Du Centre Du Mali	GIZ	35 000 000 € <i>(nouveau dans ce rapport)</i>
Mauritanie				
Projet PECOBAT : Amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des PME par le développement du sous-secteur du BTP (PECOBAT)	T05-EUTF-SAH-MR-01-01	Projet PECOBAT : Amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des PME par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalisante dans les chantiers-écoles construction	ILO	3 200 000 €
Renforcement des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger les enfants migrants contre l'exploitation et la traite (AFIA)	T05-EUTF-SAH-MR-02-01	Renforcement des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger les enfants migrants contre l'exploitation et la traite	<i>Save the Children</i>	3 000 000 € <i>(clôturé)</i>
Contribuer au renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations et des frontières, et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants en Mauritanie (IOM JI Mauritanie)	T05-EUTF-SAH-MR-03-01	Renforcement de la gestion des migrations et des frontières, et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants	IOM	8 000 000 €
Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale (PROMOPECHE GIZ/ILO)	T05-EUTF-SAH-MR-04-01	Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale	GIZ	2 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-MR-04-02	Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale	ILO	12 000 000 €
Promotion de l'emploi et amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes aux alentours des espaces naturels protégés du secteur nord de Mauritanie (PROMOPECHE AECID)	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promotion de l'emploi et amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisanaux côtiers, jeunes et femmes aux alentours des espaces naturels protégés du secteur nord de Mauritanie	AECID	10 000 000 €
Résilience pour la cohésion sociale et culturelle en République Islamique de Mauritanie (CORIM)	T05-EUTF-SAH-MR-06-02	Phase de mise en œuvre du projet d'appui à la prévention de la radicalisation en Mauritanie	Expertise France	5 578 754 €
Programme de renforcement de la résilience des communautés urbaines et	T05-EUTF-SAH-MR-07-01	Résilience communautaire et institutionnelle pour l'insertion économique et sociale des jeunes	OXFAM	4 000 000 €

rurales vulnérables en Mauritanie (SAFIRE)		et des femmes à Nouakchott, au Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi, en Mauritanie (SAFIRE OXFAM)		
	T05-EUTF-SAH-MR-07-02	Renforcer les populations vulnérables par l'insertion professionnelle, le développement agropastoral et para-agricole et l'amélioration à la résilience face à l'insécurité alimentaire et au changement climatique (SAFIRE CRF)	CRF	3 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-MR-07-03	Projet d'appui à l'inclusion économique et sociale pour la stabilité et l'emploi des jeunes en Mauritanie (SAFIRE GRET)	GRET	3 000 000 €
L'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie (Nexus SRD)	T05-EUTF-SAH-MR-08-01	Appui budgétaire « L'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie »	Gouv. Mauritanie	20 000 000 € <i>(nouveau dans ce rapport)</i>
Niger				
Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants (IOM JI Niger MRRM)	T05-EUTF-SAH-NE-01-01	Mécanisme de réponse et de ressources pour les migrants	IOM	6 999 893 €
Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires (ProGEM)	T05-EUTF-SAH-NE-02-01	Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires	GIZ	25 000 000 €
Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez (Pôles Ruraux)	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez (Niger)	AFD	30 000 000 €
Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socioéconomique de ces deux régions (A-FIP)	T05-EUTF-SAH-NE-04-01	Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socioéconomique de ses deux régions (A-FIP)	LUXDEV	6 900 000 €
Création d'une Equipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants (ECI)	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	Création d'une Equipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants	FIIAPP	6 000 000 €
Contrat relatif à la Reconstruction de l'Etat au Niger en complément du SBC II en préparation / Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger (AJUSEN)	T05-EUTF-SAH-NE-06-01	Appui budgétaire à la justice, sécurité et à la gestion des frontières au Niger (AJUSEN Budget Support)	Niger	90 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-NE-06-02	Contrat relatif à la reconstruction de l'état au Niger en complément du SBC II en préparation / Appui à la justice, sécurité et à la gestion des frontières au Niger (AJUSEN Sécurité)	CIVIPOL	3 998 300 €
	T05-EUTF-SAH-NE-06-03	Volet justice du programme d'appui à la sécurité et à la justice au Niger (AJUSEN Justice)	AFD	6 000 000 €
Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour durable au Niger (IOM JI Niger SURENI)	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	Initiative EUTF - IOM pour la protection et la réintégration des migrants - Niger	IOM	15 000 000 €
Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (PAIERA) (PAIERA)	T05-EUTF-SAH-NE-08-01	Pilotage du plan d'actions à impact économique rapide dans la région d'Agadez (AGAPAIR)	HACP	1 075 000 € <i>(clôturé)</i>
	T05-EUTF-SAH-NE-08-02	Projet d'appui à la stabilité socioéconomique dans la région d'Agadez (PASSERAZ)	KARKARA	3 500 000 € <i>(clôturé)</i>
	T05-EUTF-SAH-NE-08-03	Projet d'intégration économique et sociale des jeunes : emploi pour le patrimoine d'Agadez (EPPA)	CISP	2 725 000 € <i>(clôturé)</i>

Renforcement de la résilience institutionnelle et communautaire dans la région Diffa, Bassin du Lac Tchad, Niger (<i>Kallo Tchidaniwo</i>)	T05-EUTF-SAH-NE-09-01	Renforcement de la résilience institutionnelle et communautaire dans la région Diffa, Bassin du Lac Tchad, Niger	UNHCR	12 000 000 €
Projet intégré d'appui à la résilience des populations vulnérables réfugiées, déplacées, retournées et hôtes de la région de Diffa, Niger (<i>Shimodu</i>)	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Projet intégré d'appui à la résilience des populations vulnérables réfugiées, déplacées, retournées et hôtes de la région de Diffa, Niger	ACTED	10 000 000 €
Création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de transit et départ au Niger (Emploi NE)	T05-EUTF-SAH-NE-11-01	Les jeunes entreprennent et s'emploient au Niger (JEEN)	SNV World	8 865 000 €
	T05-EUTF-SAH-NE-11-02	Programme de création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de départ et de transit du Niger (DURAZINDER)	Enabel	6 895 000 € (nouveau dans ce rapport)
Nigeria				
<i>Linking Relief, Rehabilitation and Development and promoting the stability and safety of communities in displacement in North East Nigeria (LRRD NG)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	<i>Promoting stability in Nigeria's Northeast</i>	DRC	5 500 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-NG-01-02	<i>Multi-sector support to the displaced in Adamawa and Borno States</i>	IRC	4 000 000 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	<i>Promoting resilience and peaceful coexistence among displacement affected communities in Northeast Nigeria</i>	NRC	2 123 000 € (clôturé)
<i>Investing in the Safety and Integrity of Nigerian Girls (ISING)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	<i>Investing in the safety and integrity of Nigerian girls</i>	Mercy Corps	3 500 633 € (clôturé)
<i>Enhancing state and community level conflict management capability in North Eastern Nigeria (MCN)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	<i>Enhancing state and community level conflict management capability in North Eastern Nigeria</i>	British Council	21 000 000 €
<i>Strengthening the management and governance of migration and the sustainable reintegration of returning migrants in Nigeria (IOM JI Nigeria)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-04-01	<i>Strengthening the management and governance of migration and the sustainable reintegration of returning migrants in Nigeria</i>	IOM	15 500 000 €
<i>Strengthening Psychosocial Support, Mental Health, Reintegration and Protection Services for children in Borno, including children associated with Boko Haram (PSS)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-06-01	<i>Strengthening psychosocial support, mental health, reintegration and protection services for children in Borno, including children associated with Boko Haram</i>	UNICEF	4 500 000 € (clôturé)
<i>EU Support to Response, Recovery and Resilience in Borno State (RRR)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	<i>Restoring and promoting sustainable agriculture-based livelihoods for food security and nutrition improvement In Borno State</i>	FAO	20 000 000 €
<i>EU Support to the United Nations 'One UN Response Plan to COVID-19 in Nigeria' (One UN Response Plan)</i>	T05-EUTF-SAH-NG-09-01	<i>EU support to the United Nations 'One UN Response Plan to COVID-19 in Nigeria'</i>	UNDP	50 000 000 € (nouveau dans ce rapport)
Régional				
Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité (PAGS I)	T05-EUTF-SAH-REG-01-01	Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité	CIVIPOL	7 200 000 € (clôturé)
<i>Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region (WAPIS)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-03-01	<i>Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region</i>	Interpol	5 000 000 €
GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides –	T05-EUTF-SAH-REG-04-01	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel)	FIIAPP	9 783 953 €

Surveillance et Intervention au Sahel) (GAR-SI)	T05-EUTF-SAH-REG-04-02	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel) - Burkina Faso	FIIAPP	6 385 897 €
	T05-EUTF-SAH-REG-04-03	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel) - Mali	FIIAPP	15 219 637 €
	T05-EUTF-SAH-REG-04-04	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel) - Niger	FIIAPP	5 887 729 €
	T05-EUTF-SAH-REG-04-05	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel) - Sénégal	FIIAPP	6 392 030 €
	T05-EUTF-SAH-REG-04-06	GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel) - Tchad	FIIAPP	6 300 499 €
Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad (RESILAC)	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	Soutien aux populations du Bassin du Lac Tchad	AFD	31 100 000 €
Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali (<i>Refugees' resilience</i>)	T05-EUTF-SAH-REG-06-01	Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali - Mali	UNHCR	5 300 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Renforcement de la résilience des populations déplacées par l'instabilité au Nord du Mali et soutien à la coexistence pacifique entre communautés - Burkina Faso	UNHCR	4 900 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali - Mauritanie	UNHCR	4 900 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-06-04	Renforcement de la résilience et de la capacité d'autonomisation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes liés au conflit du Nord Mali - Niger	UNHCR	4 900 000 €
<i>Job creation et development of micro enterprises through fair trade et selected value chains (Mode éthique)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-07-01	Création d'emplois équitables et développement durable de micro entreprises à travers la gestion responsable et éthique de chaînes de valeur spécifiques liées aux secteurs de la mode	ITC	10 000 000 €
<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Côte d'Ivoire, Ghana et Guinea, Guinea Bissau et Chad (EU - IOM Joint Initiative - Regional)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-08-01	<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Côte d'Ivoire</i>	IOM	2 700 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-08-02	<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Ghana</i>	IOM	3 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-08-03	<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Guinea Bissau</i>	IOM	2 480 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Guinea</i>	IOM	5 400 000 €
	T05-EUTF-SAH-REG-08-05	<i>Strengthening the management et governance of migration et the sustainable reintegration of returning migrants in Chad</i>	IOM	350 000 €
La voix des jeunes du Sahel (La Voix Des Jeunes I)	T05-EUTF-SAH-REG-09-01	La Voix des jeunes du Sahel	Centre pour le dialogue humanitaire - HD	2 200 000 €
<i>Erasmus+ in West Africa (Erasmus+ West Africa)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-10-01	<i>Erasmus+ in West Africa</i>	Agence Nationale	6 000 000 €

Soutenir les entrepreneurs et les petites PME en Afrique de l'Ouest (IPDEV2)	T05-EUTF-SAH-REG-11-01	I&P Accélération au Sahel (en appui à l'initiative IPDEV-2)	I&P	15 800 000 € (nouveau dans ce rapport)
Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes dans les pays du Golfe de Guinée (TEH Golfe de Guinée)	T05-EUTF-SAH-REG-12-01	Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée	Expertise France	17 400 000 € (nouveau dans ce rapport)
<i>Protection et sustainable solutions for migrants et refugees along the Central Mediterranean route (Protection CMR 2)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-16-01	<i>Monitoring et evaluation of the EUTF migration management approach et actions in the Sahel et Lake Chad</i>	Altai	1 995 038 €
<i>Monitoring et Learning System for the EUTF Sahel et Lake Chad (MLS)</i>	T05-EUTF-SAH-REG-17-01	<i>Monitoring et Learning System for the EUTF Sahel et Lake Chad</i>	Altai	4 995 000 €
Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel (PDU)	T05-EUTF-SAH-REG-18-01	PDU Médiation communautaire G5-HD	Centre pour le dialogue humanitaire - HD	5 000 000 € (nouveau dans ce rapport)
La voix des jeunes du Sahel - Dialogue entre jeunes et institutions au Sahel (phase II) (La Voix Des Jeunes II)	T05-EUTF-SAH-REG-19-01	La voix des jeunes du Sahel - Dialogue entre jeunes et institutions au Sahel (phase II)	Centre pour le dialogue humanitaire – HD	5 000 000 €
Senegal				
Résilience des populations les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les zones de départ de Podor, Ranérou, Matam et Kanel (Yellitaare)	T05-EUTF-SAH-SN-01-01	Amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Ranérou, Matam et Kanel	AECID	8 000 000 €
Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Matam (RSAN Matam)	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Matam	ACTED	1 100 000 €
Développer l'emploi au Sénégal : renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ (DES)	T05-EUTF-SAH-SN-04-01	Développer l'emploi au Sénégal : renforcer le tissu d'entreprises locales	AFD	16 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	Développer l'emploi au Sénégal : accès équitable à la formation professionnelle	LUXDEV	19 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-SN-04-04	Développer l'emploi au Sénégal : campagne "Tekki fii"	20STM	544 060 €
	T05-EUTF-SAH-SN-04-05	Positive Planet - Développer l'emploi au Sénégal : faciliter l'accès au financement - Oser entreprendre !	PPI	2 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-SN-04-06	GRET - Développer l'emploi au Sénégal : faciliter l'accès au financement - Accompagnement des jeunes vers l'emploi au Sud du Sénégal	GRET	2 000 000 €
Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal, par la mise en place de fermes agricoles villageoises et individuelles (PACERSEN)	T05-EUTF-SAH-SN-05-01	Projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emploi ruraux au Sénégal, par la mise en place de fermes agricoles villageoises et individuelles (fermes Natanguées)	AECID	10 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-SN-05-02	Projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emploi ruraux au Sénégal, par la mise en place de fermes agricoles villageoises et individuelles (fermes Natanguées)	MAECI DGCS	10 000 000 €
Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Sénégal et accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise (Migration SN)	T05-EUTF-SAH-SN-06-01	IOM - Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Sénégal	IOM	7 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-SN-06-02	AFD - Promouvoir les initiatives de développement local, économique et social et accompagner les investissements productifs au Sénégal de la diaspora	AFD	10 000 000 €

	T05-EUTF-SAH-SN-06-04	<i>IOM Initiative For Migrant Protection and Reintegration: Regional Proposal</i>	IOM	1 400 000 €
Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier par le développement d'une économie rurale sur base des périmètres irrigués – PARERBA (PARERBA)	T05-EUTF-SAH-SN-08-01	Projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale et à la réintégration dans le bassin arachidier par le développement d'une économie rurale sur base des périmètres irrigués – PARERBA	Enabel	18 000 000 €
PASPED – Programme de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal (PASPED)	T05-EUTF-SAH-SN-09-01	Programme de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal (PLASEPRI/PASPED)	<i>Cassa depositi e prestiti Spa</i>	14 303 200 €
Tchad				
Résilience et Emploi au lac Tchad (RESTE)	T05-EUTF-SAH-TD-01-01	Emploi, résilience et cohésion sociale dans la bande sahélienne et la zone du Lac Tchad (RESTE)	OXFAM	15 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-TD-01-04	Campagne de sensibilisation WASH et de mise en place d'une méthodologie de sensibilisation adaptée à l'utilisation rationnelle des latrines communautaires	OXFAM	1 199 402 €
	T05-EUTF-SAH-TD-01-06	Tavaux de réalisation et de réhabilitation de 40 forages productifs pour hydraulique villageoise et 20 forages hydrauliques semi-urbaine dans les sous-préfectures de Bagasola, Bol et N'Gouri	OXFAM	924 319 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-TD-01-07	Tavaux de réalisation et de réhabilitation de 40 forages productifs pour hydraulique villageoise et 20 forages hydrauliques semi-urbaine dans les sous-préfectures de Doum-Doum et Kouloudia	OXFAM	999 929 €
	T05-EUTF-SAH-TD-01-08	Tavaux de réalisation et de réhabilitation de 40 forages productifs pour hydraulique villageoise et 20 forages hydrauliques semi-urbaine dans les sous-préfectures de Mani, Massakory, Massaguet	Geysers SA	773 349 € (clôturé)
	T05-EUTF-SAH-TD-01-09	Travaux de construction de 120 superstructures pour nouveaux et anciens forages réhabilités d'hydraulique villageoise, y compris la fourniture et la pose de 120 pompes à motricité humaine au Tchad	Vergnet	900 066 €
	T05-EUTF-SAH-TD-01-10	Construction de 20 unités de production hydraulique (UPH) alimentées par l'énergie photovoltaïque dans la zone de Hadjer Lamis et Lac (s/préfectures de Massakory, Mani, Massaguet et N'Gouri) - lot 1	Berthy	892 000 €
	T05-EUTF-SAH-TD-01-11	Construction de 20 unités de production hydraulique (uph) alimentées par l'énergie photovoltaïque dans la zone du Lac (s/préfecture de N'Gouri, Bol et Doum-Doum) – lot2	SMC	1 172 327 €
Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT)	T05-EUTF-SAH-TD-02-01	Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT)	GIZ	22 250 000 €
Projet de soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes tchadiens en	T05-EUTF-SAH-TD-03-01	Projet de soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes	AFD	10 300 000 €

situation de vulnérabilité (Bab-al-amal)		tchadiens en situation de vulnérabilité		
Appui à la formation et à la sécurité publique au Tchad (SECUTCHAD)	T05-EUTF-SAH-TD-05-01	Appui à la formation et à la sécurité publique au Tchad	COGINTA	9 999 203 € (clôturé)
Appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables (PRODECO)	T05-EUTF-SAH-TD-06-01	Appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables	Handicap International	22 750 000 €
Programme de développement inclusif dans les zones d'accueil (DIZA)	T05-EUTF-SAH-TD-07-01	DIZA Est	Concern	7 000 000 €
	T05-EUTF-SAH-TD-07-02	DIZA Sud	Caritas Suisse	7 000 000 €
Sécurité et gestion des frontières (SECGEF)	T05-EUTF-SAH-TD-08-01	SECurité et GEstion des Frontières (SECGEF)	Gouv. Tchad	10 000 000 € (clôturé)

1.4. APERÇU PAR INDICATEUR

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : ACCROITRE LES OPPORTUNITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

Figure 1 : Indicateur FFU 1.1, Fenêtre SLC, juin 2020

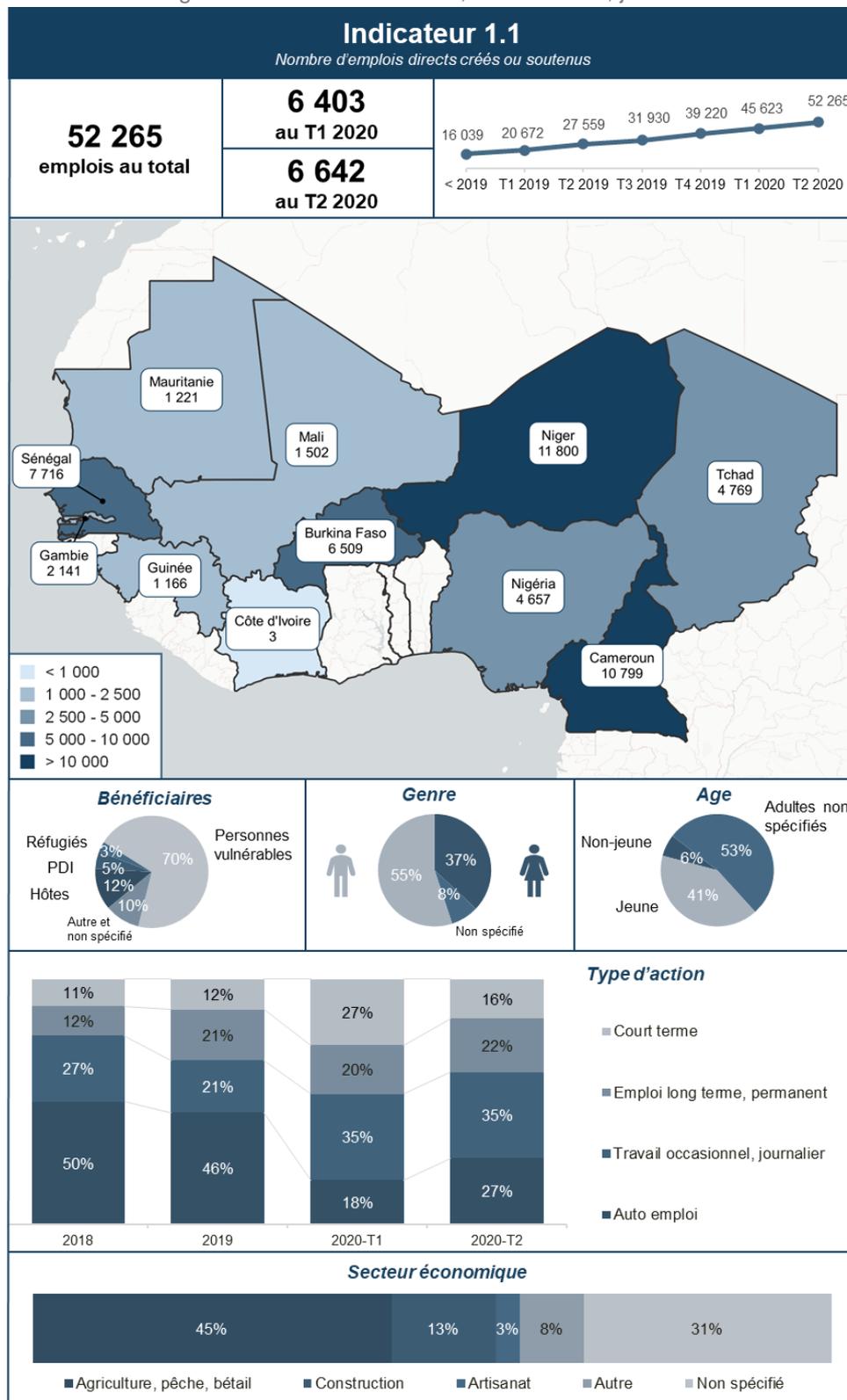


Figure 2 : Indicateur FFU 1.2, Fenêtre SLC, juin 2020

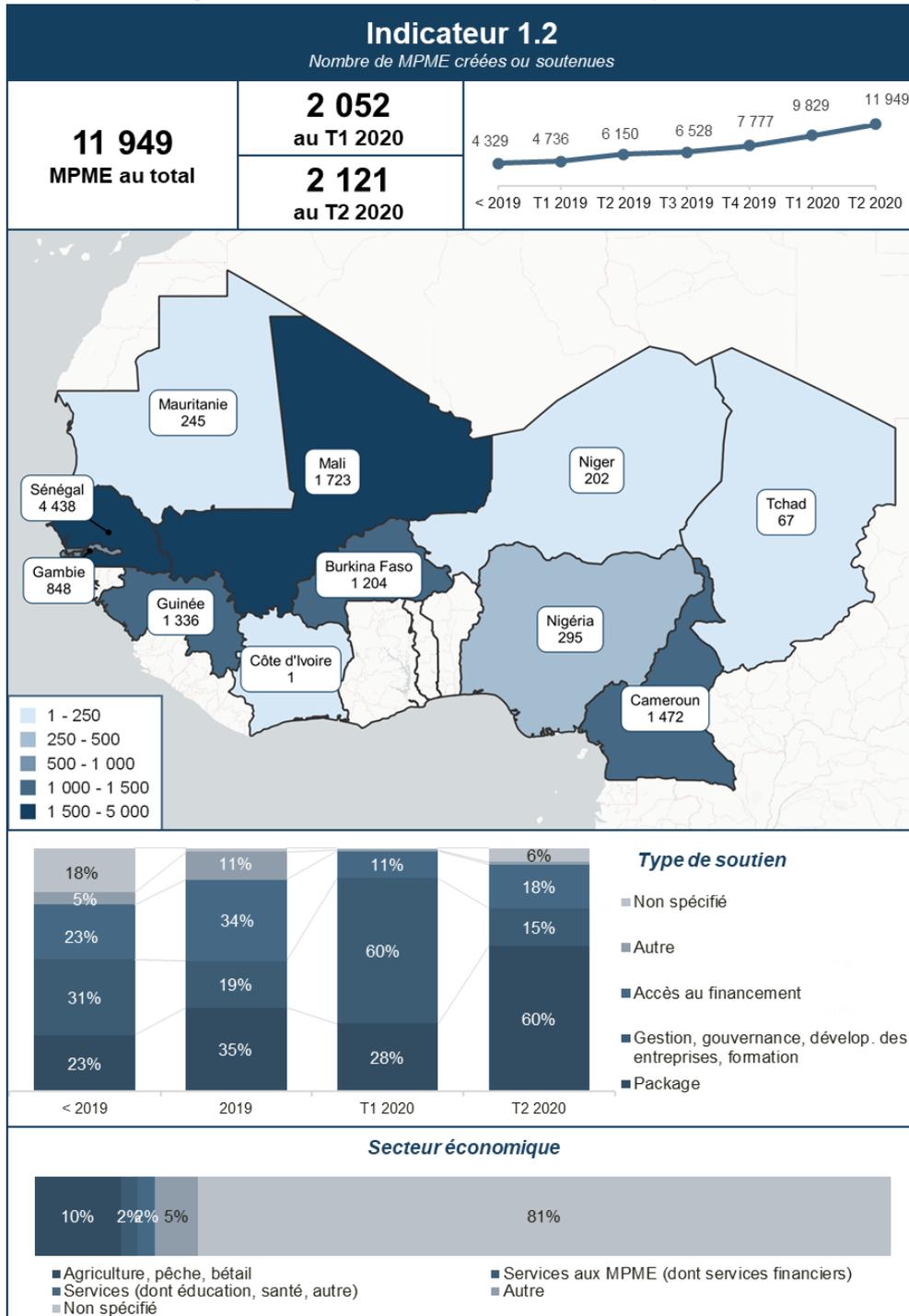


Figure 3 : Indicateur FFU 1.3, Fenêtre SLC, juin 2020

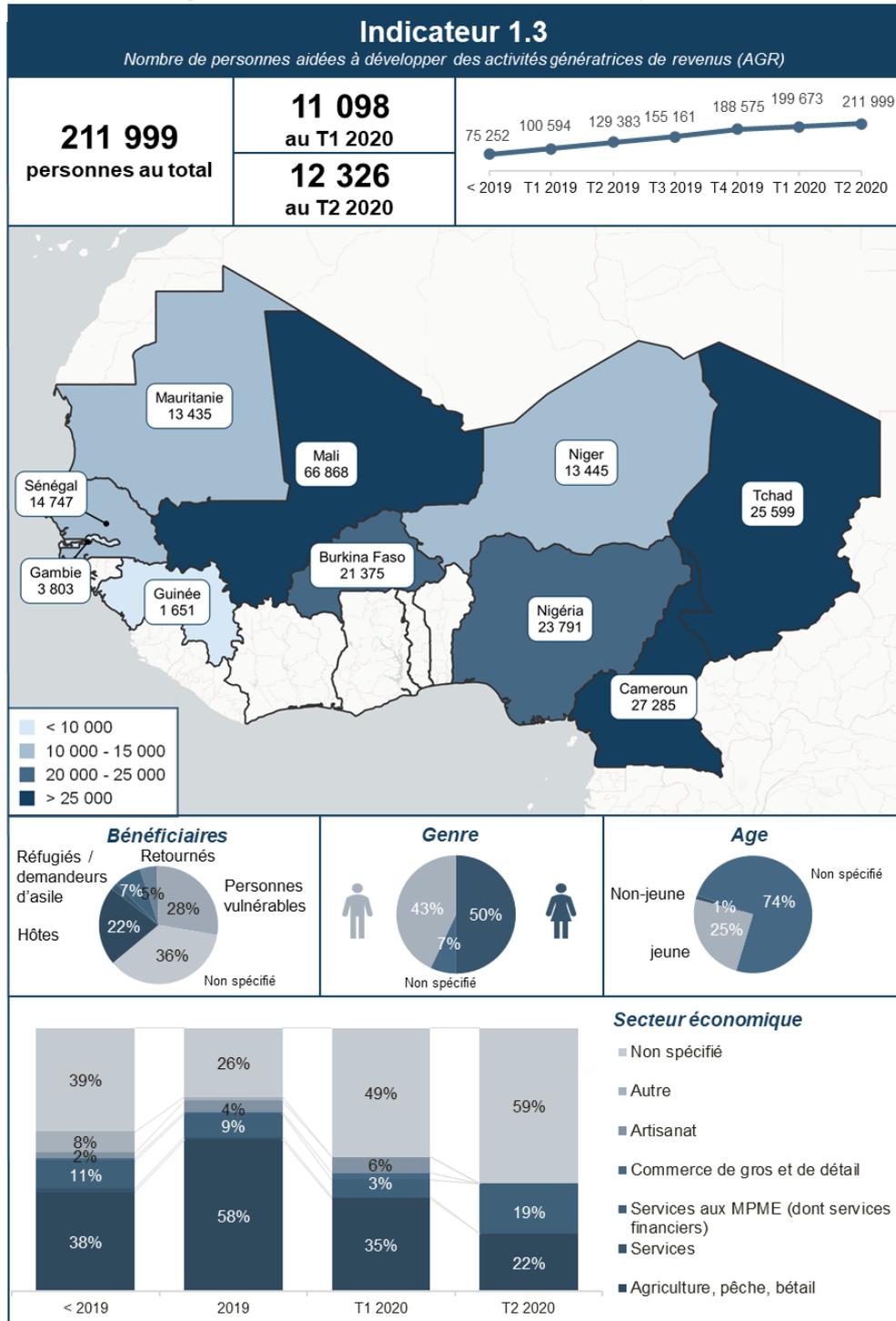


Figure 4 : Indicateur FFU 1.4, Fenêtre SLC, juin 2020

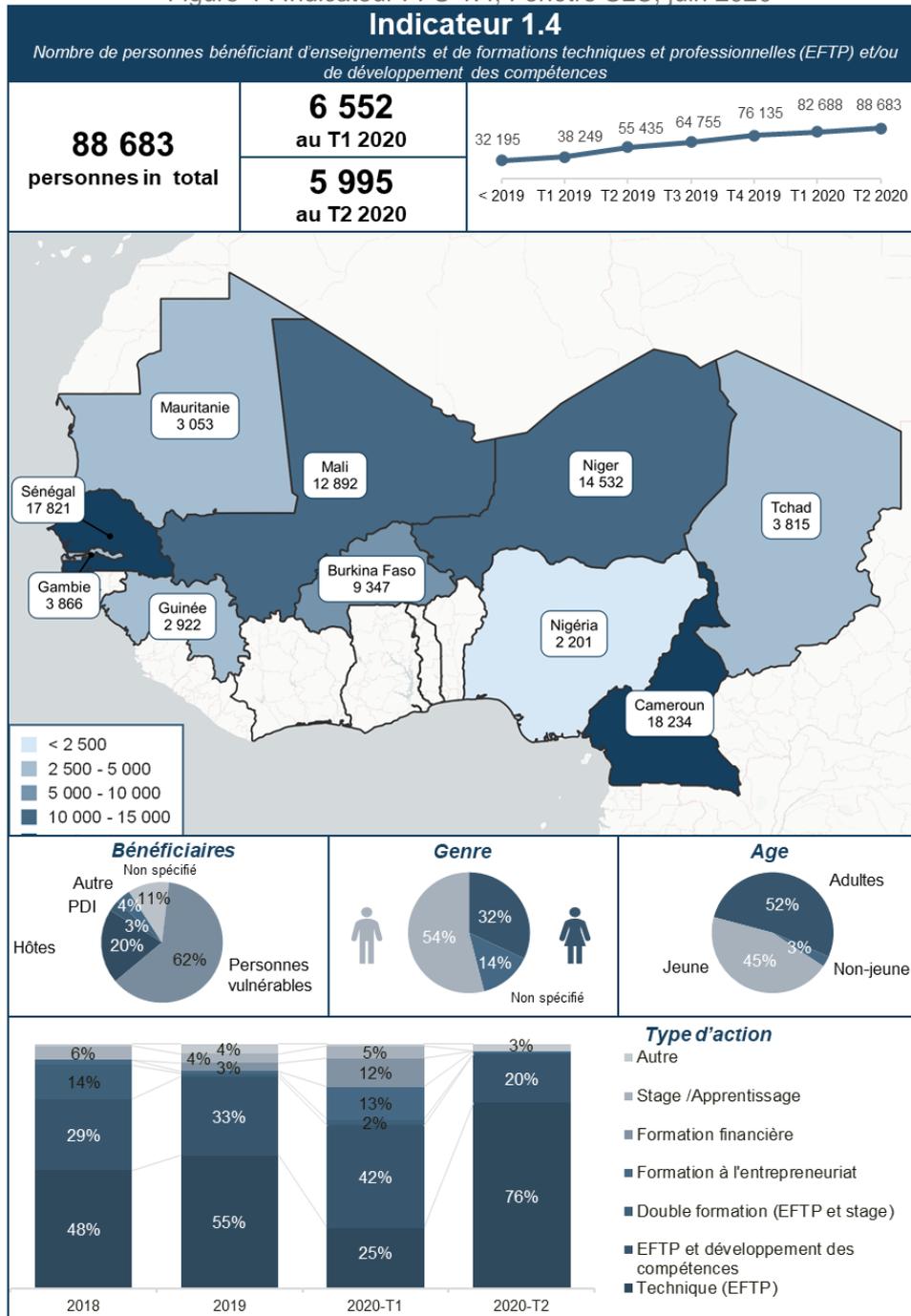
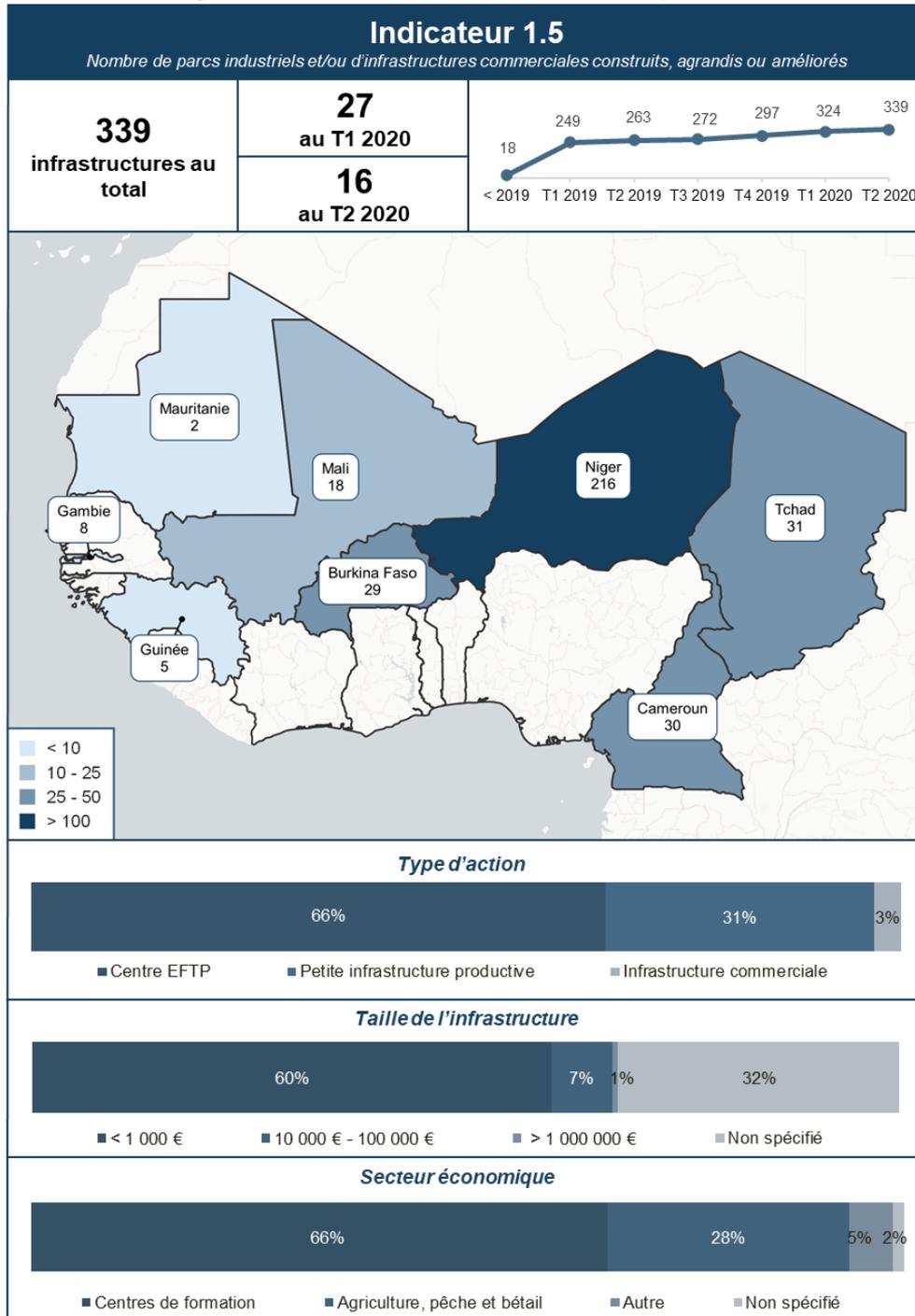


Figure 5 : Indicateur FFU 1.5, Fenêtre SLC, juin 2020



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : RENFORCER LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES

Figure 6 : Indicateur FFU 2.1, Fenêtre SLC, juin 2020

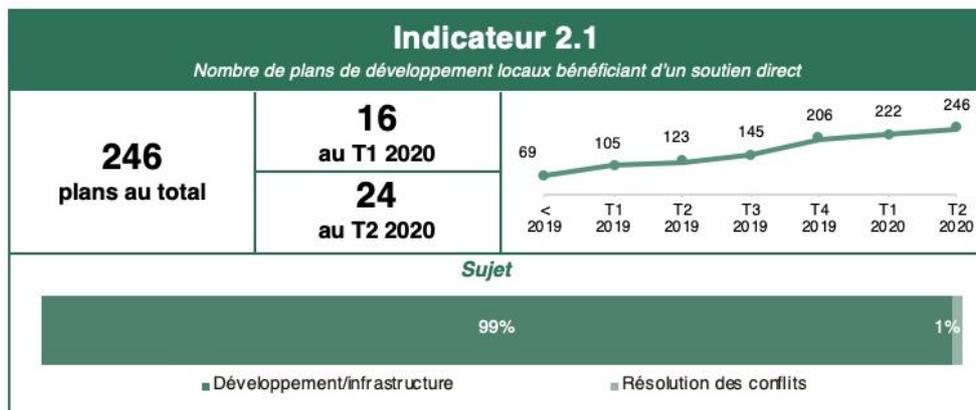


Figure 7 : Indicateur FFU 2.1 bis, Fenêtre SLC, juin 2020

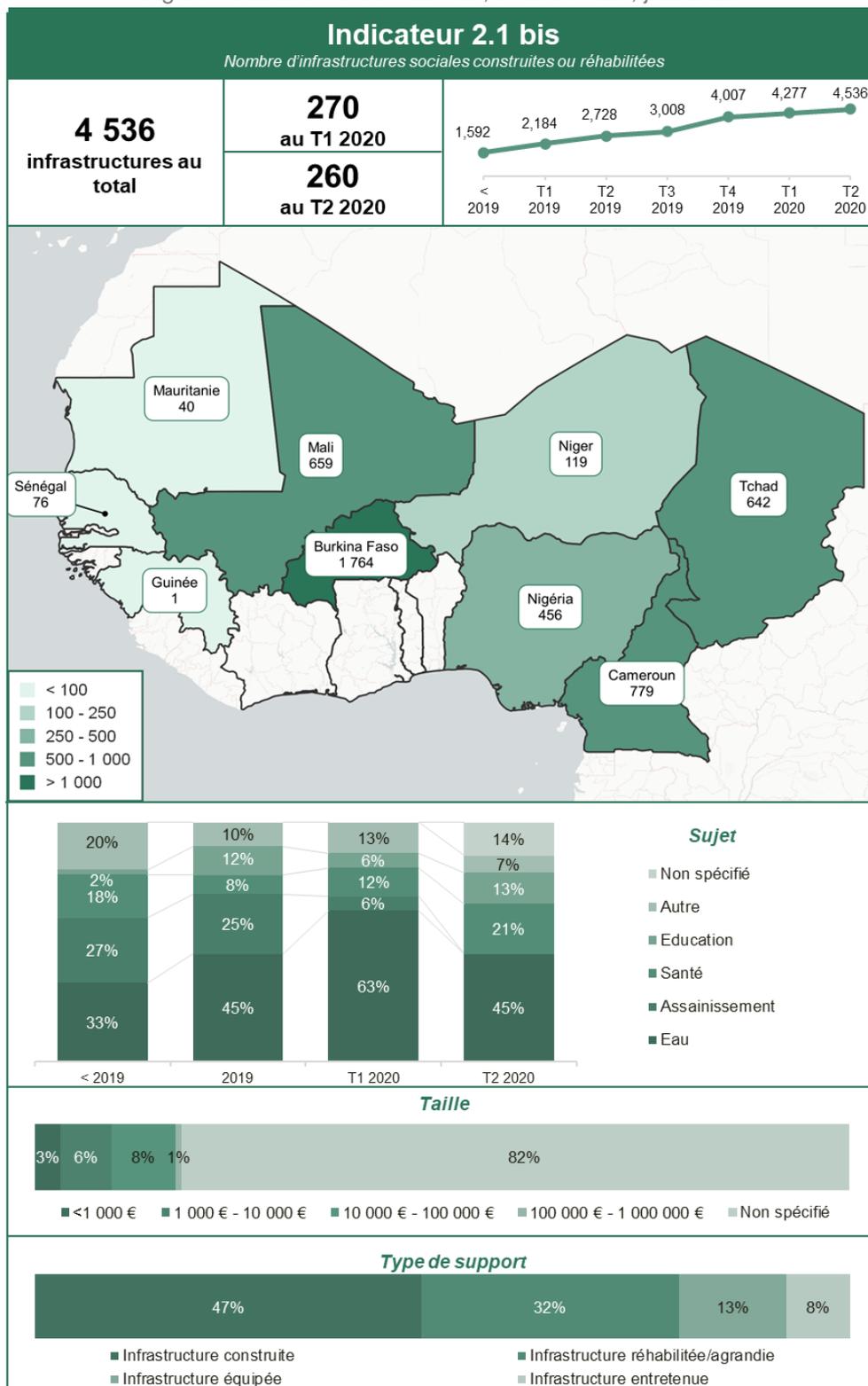


Figure 8 : Indicateur FFU 2.2, Fenêtre SLC, juin 2020

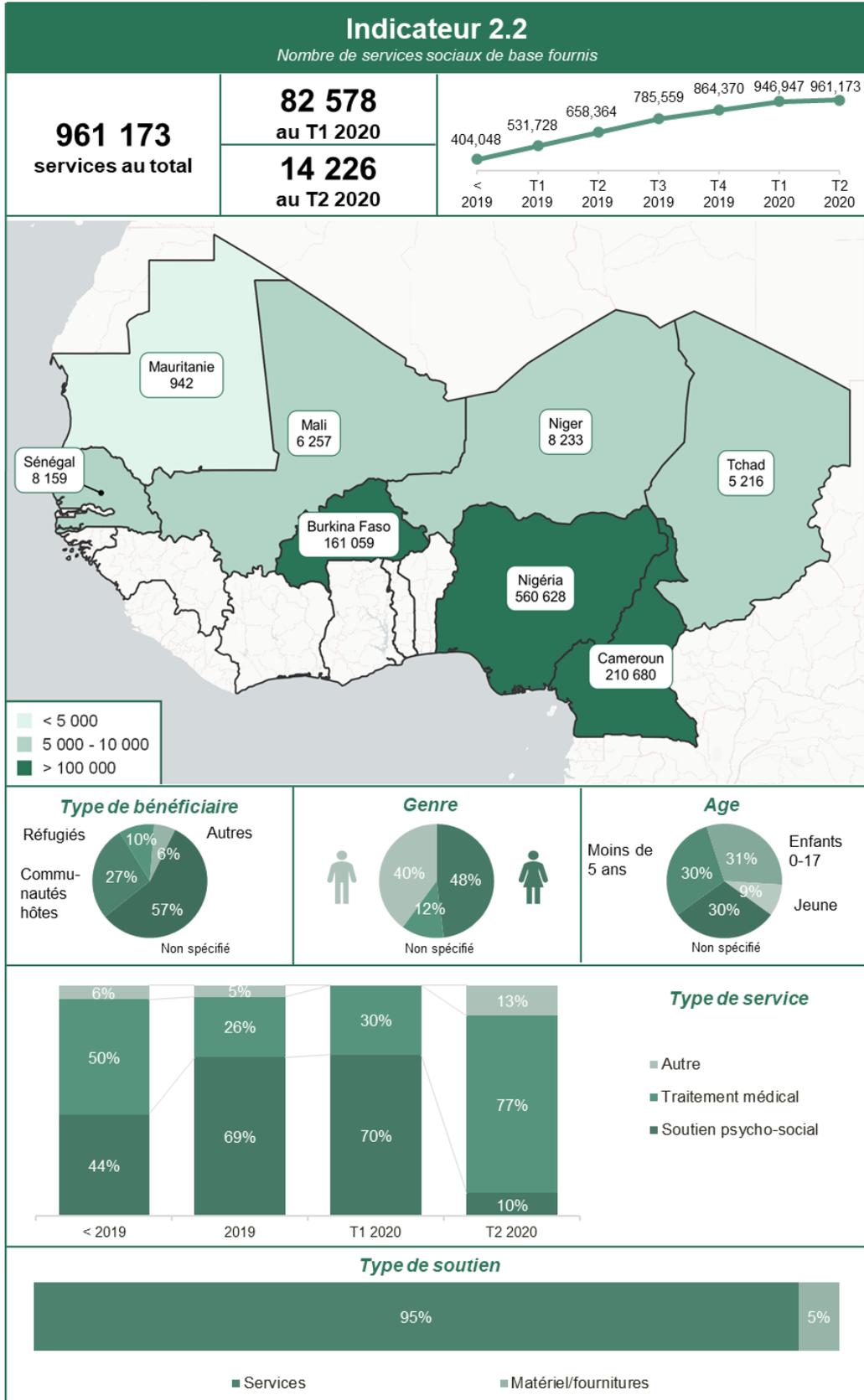


Figure 9 : Indicateur FFU 2.3, Fenêtre SLC, juin 2020

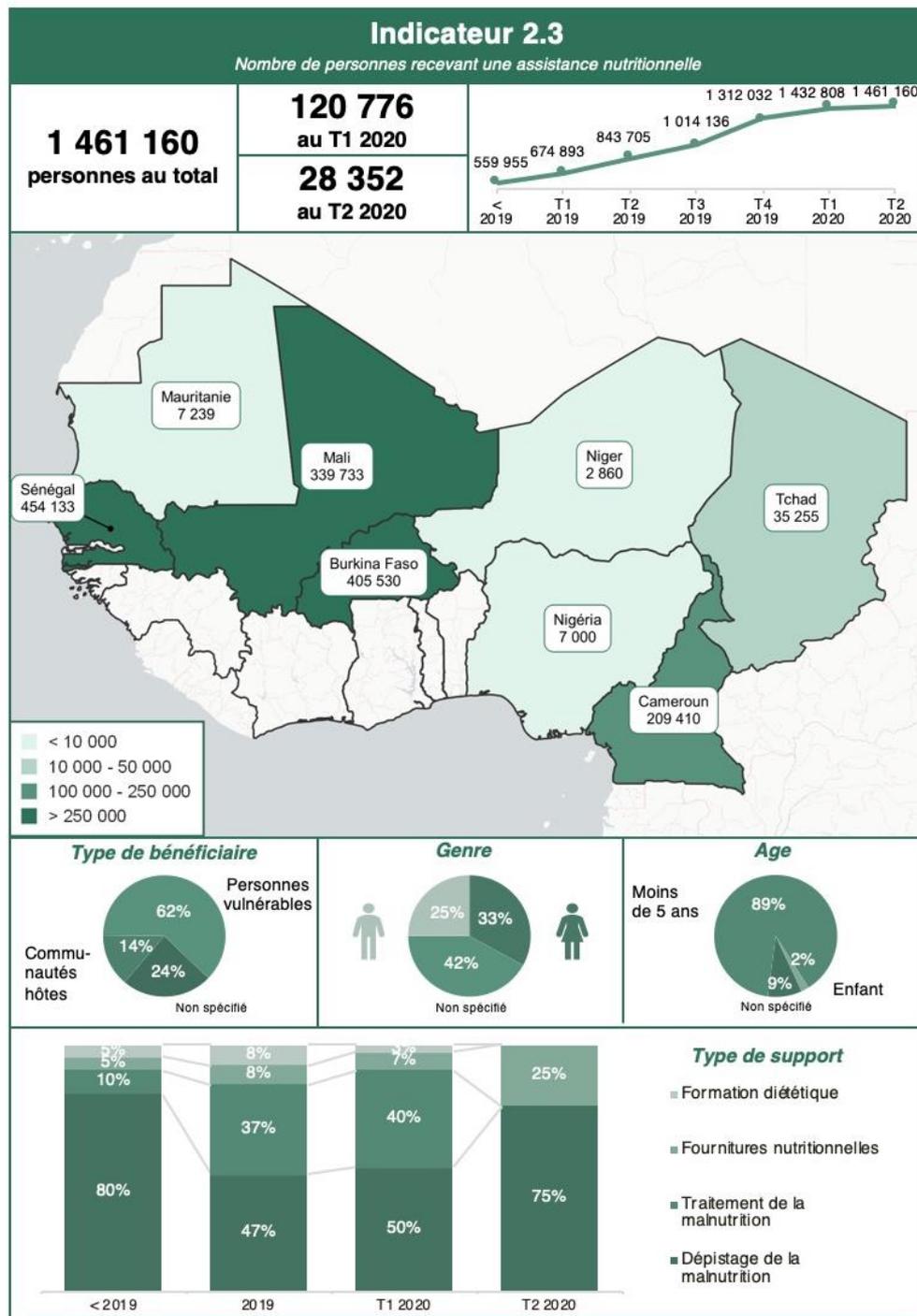


Figure 10 : Indicateur FFU 2.4, Fenêtre SLC, juin 2020

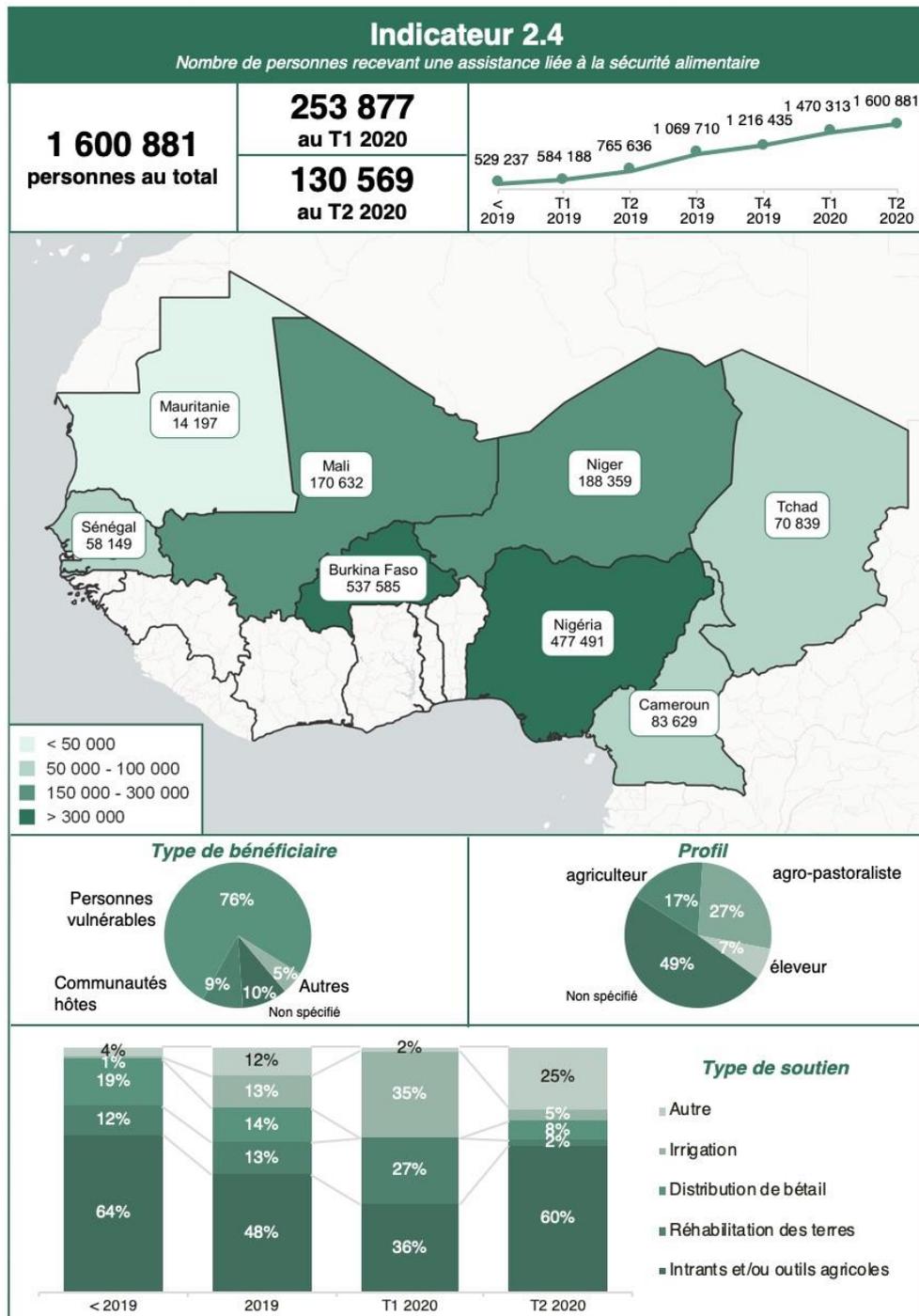


Figure 11 : Indicateur FFU 2.5, Fenêtre SLC, juin 2020

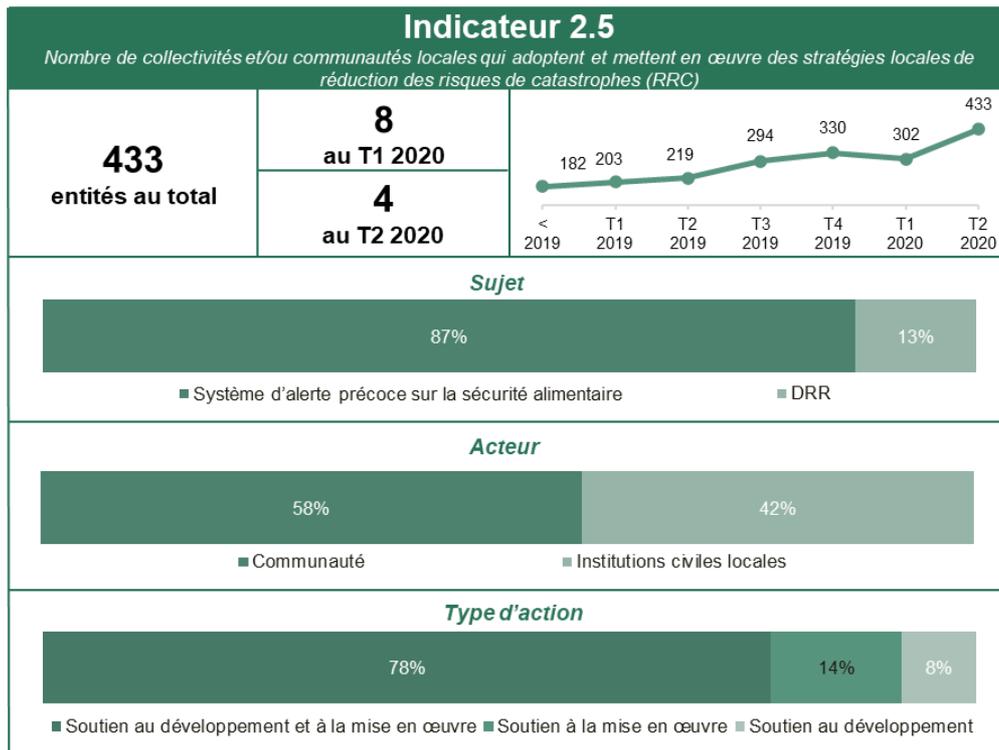


Figure 12 : Indicateur FFU 2.6, Fenêtre SLC, juin 2020

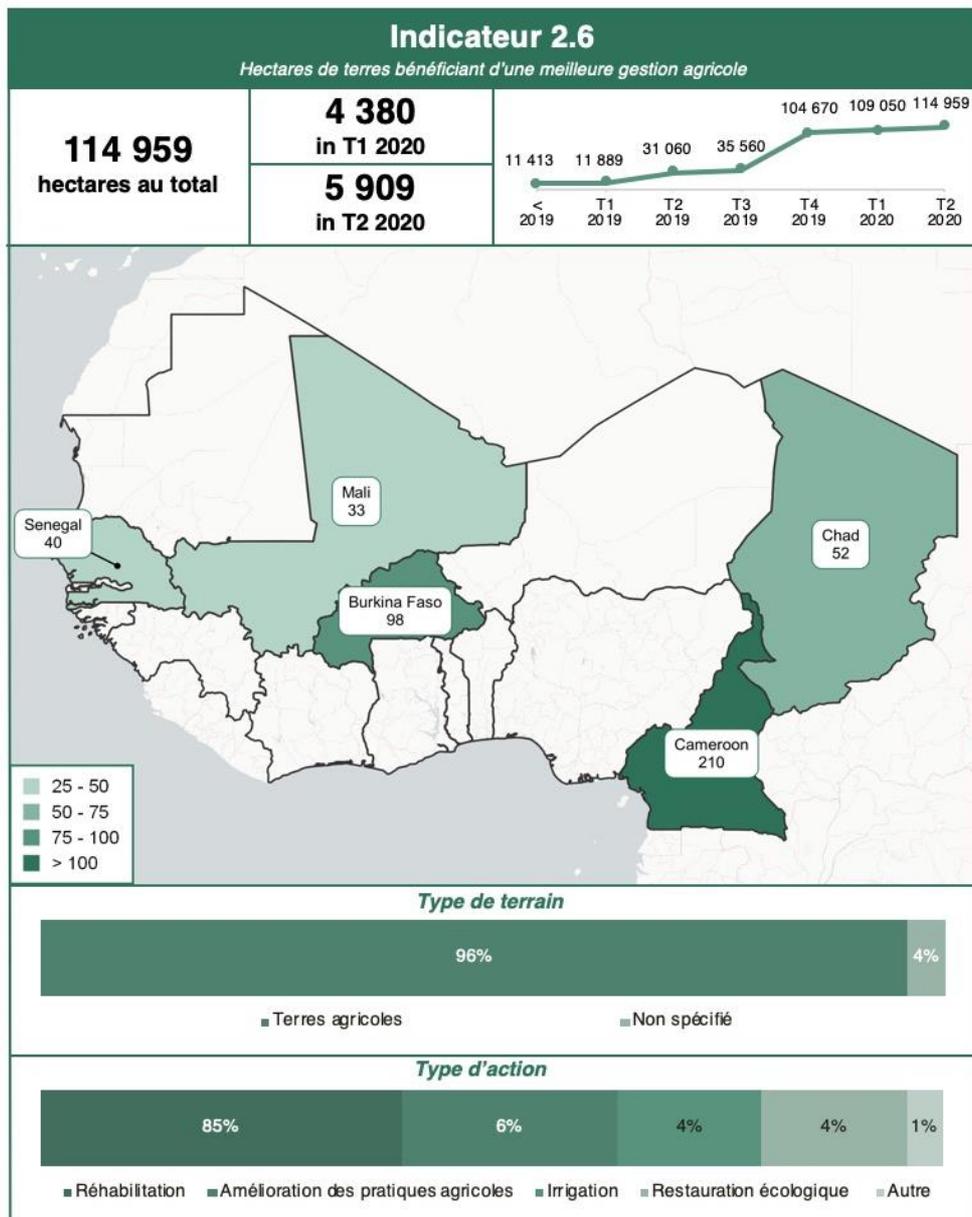


Figure 13 : Indicateur FFU 2.7, Fenêtre SLC, juin 2020

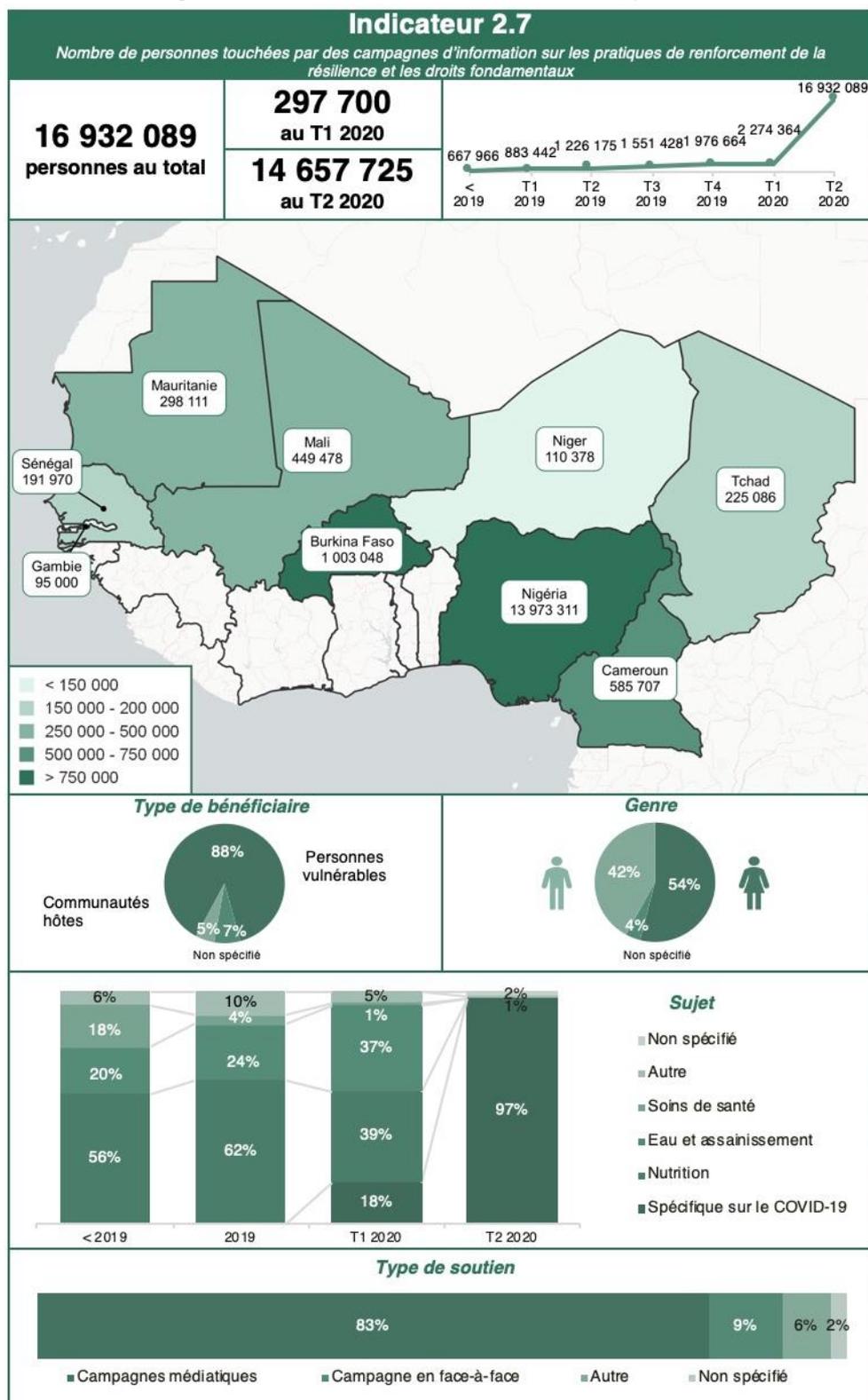


Figure 14 : Indicateur FFU 2.8, Fenêtre SLC, juin 2020

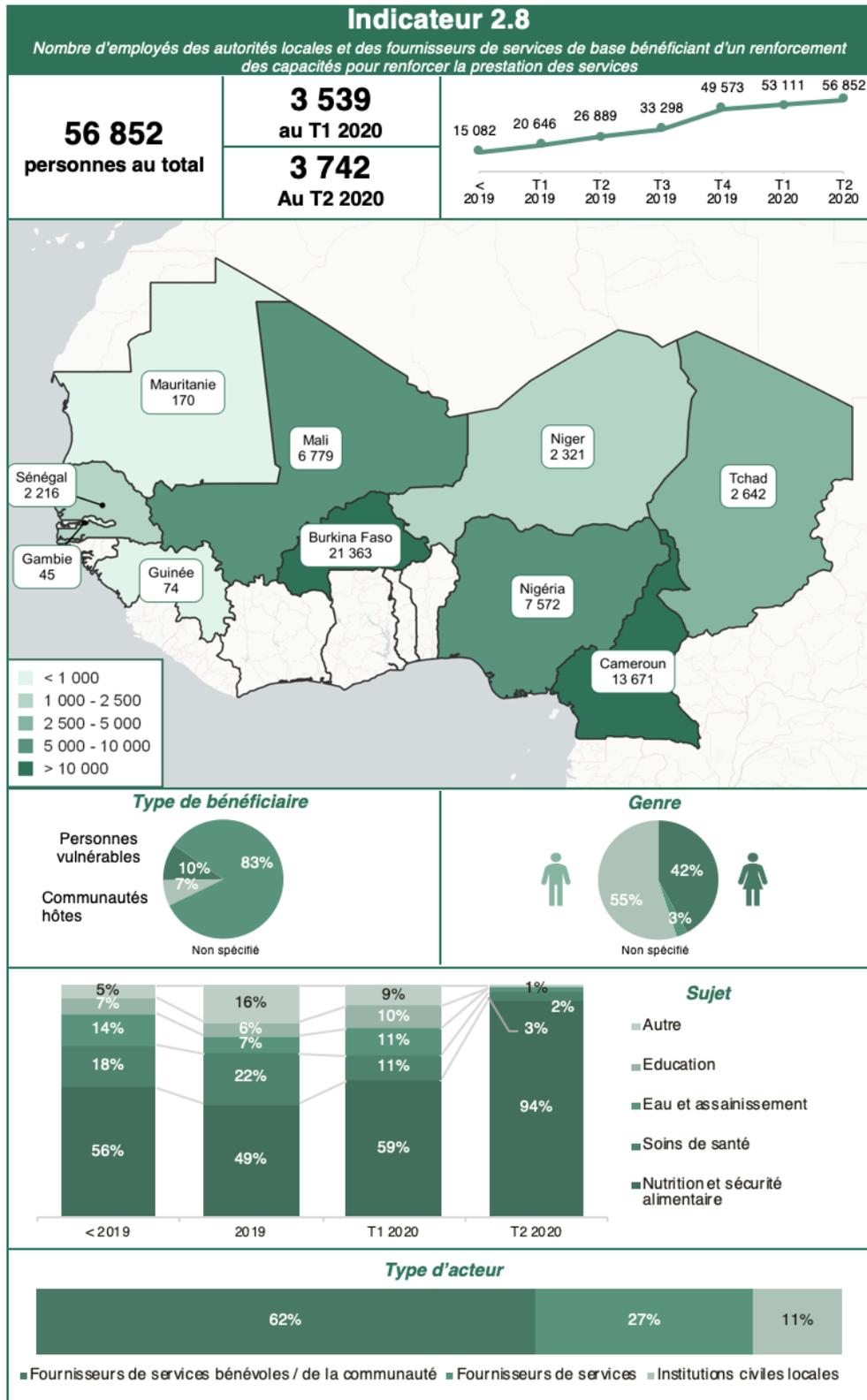
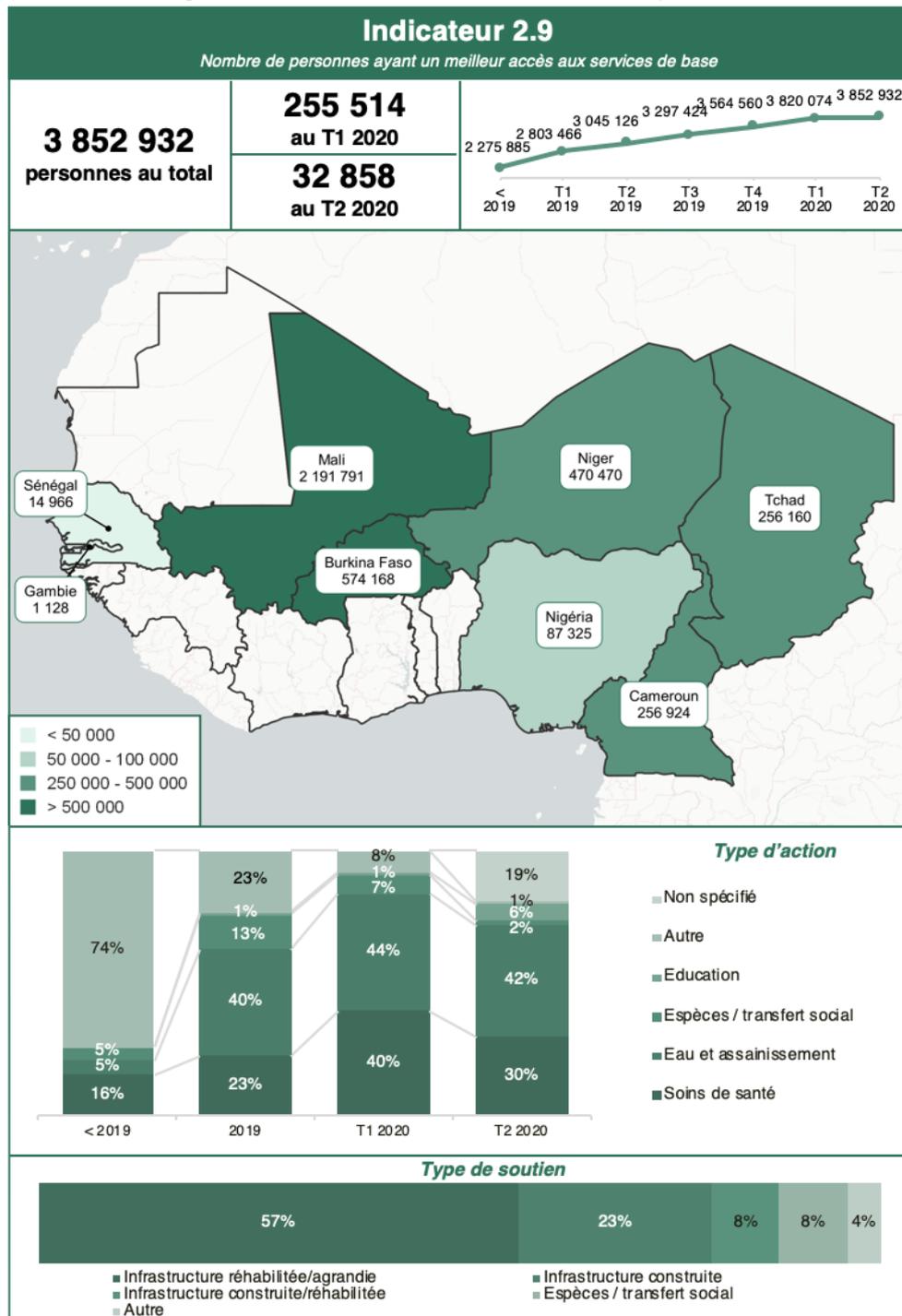


Figure 15 : Indicateur FFU 2.9, Fenêtre SLC, juin 2020



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Figure 16 : Indicateur FFU 3.1, Fenêtre SLC, juin 2020

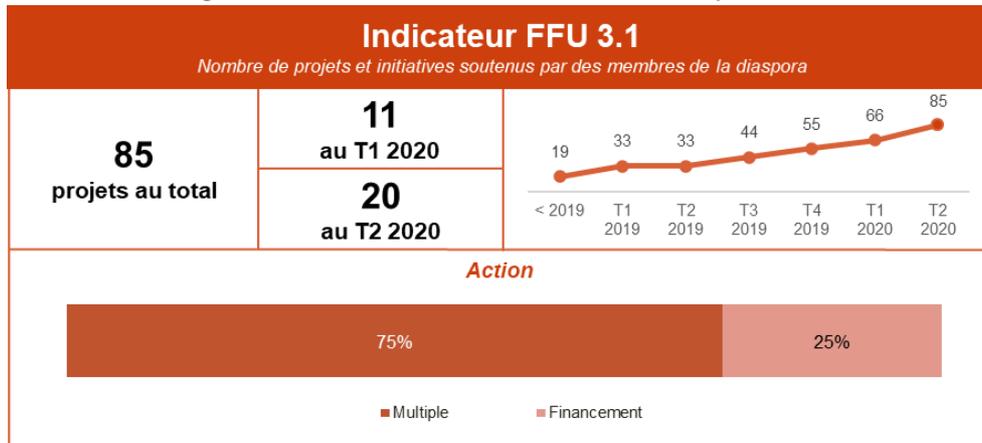


Figure 17 : Indicateur FFU 3.2, Fenêtre SLC, juin 2020

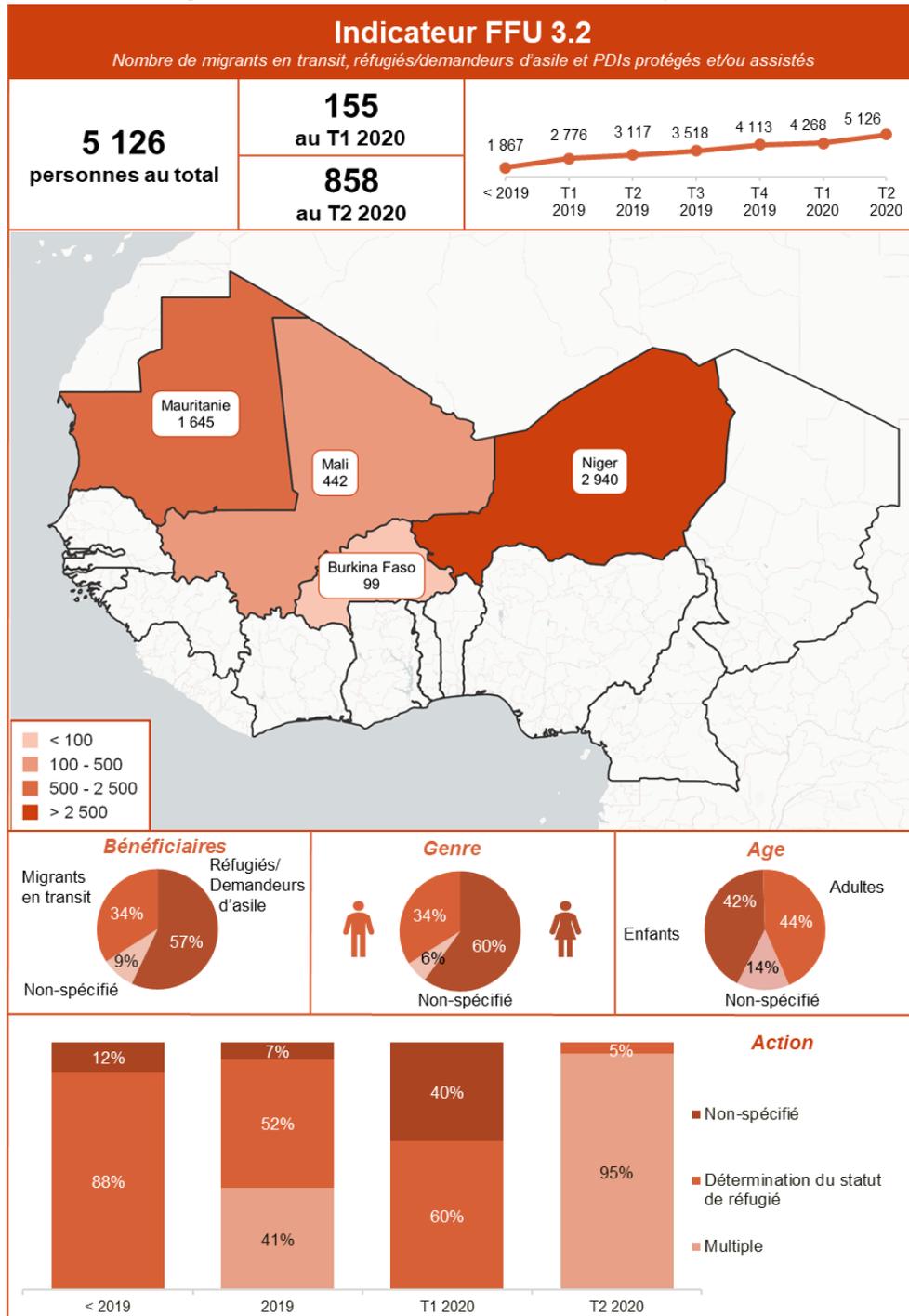


Figure 18 : Indicateur FFU 3.3, Fenêtre SLC, juin 2020

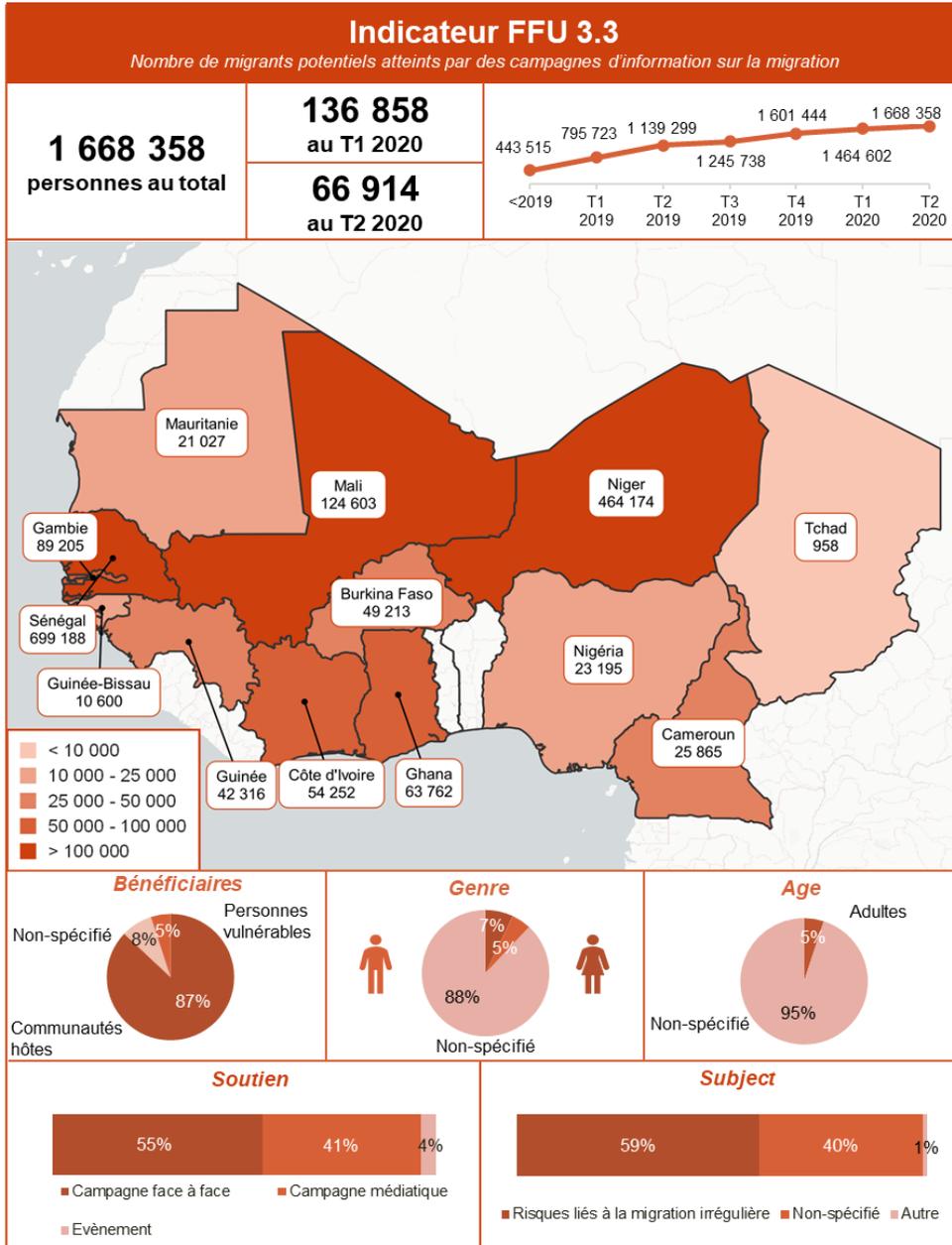


Figure 19 : Indicateur FFU 3.4, Fenêtre SLC, juin 2020

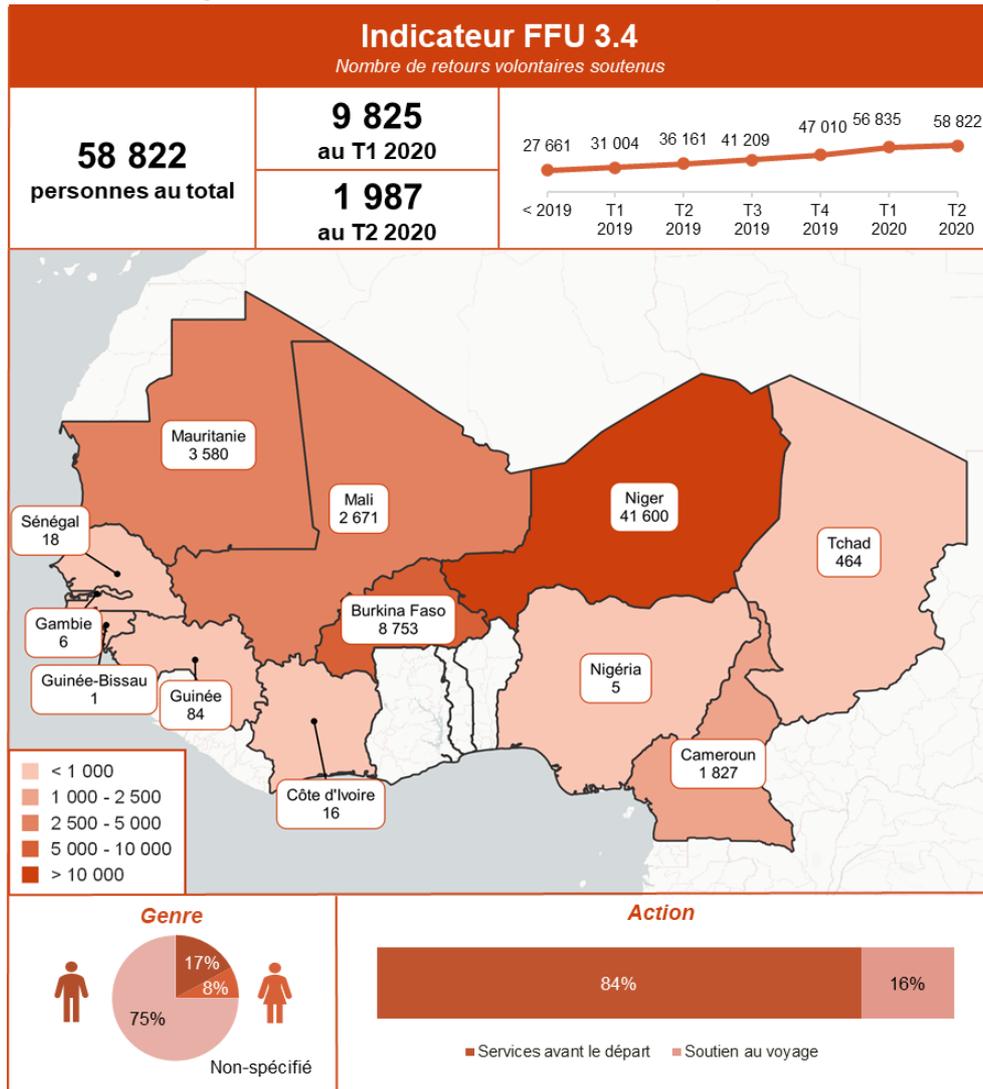


Figure 20 : Indicateur FFU 3.5, Fenêtre SLC, juin 2020

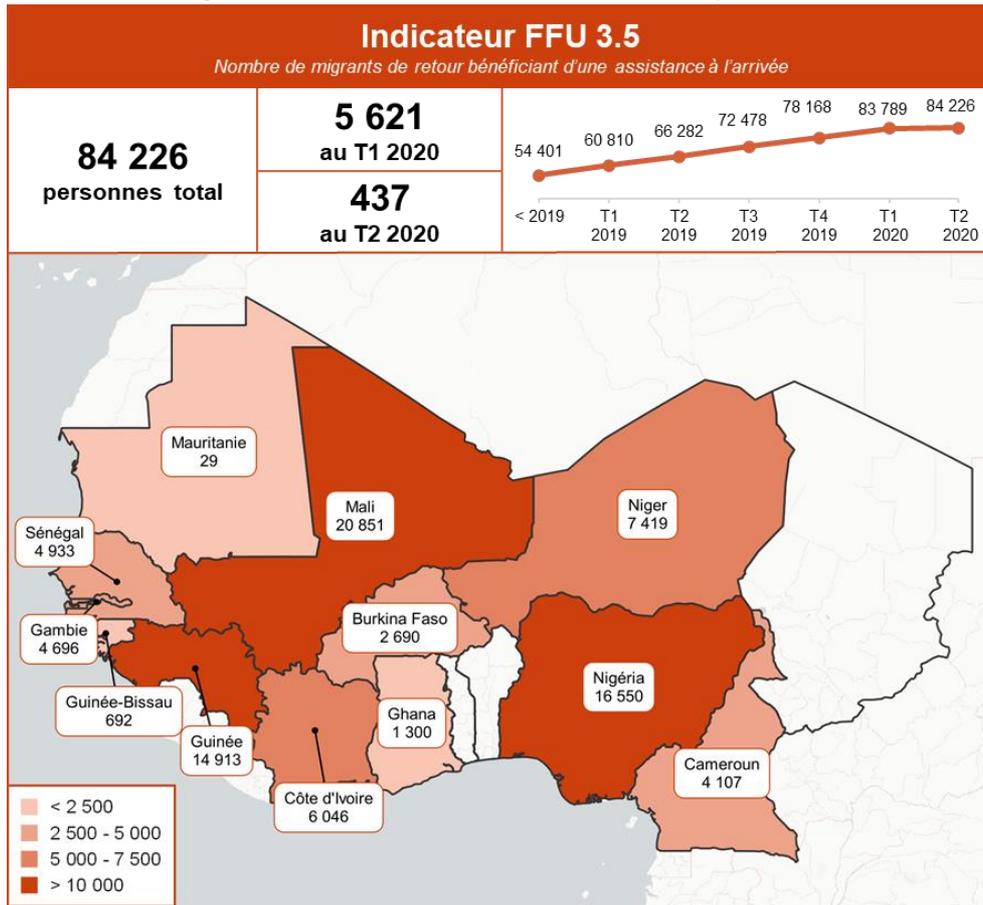


Figure 21 : Indicateur FFU 3.5 bis, Fenêtre SLC, juin 2020

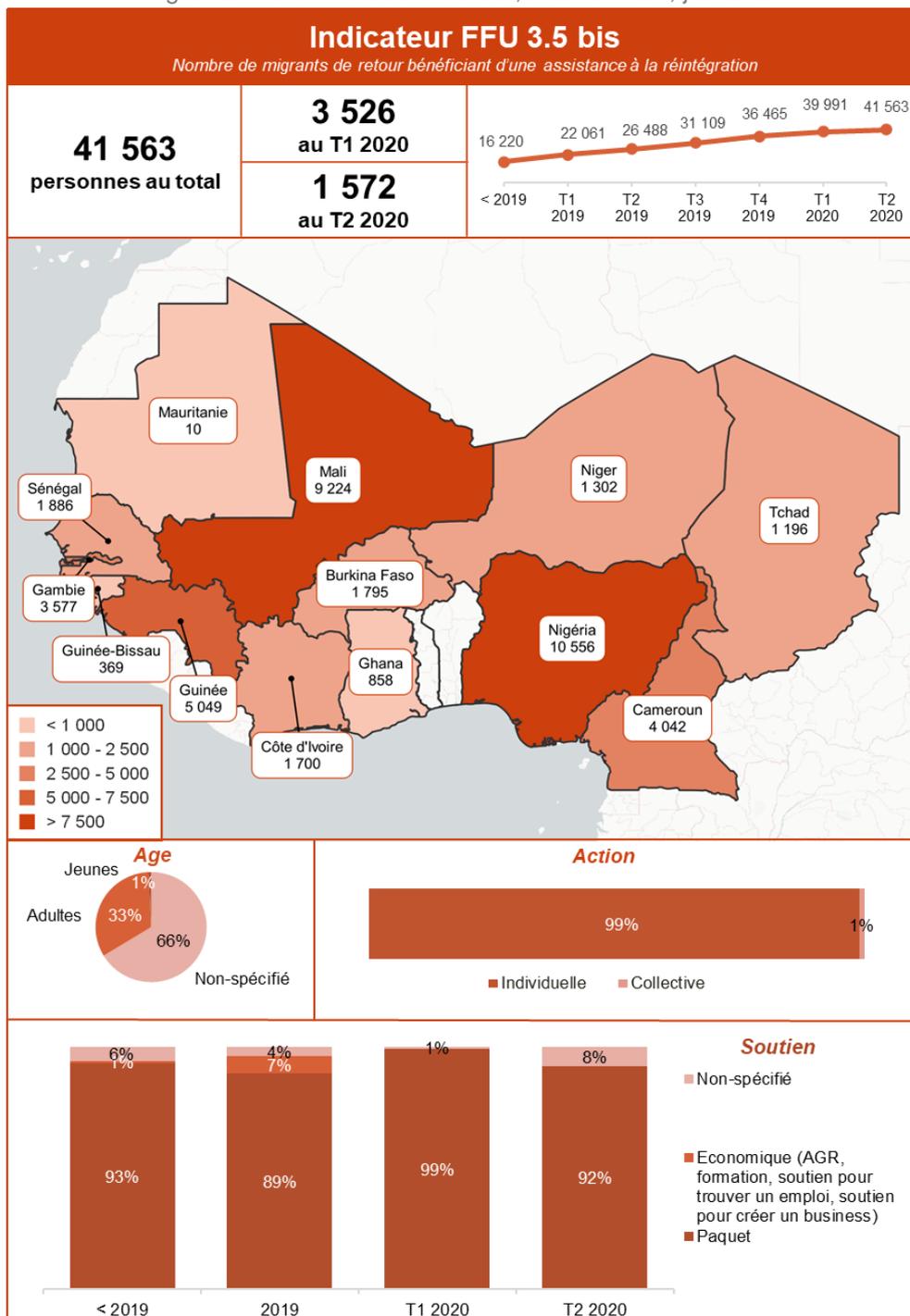


Figure 22 : Indicateur FFU 3.6, Fenêtre SLC, juin 2020

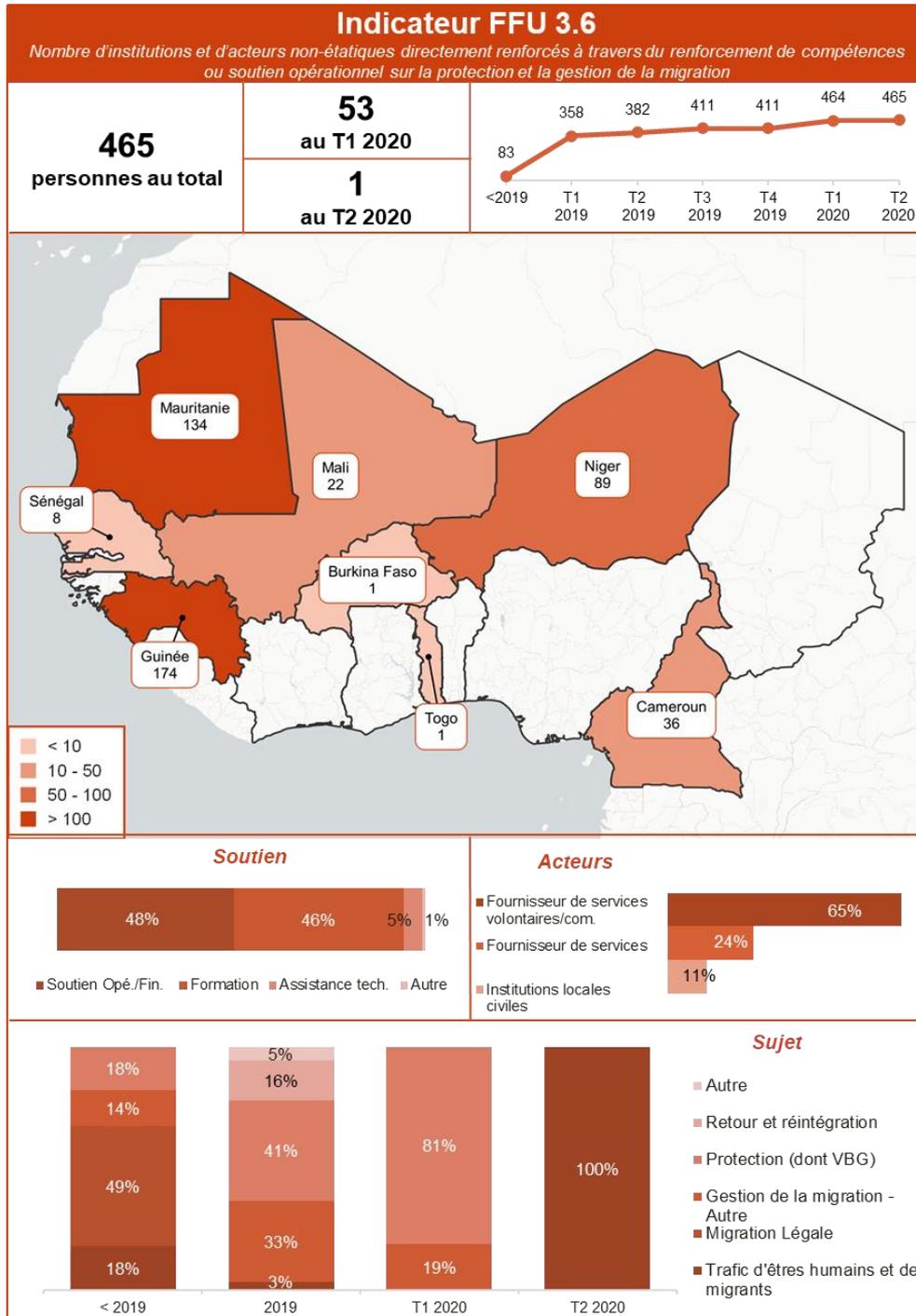


Figure 23 : Indicateur FFU 3.7, Fenêtre SLC, juin 2020

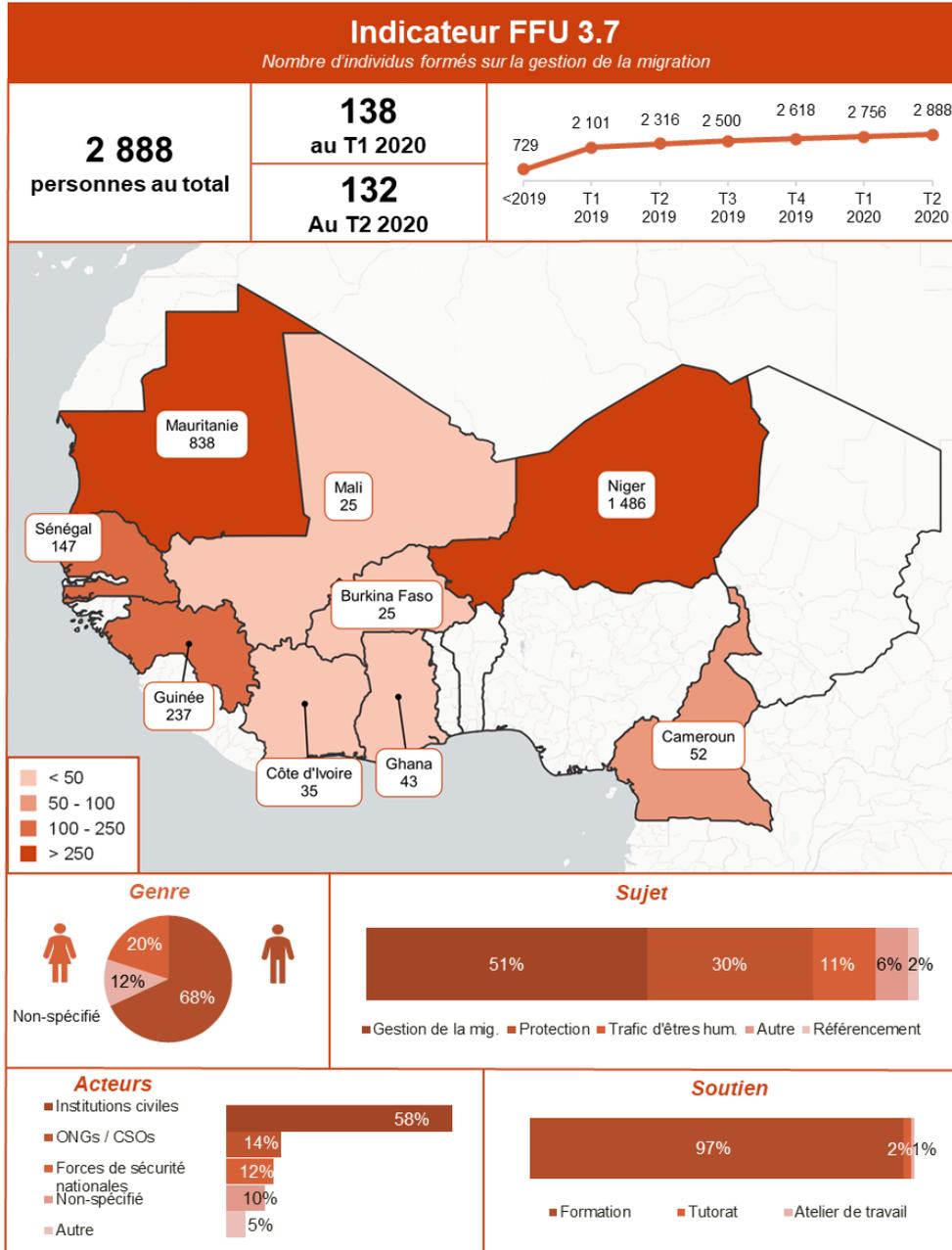


Figure 24 : Indicateur FFU 3.8, Fenêtre SLC, juin 2020

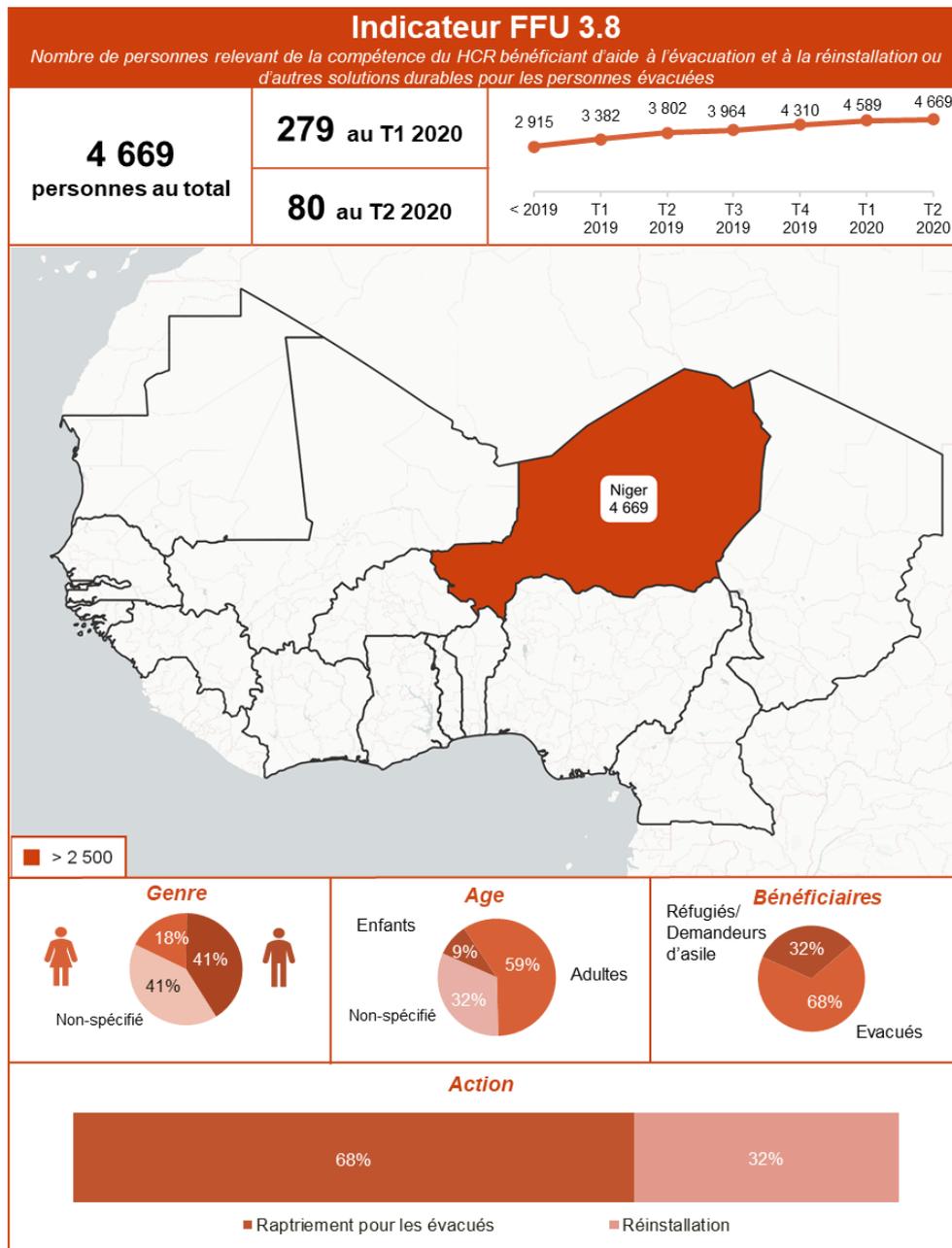


Figure 25 : Indicateur FFU 3.10, Fenêtre SLC, juin 2020

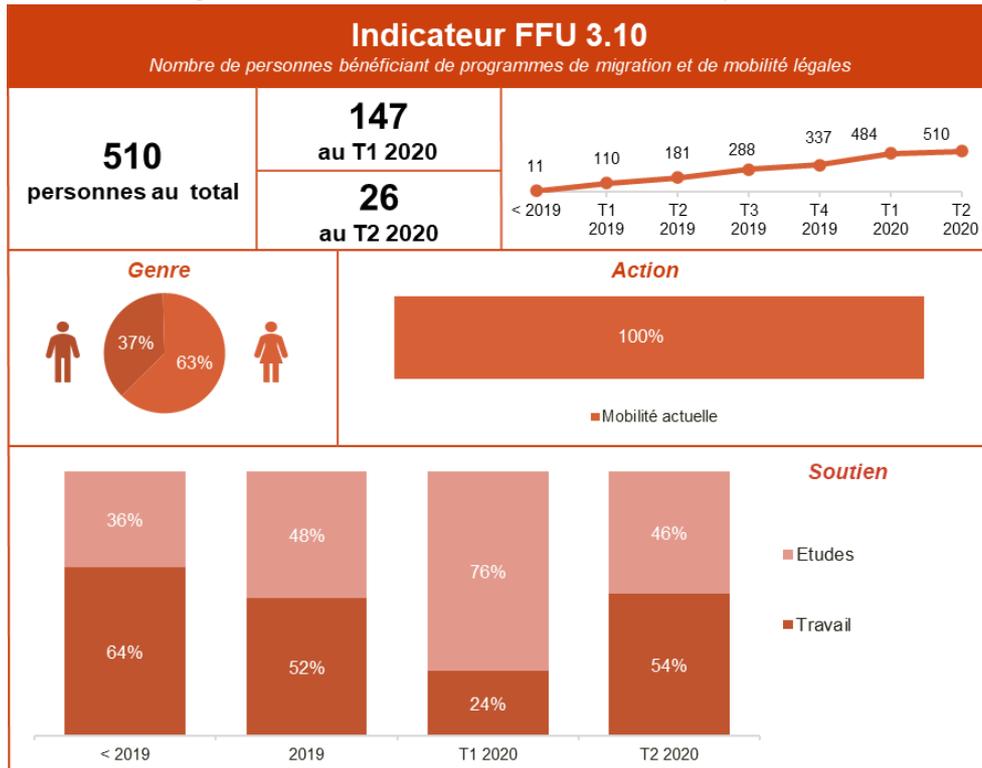
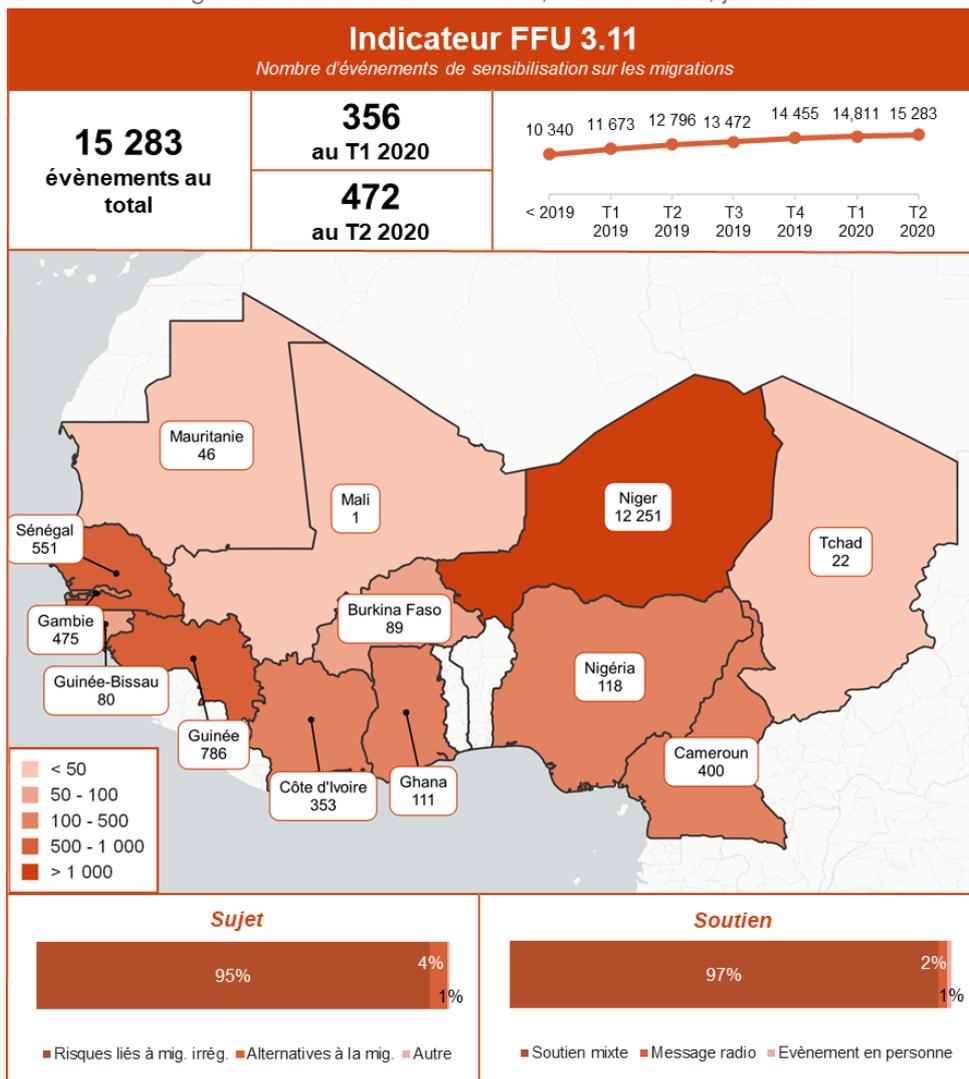


Figure 26 : Indicateur FFU 3.11, Fenêtre SLC, juin 2020



OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LA GOUVERNANCE, LA PREVENTION DES CONFLITS, REDUIRE LES DEPLACEMENTS FORCES ET LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

Figure 27 : Indicateur FFU 4.1, Fenêtre SLC, juin 2020

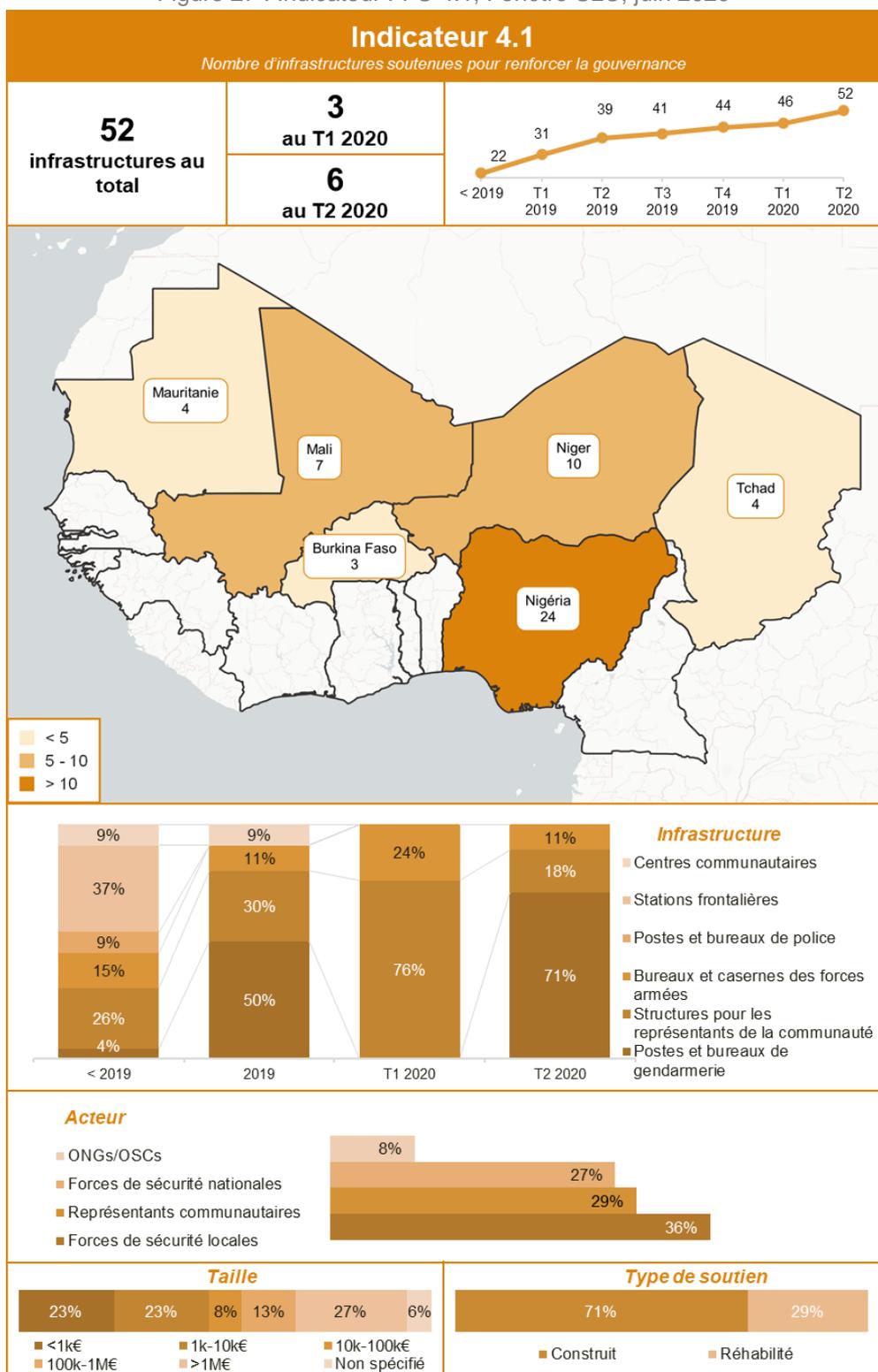


Figure 28 : Indicateur FFU 4.1 bis, Fenêtre SLC, juin 2020

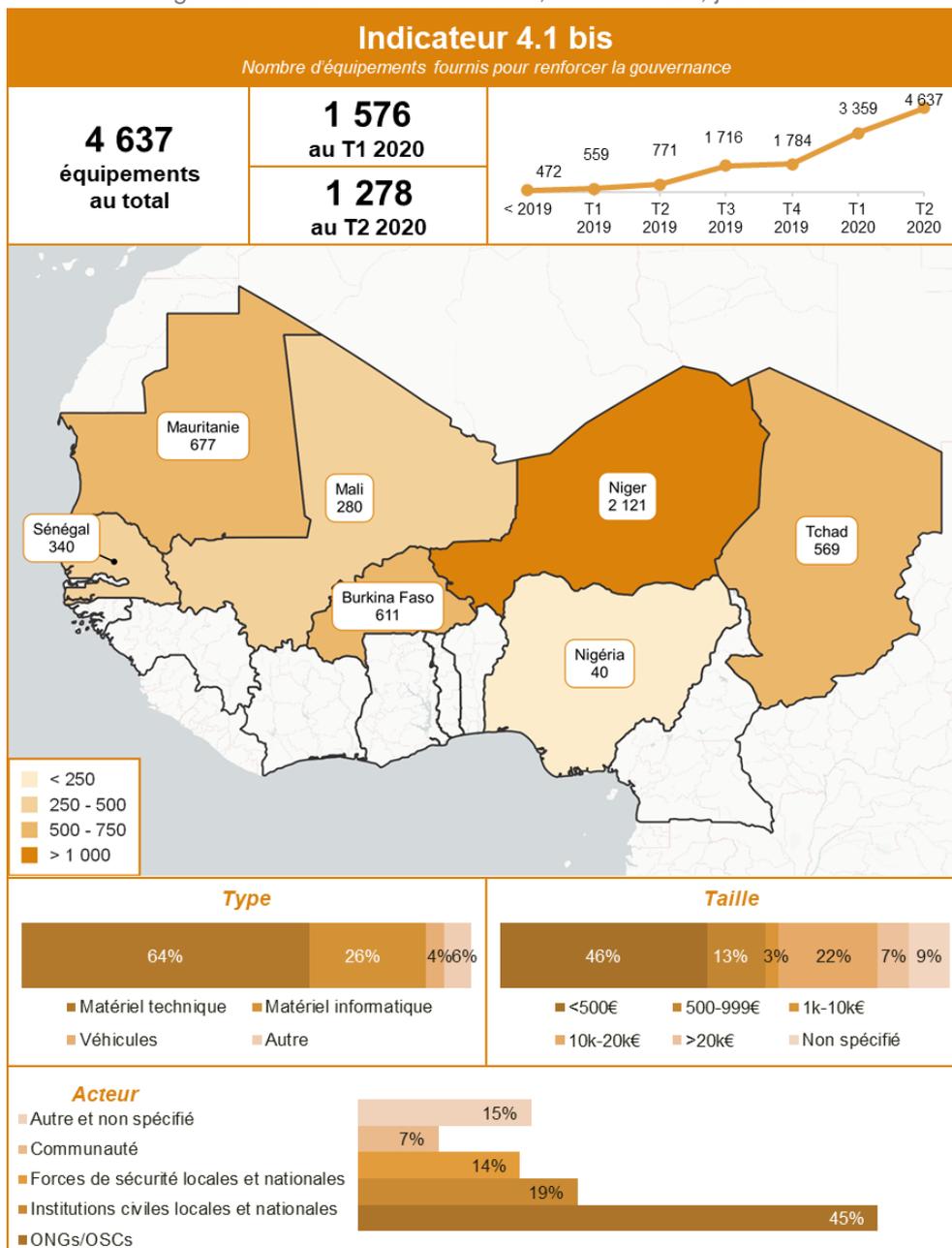


Figure 29 : Indicateur FFU 4.2, Fenêtre SLC, juin 2020

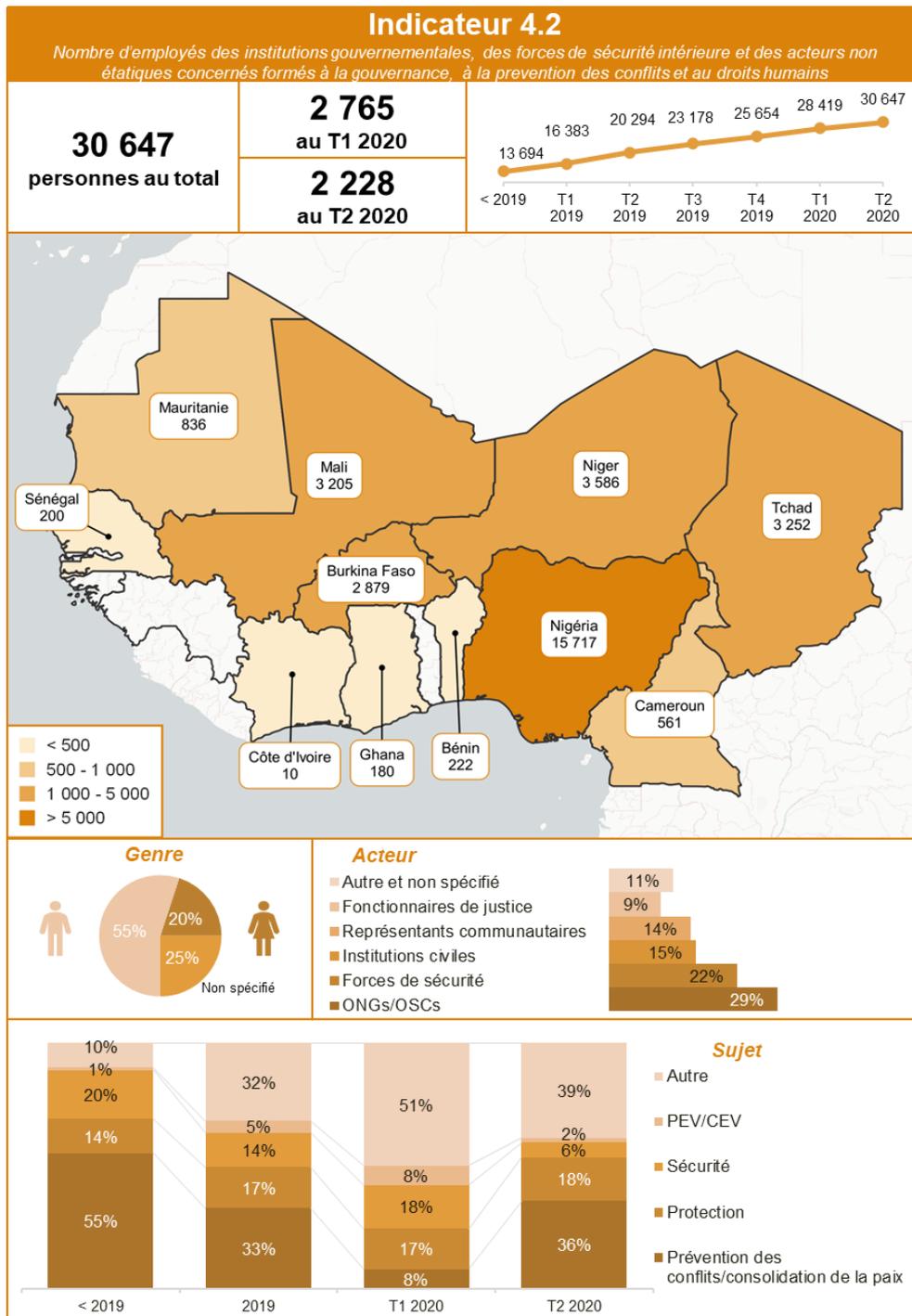


Figure 30 : Indicateur FFU 4.3, Fenêtre SLC, juin 2020

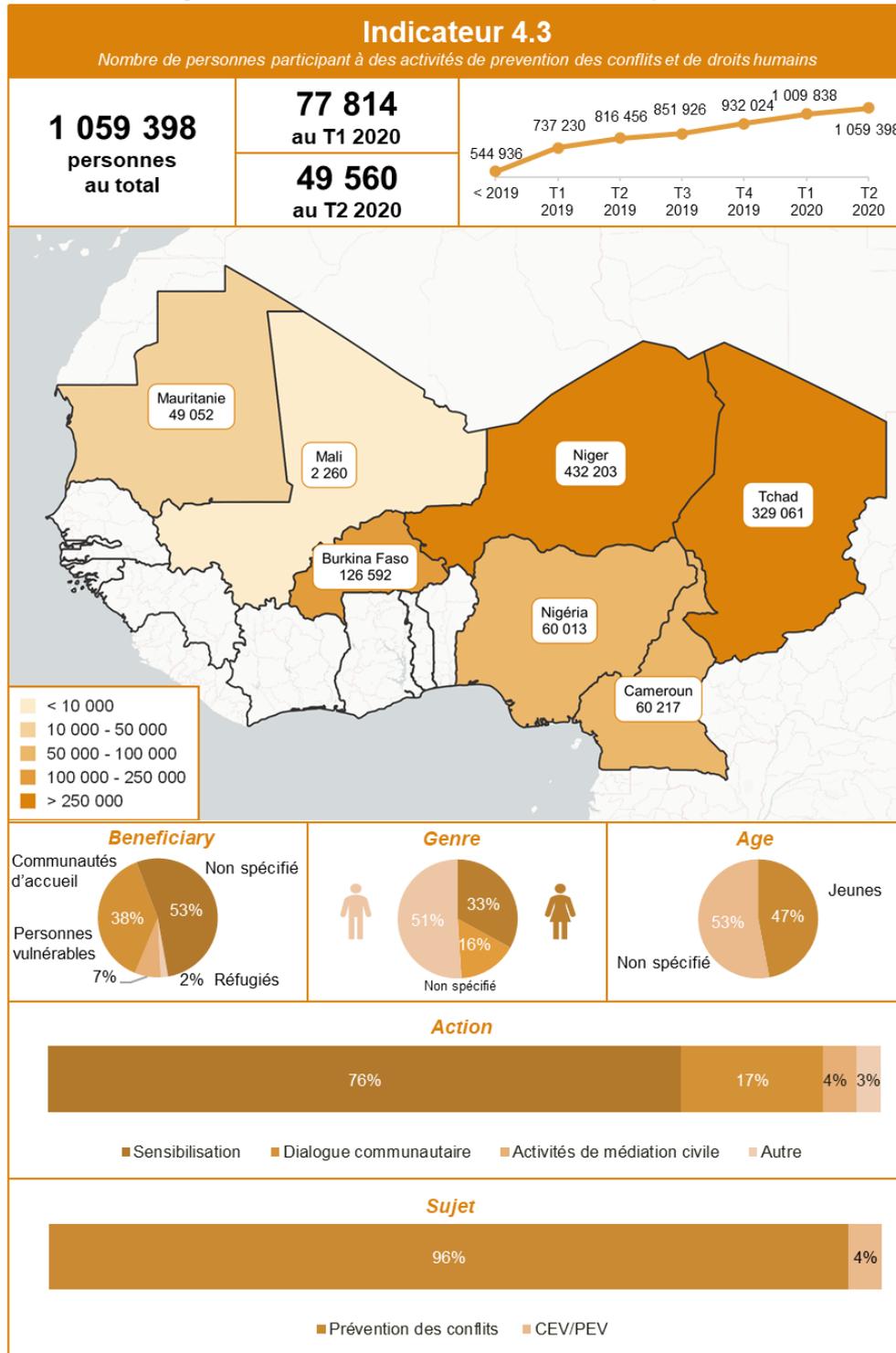
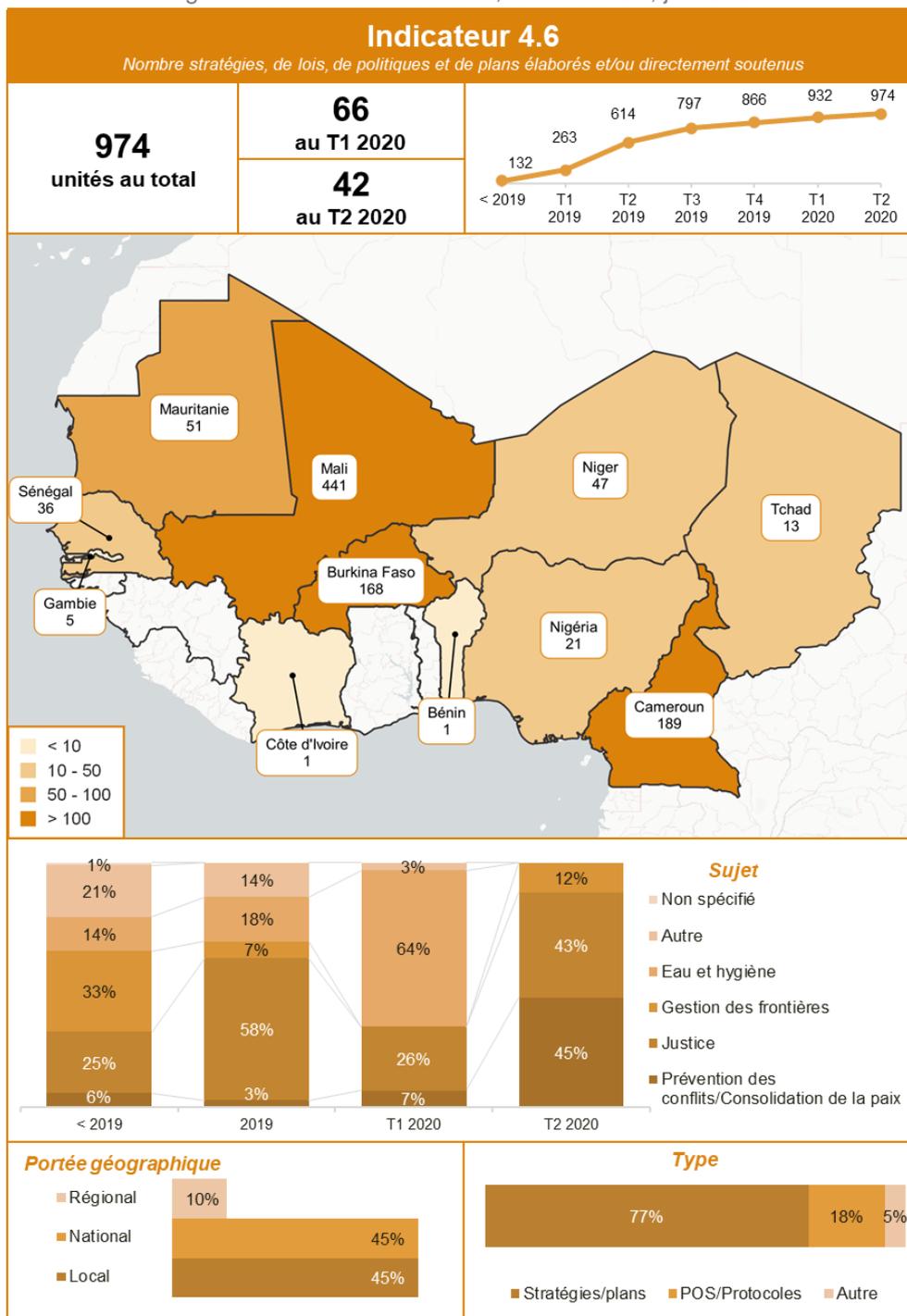


Figure 31 : Indicateur FFU 4.6, Fenêtre SLC, juin 2020



OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : INDICATEURS TRANSVERSAUX

Figure 32 : Indicateur FFU 5.1, Fenêtre SLC, juin 2020

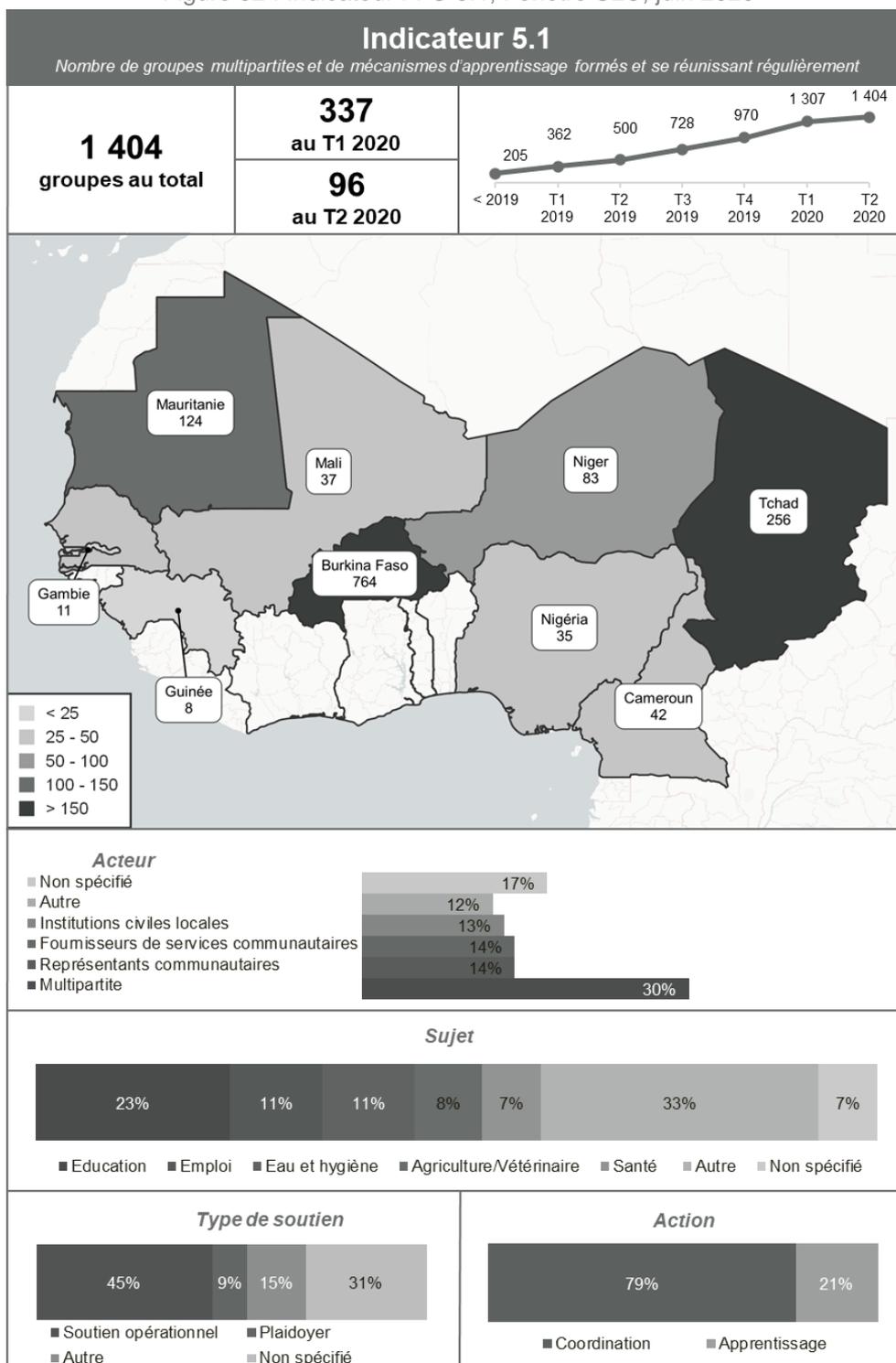


Figure 33 : Indicateur FFU 5.2, Fenêtre SLC, juin 2020

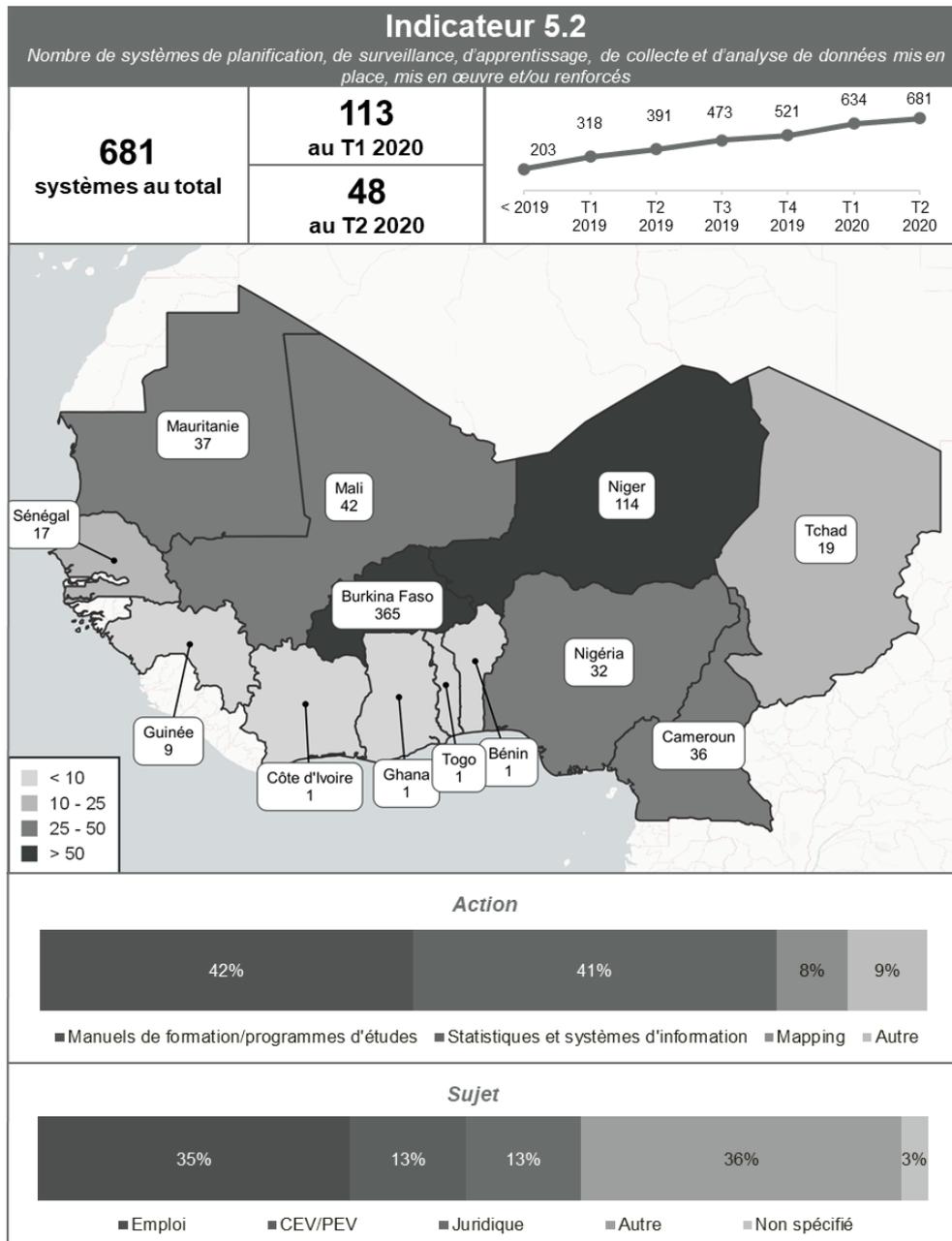


Figure 34 : Indicateur FFU 5.3, Fenêtre SLC, juin 2020

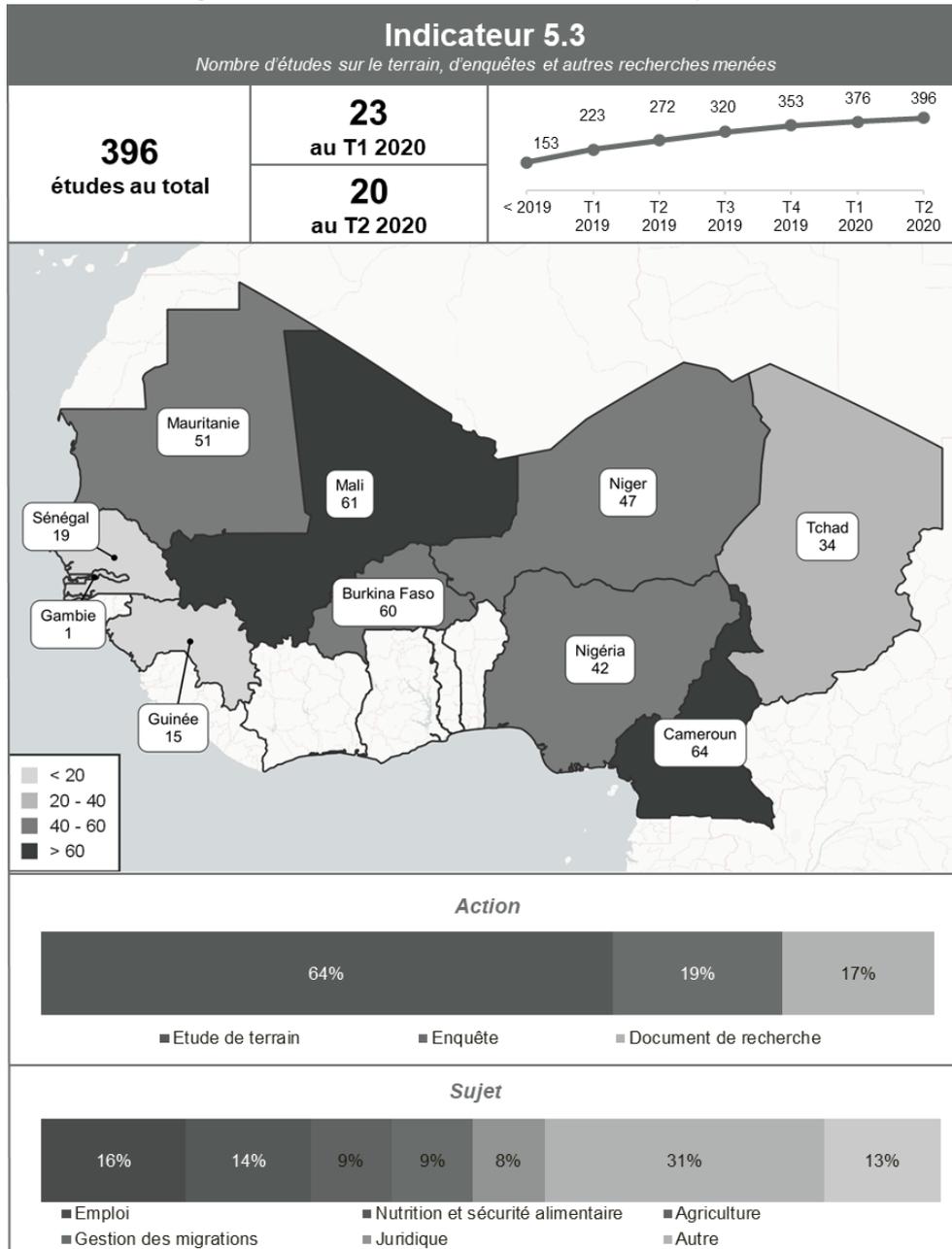
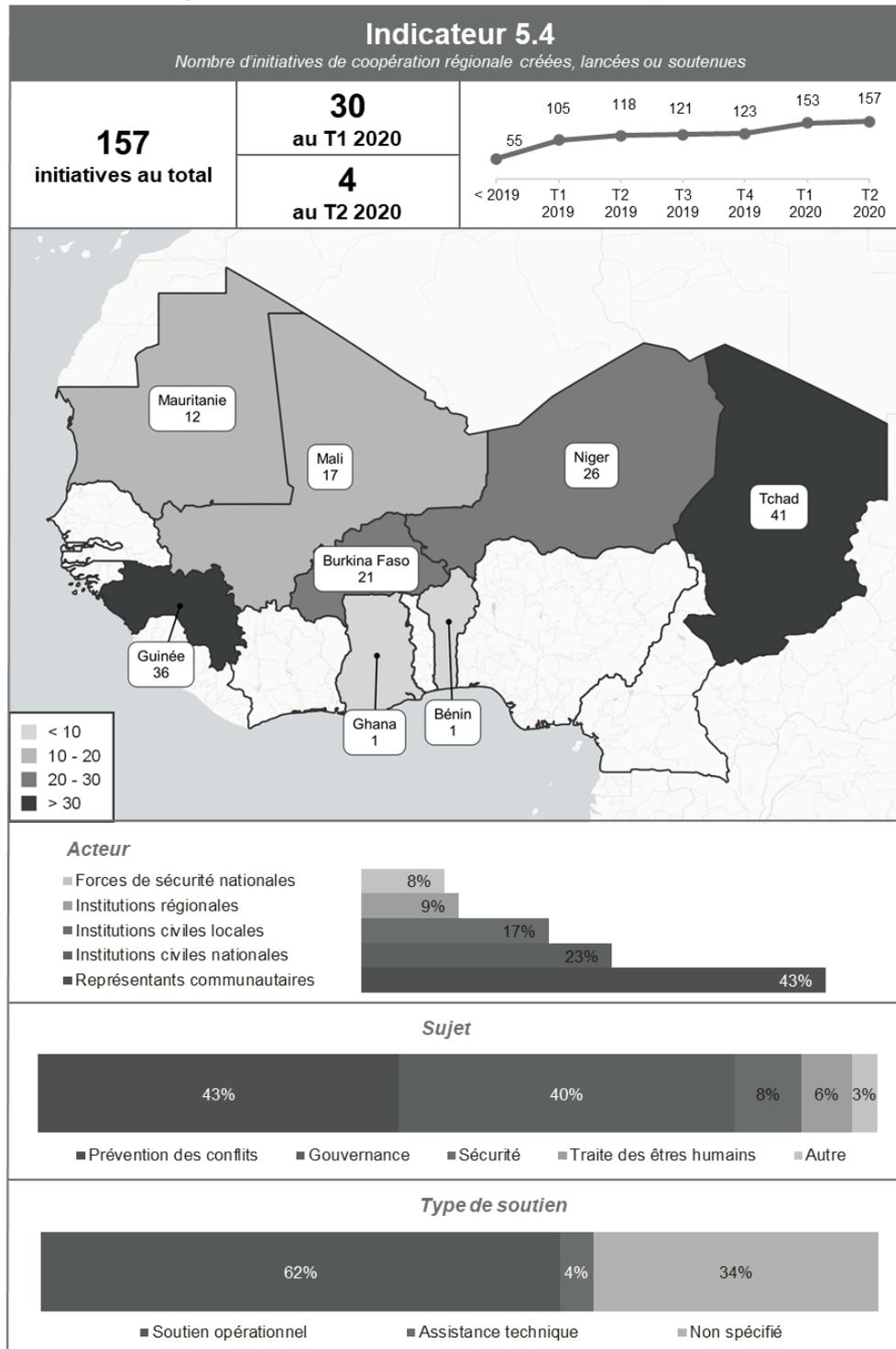


Figure 35 : Indicateur FFU 5.4, Fenêtre SLC, juin 2020



OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : ACTIVITES LIEES AU COVID-19

Figure 36 : Indicateur FFU 6.1, Fenêtre SLC, juin 2020

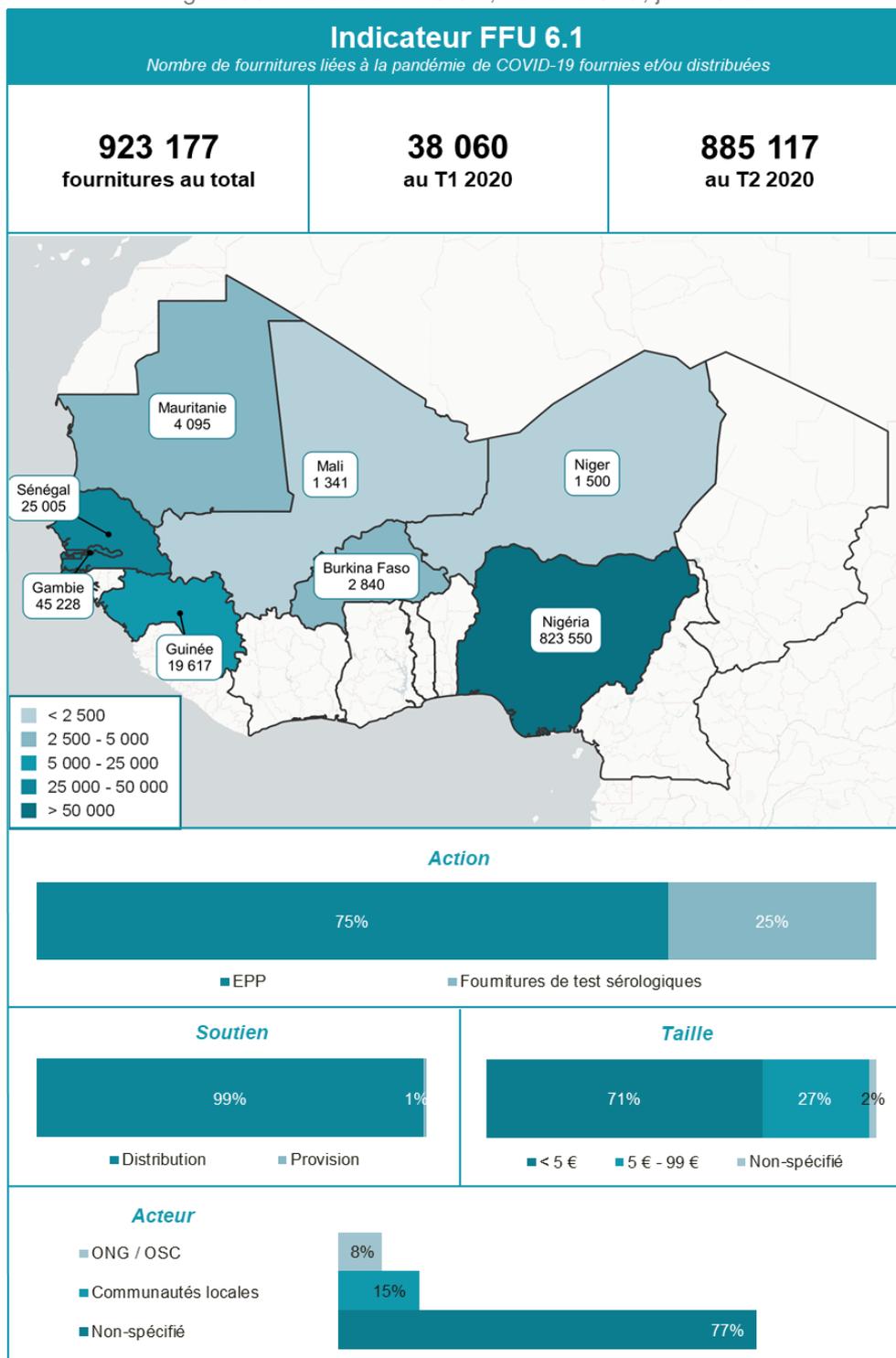


Figure 37 : Indicateur FFU 6.2, Fenêtre SLC, juin 2020

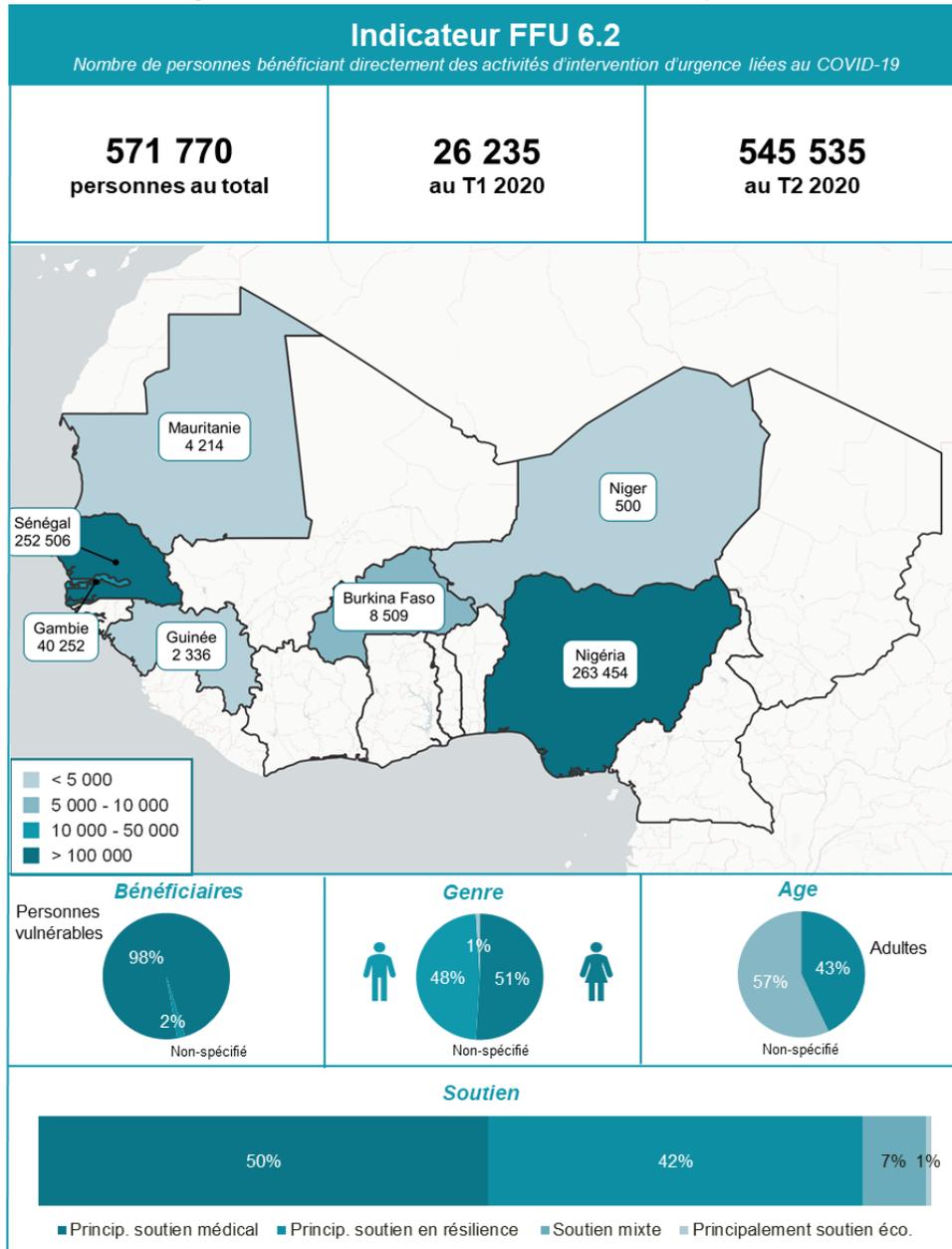
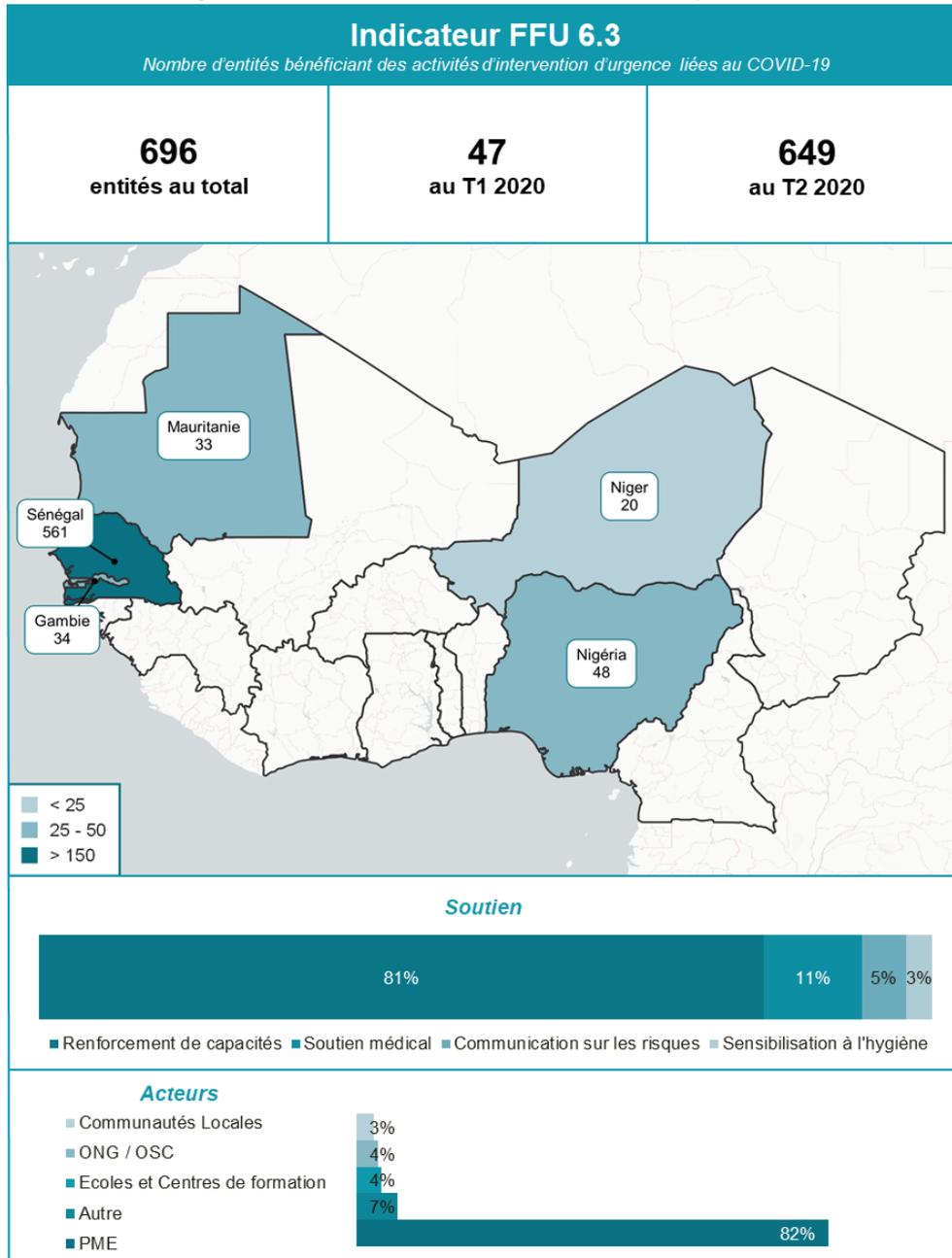


Figure 38 : Indicateur FFU 6.3, Fenêtre SLC, juin 2020



1.5. CHANGEMENTS METHODOLOGIQUES POUR LES INDICATEURS FFU

Dictionnaire de champs

Champ	Description
Titre	Titre officiel complet de l'indicateur.
Code	Code actuel de l'indicateur.
Code d'avant 2020	Code de l'indicateur avant la renumérotation pour la collecte de données 2020.
Clarifications	Définitions et inclusions les plus importantes.
Exclusions	Exclusions les plus importantes.
DÉFINITION TECHNIQUE	
<i>Cette section peut être supprimée pour les utilisations abrégées et non techniques des notes méthodologiques</i>	
Détails techniques	Détails techniques complets sur les calculs, les autres indicateurs connexes et les inclusions/exclusions de cas de bord.
Catégories	En règle générale, des catégories seront appliquées à tous les micro-indicateurs pour chaque activité.
Désagrégations¹	En règle générale, un micro-indicateur devrait être créé par élément de désagrégation pertinent. Par exemple, les indicateurs comptant des nombres de bénéficiaires seront généralement ventilés selon le sexe, le groupe d'âge, le statut de migration, etc. Tous les indicateurs sont ventilés par lieu dans la mesure du possible.
Questions indicatives de 'mapping'	Questions généralement posées par les équipes du MLS lorsqu'elles font la liste des activités et des extraits des projets et lorsqu'elles définissent les micro-indicateurs pertinents.
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
<i>Cette section peut être supprimée pour les utilisations abrégées et non techniques des notes méthodologiques.</i>	
ODD	Objectif(s) de développement durable correspondant(s), le cas échéant.
La Valette	Domaine(s) de La Valette correspondant(s) s'il y en a.
Alliance Sahel	Indicateur(s) correspondant(s) de l'Alliance du Sahel, le cas échéant.
Cadre de Résultats de l'UE	Indicateur correspondant du cadre de résultats de DEVCO, le cas échéant.

¹ Toutes les catégories et les désagrégations incluront les catégories « Autres » et « Non spécifié ».

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : ACCROITRE LES OPPORTUNITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

Table 1: Indicateur FFU 1.1, note méthodologique

1.1. EMPLOIS CREEES		
Titre	Nombre d'emplois directs créés ou soutenus par le biais de projets financés par le FFU	
Code	1.1	Code d'avant 2020
Définition	Nombre d'emplois directement créés et occupés grâce à l'appui de projets financés par le FFU, soit par un agent individuel (travail indépendant ou au sein d'une structure externe), soit par une entreprise soutenue par le projet.	
Clarifications	Un emploi est défini comme des activités exercées en échange d'une rémunération, d'un salaire en espèces ou de la génération d'un profit (par exemple, un travail indépendant) ou d'un gain familial en espèces (par l'intermédiaire d'une PME familiale).	
Exclusions	<p>Les catégories suivantes sont exclues de l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires (compté dans l'indicateur 1.4). • Fonctionnaires déjà existants / postes d'agent d'État. Seuls les postes créés spécifiquement pour le projet sont pris en considération. Par exemple, les agents de santé publique recrutés spécifiquement pour exploiter un centre de santé créé par le projet seront pris en compte dans cet indicateur, mais les agents transférés à l'établissement ne sont pas comptés. • Personnes recrutées dans le cadre de la mise en œuvre du projet (par le partenaire de mise en œuvre ou ses sous-traitants). • Emplois indirects et induits (mais voir exceptions ci-dessous) 	
DÉFINITION TECHNIQUE		
Détails techniques	<p>Un emploi est défini comme des activités effectuées en échange d'une rémunération, d'un salaire en espèces ou de la génération d'un profit ou d'un gain familial en espèces.</p> <p>Mesure : emplois équivalents temps plein (ETP) sur la base de la moyenne régionale de 230 jours travaillés par an.</p> <p>Pour toute activité contribuant à cet indicateur avec des emplois à temps partiel et/ou à court terme par le biais de la méthode ETP, un indicateur supplémentaire est recueilli : Nombre de personnes bénéficiant de nouveaux emplois. Cet indicateur supplémentaire recueille le nombre de bénéficiaires uniques plutôt que leur équivalent ETP.</p> <p>Par exemple, si un projet organise des activités d'argent contre travail (<i>cash for work</i>), avec 100 bénéficiaires travaillant en moyenne 30 jours au cours de la période considérée, le projet indiquera deux valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés = $100 \times 30 / 230 = 13$ ETP • Nombre de personnes bénéficiant de nouveaux emplois = 100 personnes <p>Les emplois indirects et induits sont généralement exclus. Toutefois, nous comptons les emplois résultant d'un soutien indirect à la création d'emplois dans le cadre de l'objectif stratégique 1, à savoir : le soutien aux MPME figurant dans l'indicateur 1.2; le soutien réussi aux AGR (indicateur 1.3) résultant en une création d'emplois stables; et les emplois trouvés par les bénéficiaires de la formation professionnelle (indicateur 1.4) dans la mesure où l'emploi résulte directement de la formation et l'institution de formation peut fournir l'information.</p>	
Catégories	<p>Type de soutien fourni menant à la création d'emplois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Argent contre travail / Activités de travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) – mesurées selon la méthode de l'ETP (voir ci-dessus) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux MPME, aux coopératives à but lucratif ou aux associations de villages d'épargne et de crédit (AVEC) • Soutien réussi aux activités génératrices de revenus¹ • Soutien réussi à la formation et/ou au stage/apprentissage (y compris le double EFTP) ² qui mène à un emploi • Recrutement pour pourvoir en personnel des installations • Emplois subventionnés, c'est-à-dire emplois dont le salaire est entièrement ou partiellement (incitations) payés par des projets financés par le FFU <p>Type d'emploi : Travail occasionnel et quotidien Main-d'œuvre saisonnière Emploi salarié régulier Indépendants, travailleurs à leur compte, y compris les employeurs Autres (c.-à-d. personnel recruté pour une infrastructure sociale)</p> <p>Qualifications d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permanent, long terme / saisonnier, court terme • Formel / informel³ • Qualifié / non qualifié⁴
Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> • Genre : homme, femme • Handicap : oui / non (suivant les questions du Groupe de Washington)⁵ • Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), adultes 18+⁶ • Statut migratoire du bénéficiaire : population hôte, migrant saisonnier, réfugié/demandeur d'asile, déplacé interne, rapatrié, migrant en transit, personne vulnérable/migrant potentiel, victime de la traite • Origine du bénéficiaire : local (suivant la définition utilisée par le projet, tout au plus la région ou la province) ; national ; international ; binational (diaspora). • Rural / urbain • Lieu : Division administrative infranationale niveau 2 (p. ex. département ou district) ou plus spécifique. • Secteur d'activité⁷
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<p>Quelles sont les activités de votre projet qui peuvent contribuer à la création d'emplois ? Pour chacune de ces activités :</p> <p><i>Comment l'activité crée-t-elle des emplois ?</i>⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFW/HIMO

¹ La création d'emplois n'est comptabilisée que 6 mois après que le bénéficiaire finit le programme.

² Idem

³ Un emploi est considéré comme formel lorsqu'il se trouve au sein d'une entreprise formelle, c'est-à-dire d'entreprise enregistrée auprès des autorités locales ou nationales.

⁴ Un travail non qualifié peut être effectué sans formation ou expérience préalable.

⁵ Le Groupe de Washington. Les questions du Groupe de Washington sur le handicap. Accessible [ici](#).

⁶ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs (ex. pour la nutrition, la catégorie '<5 ans' est plus pertinente ; pour les emplois, la catégorie 'enfants' n'est pas pertinente etc.)

⁷ Secteurs : Agriculture, Pêche et production ou transformation animale; Construction; Commerce de gros et de détail; Artisanat; Tourisme; Textile et vêtements; Transport et logistique; Services aux PME (y compris les services financiers); Activités de production industrielle et semi-industrielle; Services (y compris éducation; santé, activités de travail social et autres services).

⁸ Si possible la création d'emplois devrait être évaluée un délai significatif (3 à 6 mois) après l'achèvement de l'activité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien AGR réussi • Soutien à des MPME • Création d'infrastructures à l'exclusion des travaux à HIMO • Soutien réussi à la formation, au perfectionnement des compétences ou au stage/apprentissage (p. ex. à la suite d'un double EFTP) • Emplois subventionnés (y compris les incitations) <p><i>Dans le cas du CFW/HIMO :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est l'objectif des projets CFW/HIMO ? (Infrastructure ou autre) • Les formations sur le tas ont-elles une vocation de formation ? • Quel est le nombre de jours travaillés (moyenne légale) dans le pays ? • Quel est le nombre de jours-personnes (désagrégés) générés par l'activité ? • Combien de bénéficiaires uniques sont touchés par l'activité ? <p><i>Dans le cas des AGR (1.3) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien d'emplois générés par les AGR ont été vérifiés ? <p><i>Dans le cas d'un soutien aux coopératives ou aux groupes de subsistance (1.2), si le projet aide / crée / soutient des groupes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les groupes soutenus, combien sont devenus des MPME ? • Combien de personnes (désagrégées) par MPME ? <p><i>Dans le cas de soutien à des MPME (1.2), si le projet aide / crée / soutient des MPME :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes sont nouvellement employées (désagrégées) par les MPME à la suite de ce soutien ? <p><i>En cas de développement des compétences et/ou d'EFPT (1.4) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de bénéficiaires qui ont suivi une formation ou des stages en perfectionnement des compétences et en développement des compétences ont trouvé un emploi par la suite ? <p><i>D'après les réponses précédentes, combien d'emplois pensez-vous que cette activité génère ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sexe ? Handicap ? Âge ? Statut de migration ? Lieu ? Secteur ? • Emplois permanents ou à court terme/saisonniers ? • Emplois formels ou informels ? • Emplois à temps plein ou à temps partiel ? • Emplois qualifiés ou pas ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 8 : travail décent et croissance économique.
La Valette	Contribue au pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Contribue (sous restriction d'âge) au thème 1, Employabilité des jeunes.
Cadre de résultats de l'UE	Indicateur DEVCO 2.11 : Nombre d'emplois directs soutenus et soutenus.

Table 2: Indicateur FFU 1.2, note méthodologique

1.2 MPME CREES OU PRIS EN CHARGE			
Titre	Nombre de MPME créées ou soutenues		
Code	1.2	Code d'avant 2020	1.2
Définition	Nombre de micro, petites et moyennes entreprises qui ont reçu un soutien (y compris pour leur création) du FFU sous forme d'accès au financement, au développement des entreprises, à l'organisation de coopératives/groupes de subsistance, de formation, d'accès aux marchés ou de fourniture d'équipements.		
Clarifications	<p>Les MPME sont définies comme n'importe quel groupe travaillant ensemble, produisant et/ou vendant quelque chose dans le but de réaliser un profit.</p> <p>Pour déterminer si une structure doit être considérée comme MPME, reportez-vous à la définition et aux seuils locaux. Cet indicateur comprend les MPME informelles et formelles. La seule restriction importante est de ne pas compter ce qui est considéré comme une activité génératrice de revenus (AGR), qui n'a pas été suffisamment étendue pour être considérée comme une entreprise (compté dans l'indicateur 1.3).</p>		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur ne fait pas référence aux initiatives ciblant les entreprises plus importantes que les PME. • Les structures à but non lucratif telles que les associations de villages, d'épargne et de crédit (AVEC) ou similaires sont exclues. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Une structure ou une entité économique donnée ne doit être comptée qu'une seule fois, même si elle reçoit plusieurs aides au fil du temps, de sorte qu'il n'y ait pas de risque de double comptage.		
Catégories	<p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MPME créée • MPME soutenue • MPME créé et soutenue <p>Type de soutien fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès au financement • Gestion, gouvernance, développement d'entreprise, formation • Équipement • Marketing, développement de produits, accès au marché • Organisation de coopératives/groupes de subsistance, soutien groupé 		
Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'activité¹ • Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province) ou 2 (p. ex. district) 		
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<p><i>Questions générales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous soutenu des groupes à but lucratif ? • Parmi ces groupes, combien sont devenus, selon vous, des MPME ? • Avez-vous aidé à les créer ou à les soutenir ? Comment ? combien de temps ? • En quoi consiste votre soutien ? <p><i>Pour chaque MPME :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes dans l'entreprise ? Avant et après l'intervention du projet (mise à niveau) 		

¹ Secteurs: Agriculture, Pêche et production ou transformation animale; Construction; Commerce de gros et de détail; Artisanat; Tourisme; Textile et vêtements; Transport et logistique; Services aux PME (y compris services financiers); Activités de production industrielle et semi-industrielle; Services (y compris éducation; santé, activités de travail social; autres services).

	<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement • Secteur d'activité • Facilitation de l'accès au financement bancaire et à d'autres services financiers ? • Facilitation de l'utilisation des services comptables ? • Facilitation de l'accès au marché ? <p><i>Exemples d'utilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de MPME (groupes AGR réussis, coopératives) créés/pris en charge • Nombre d'entreprises soutenues pour être légalisées et/ou lancées • Nombre de groupes pris en charge pour la production et la vente de.... • Nombre de MPME créées à partir d'AVEC <p><i>Liens et informations à fournir pour 1.1:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque groupe / MPME mentionné ci-dessus, combien de personnes ont été employées ? • Combien d'emplois ? Pris en charge ou créé ? Comment ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 8 : travail décent et croissance économique
Valette	Contribue au Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Alliance Sahel	Contribue (sous restriction d'âge) au thème 1, Employabilité des jeunes
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 3: Indicateur FFU 1.3, note méthodologique

1.3. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)			
Titre	Nombre de personnes aidées à développer des activités génératrices de revenus (AGR)		
Code	1.3	Code d'avant 2020	1.3
Définition	Nombre de personnes soutenues dans le développement d'activités génératrices de revenus : financement (prêts ou subventions) ; services de développement des entreprises et/ou participation à des programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'éducation financière.		
Clarifications	N/A		
Exclusions	Cet indicateur ne fait pas référence aux initiatives ciblant la réintégration des rapatriés (indicateur 3.5).		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<p>Les formations incluses dans cet indicateur (entrepreneuriat, AGR) sont différentes de la formation incluse dans 1.4 (formation plus longue, plus spécialisée, etc..). Elles sont également différentes des formations enregistrées en 2.3 (aide nutritionnelle) et 2.4 (sécurité alimentaire) parce qu'elles se concentrent sur la génération de revenus.</p> <p>Le soutien n'est comptabilisé que s'il est tangible (p. ex. formation ou matériel, mais pas l'acte de mettre un bénéficiaire en contact avec une association).</p> <p>Cet indicateur ne compte que le SOUTIEN aux bénéficiaires dans le développement des AGR, pas le succès. La transformation du soutien en une AGR réelle / emploi est inclus dans 1.1.</p>		

Catégories	Type de support <ul style="list-style-type: none"> • Formation AGR • Formation à l'entrepreneuriat • Formation des membres d'associations de villages d'épargne et de crédit (AVEC) • Support matériel, équipement initial • Accès au financement • Établissement de groupe • Développement des affaires
Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> • Genre : homme, femme • Handicap : oui/non • Statut migratoire : réfugié / demandeur d'asile, personne déplacée internet, communauté hôte, migrant en transit, personne vulnérable/migrant potentiel, victime de la traite (compris ici lorsqu'elles font partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réinsertion/ réintégration va en OS3), rapatrié (inclus ici lorsqu'il/elle fait partie d'un large groupe ; aide ciblée au retour/réinsertion/réintégration va en OS3), travailleur saisonnier • Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), adultes de 18 ans et plus¹ • Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district) • Secteur d'activité²
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<p><i>Quelles activités AGR êtes-vous en train de mettre en œuvre ?</i></p> <p><i>Par activité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien de bénéficiaires ? • Sexe, âge, type/statut du bénéficiaire, lieu, etc. <p><i>Sont-ils les mêmes bénéficiaires ou différents (si un bénéficiaire reçoit plus d'un soutien pour cet indicateur, il n'est compté qu'une seule fois - y compris au fil du temps)</i></p> <p><i>Relatif à l'indicateur 1.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les personnes mentionnées ci-dessus qui ont reçu un soutien pour développer des AGR, combien pensez-vous ont réellement développé des QGR ? (Ces personnes sont comptées sous « emploi indépendant à la suite d'une AGR réussie » en 1.1)
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 8, travail décent et croissance économique
La Valette	Contribue au Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Alliance Sahel	Contribue (sous restriction d'âge) au thème 1, Employabilité des jeunes
Cadre de résultats de l'UE	N/A

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes).

² Secteurs: Agriculture, pêche et élevage ou transformation; Construction; Commerce de gros et de détail; Artisanat; Tourisme; Textile et vêtements; Transport et logistique; Services aux PME (y compris services financiers); Activités de production industrielle et semi-industrielle; Services (y compris l'éducation; la santé, les activités de travail social, d'autres activités de services).

Table 4: Indicateur FFU 1.4, note méthodologique

1.4 FORMATIONS PROFESSIONNELLES (EFTP) ET/OU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES			
Titre	Nombre de personnes bénéficiant d'enseignements et formations techniques et professionnelles (EFTP) et/ou de développement des compétences		
Code	1.4	Code d'avant 2020	1.4
Définition	Nombre de personnes ayant suivi des enseignements et formations techniques et professionnelles et/ou des programmes de développement des compétences (y compris en connaissances financières)		
Clarifications	<p>Nombre de bénéficiaires ayant suivi une formation professionnelle complète (EFTP) - technique, double (avec expérience professionnelle) et/ou une formation entrepreneuriale et/ou financière.</p> <p>La formation formelle et non formelle qui dispense des diplômes ou des certificats est incluse. Si la même personne bénéficie de plusieurs formations, celles-ci ne doivent être comptées qu'une seule fois, dans la mesure du possible.</p>		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Formations purement académiques sans liens clairement identifiés avec le marché du travail • Personnes recrutées par le partenaire d'exécution ou l'un de ses sous-traitants (à l'exception des formateurs EFTP dans les cas énumérés ci-dessous). 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Les formateurs (en particulier les enseignants de l'EFPT) sont inclus comme bénéficiaires si leur formation est relativement longue et générique et qu'ils peuvent conserver un emploi dans un établissement de formation lorsque le financement cesse. Si la formation est courte, très spécifiquement liée à l'objectif du projet et ne leur fait pas vraiment faire des progrès significatifs vers l'employabilité, ils ne sont pas comptés.		
Catégories	<p>Type de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique (EFTP) • Double formation (EFTP et stage) • Formation financière • Formation à l'entrepreneuriat • Stage • Apprentissage • Développement des compétences (y compris les connaissances financières et les compétences professionnelles) • EFTP et développement des compétences <p>Certification de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institution accréditée à l'échelle nationale • Institution non accréditée • Pas de certification 		
Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> • Genre : homme, femme • Handicap : oui, non • Groupe d'âge : 15-24 ans, 25-34 ans, 35-64ans, 65 ans et plus¹ • Statut migratoire : réfugié / demandeur d'asile, personne déplacée interne, communauté hôte, migrant en transit, personne vulnérable/migrant potentiel, victime de la traite (compris ici lorsqu'il fait partie d'un plus large groupe ; aide ciblée au retour/réintégration va en SO3), rapatrié (inclus ici lorsque partie d'un plus large groupe ; aide ciblée au retour/réintégration va en SO3), formateur EFTP 		

¹ Notez que les tranches d'âge pour cet indicateur sont plus spécifiques que dans d'autres indicateurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district) • Secteur¹ • Durée : Moins de 7 jours ; 7 jours à trois mois ; trois mois à un an ; plus d'un an
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type de formation les bénéficiaires suivent-ils ? (Voir type de soutien) • Combien de temps dure la formation ? • Y a-t-il une certification à la fin de la formation ? Si oui, la certification est-elle accréditée ? • Quel secteur(s) ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 8, au travail décent et à la croissance économique
La Valette	Contribue au Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Alliance Sahel	Contribue (sous restriction d'âge) au thème 1, Employabilité des jeunes
Cadre de résultats de l'UE	Nombre de personnes qui ont bénéficié d'une EFTP/développement des compétences en milieu de travail

Table 5: Indicateur FFU 1.5, note méthodologique

1.5. INFRASTRUCTURES COMMERCIALES			
Titre	Nombre de parcs industriels et/ou d'infrastructures commerciales construits, agrandis ou améliorés		
Code	1.5	Code d'avant 2020	1.6
Définition	Nombre de parcs industriels et d'infrastructures commerciales créés ou développés par le biais d'activités telles que la construction d'installations, la facilitation d'investissements financiers, la promotion de règlements respectueux de l'environnement pour les parcs industriels et les infrastructures commerciales, etc.		
Clarifications	Les infrastructures commerciales doivent être collectives (par exemple les infrastructures utilisées par les coopératives à but lucratif), c'est-à-dire pas pour l'usage exclusif d'une entreprise donnée. Elles doivent être utilisées par des activités économiques à but lucratif, pour la production, le stockage, les bureaux, etc.		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures communes soutenues spécifiquement dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire dans la région. Celles-ci doivent aller en 2.1 bis. • Les infrastructures sociales fournissant des services sociaux de base sont comptées en 2.1 bis. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	N/A		
Catégories	<p>Type de support</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure construite • Infrastructure élargie ou améliorée <p>Secteur économique²</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture, pêche et élevage ou transformation 		

¹ Secteurs: Agriculture, pêche et élevage ou transformation; Construction; Commerce de gros et de détail; Artisanat; Tourisme; Textile et vêtements; Transport et logistique; Services aux PME (y compris services financiers); Activités de production industrielle et semi-industrielle; Services (y compris l'éducation; la santé, les activités de travail social, d'autres activités de services).

² Secteurs: Agriculture, pêche et élevage ou transformation; Construction; Commerce de gros et de détail; Artisanat; Tourisme; Textile et vêtements; Transport et logistique; Services aux PME (y compris services financiers); Activités de production industrielle et semi-industrielle; Services (y compris l'éducation; la santé, les activités de travail social, d'autres activités de services).

	<ul style="list-style-type: none"> • Construction • Commerce de gros et de détail • Artisanat • Tourisme • Textile et vêtements • Transport et logistique • Services aux MPME (services financiers compris) • Activités de production industrielle et semi-industrielle • Services (y compris l'éducation ; santé, activités de travail social, autres activités de services) • Centres EFTP <p>Taille de l'infrastructure : (coût indicatif de l'activité du projet – pas nécessairement de l'infrastructure elle-même – en EUR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 1 000 € • De 1.000 € à 10 000 € • De 10 000 € à 100 000 € • De 100 000 € à 1 000 000 € • Plus de 1 000 000 €
Désagrégation	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité a-t-elle construit, élargi ou amélioré l'infrastructure ? • Quel est le but de l'infrastructure ? • Quel est le secteur économique de l'infrastructure ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 8, au travail décent et à la croissance économique
La Valette	Contribue au Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	2.12 Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer le climat d'investissement

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : RENFORCER LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES

Table 6: Indicateur FFU 2.1, note méthodologique

2.1. PLANS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX			
Titre	Nombre de plans de développement locaux directement soutenus		
Code	2.1	Code d'avant 2020	2.1
Définition	Nombre de plans (documents de politique, stratégiques et de mise en œuvre) pour le développement local que le FFU a contribué à élaborer avec les autorités locales, les communautés, les organisations locales et/ou la société civile.		
Clarifications	N/A		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> Les plans locaux qui ne sont pas liés à la résilience et au développement local seront cartographiés en 4.6 (nombre de lois, stratégies, politiques et plans élaborés/soutenus). Les stratégies nationales sont exclues. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Cet indicateur comprend exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> Des plans institutionnels locaux de développement Plans relatifs aux programmes de résilience du FFU/développement local 		
Catégories	Objet du plan de développement : <ul style="list-style-type: none"> Développement/infrastructure Résolution des conflits 		
Désagrégation	Lieu : Admin 2 (p. ex. district)		
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> De quoi s'agit-il ? À quelle division administrative le plan de développement local s'applique-t-il ? 		
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS			
ODD	Selon le ou les secteurs, peut contribuer indirectement à tous les ODD suivants : <ul style="list-style-type: none"> ODD 1, pas de pauvreté ODD 2, faim zéro ODD 3, bonne santé et bien-être ODD 4, éducation de qualité ODD 6, eau potable et assainissement ODD 7, énergie abordable et propre ODD 8, travail décent et croissance économique ODD 9, industrie, innovation et infrastructure ODD 10, réduction des inégalités ODD 12, consommation et production responsables ODD 13, action climat ODD 15, vie terrestre 		
La Valette	Contribue indirectement au pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées		
Alliance Sahel	Selon le ou les secteurs, peut contribuer indirectement aux objectifs suivants de l'Alliance Sahel : <ul style="list-style-type: none"> Employabilité des jeunes Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire Énergie et climat Gouvernance Décentralisation et services de base 		

Cadre de résultats de l'UE	N/A
-----------------------------------	-----

Table 7: Indicateur FFU 2.1 bis, note méthodologique

2.1 BIS. INFRASTRUCTURES SOCIALES			
Titre	Nombre d'infrastructures sociales construites et/ou réhabilitées		
Code	2.1 bis	Code d'avant 2020	2.1 bis
Définition	Nombre d'infrastructures sociales construites et/ou réhabilitées (classées par taille)		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces sûrs devraient être comptés s'ils sont directement liés à un service social de base (p. ex. un soutien psychosocial est fourni) • Les infrastructures agricoles sont incluses tant qu'elles sont principalement destinées aux services sociaux tels que la sécurité alimentaire, par opposition au développement économique. Par exemple, si une infrastructure agricole est utilisée pour le stockage de céréales, et que l'objectif principal est d'améliorer la sécurité alimentaire ou la génération de revenus de bénéficiaires vulnérables, l'infrastructure sera comptée ici. Les terres améliorées ou réhabilitées connexes sont comptabilisées dans l'indicateur 2.6. • Centres de loisirs et centres de jeunesse etc. (en particulier dans les camps et autres zones d'installation de réfugiés) sont comptés ici. Les espaces adaptés aux enfants sont ici, sous « protection ». • Lorsque le programme achète des matériaux et/ou de l'équipement pour la construction ou la remise en état, mais qu'il n'effectue pas les travaux de construction lui-même, nous comptons toujours l'activité dans cet indicateur. • Inclure le coût unitaire de l'infrastructure. 		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux conçus spécifiquement pour les fournisseurs de services • Si les droits de propriété des infrastructures construites n'appartiennent pas à l'État (gouvernement national ou local, communauté), ces infrastructures ne doivent pas être comptées ici. Par exemple, les maisons construites et données aux bénéficiaires en tant que propriété privée ne sont pas comptées, tandis que les maisons construites pour la propriété publique et prêtées aux personnes peuvent être comptées. • Les micro-infrastructures (latrines, puits, électricité) dans les maisons privées sont exclues et peuvent être comptabilisées dans l'indicateur 2.2, 'services de base'. • Les infrastructures construites pour des services qui ne sont pas considérés comme des « services sociaux » ou liés à la résilience sont exclues : les centres d'EFTP (en 1.6), les bureaux administratifs de district, les tribunaux locaux et les postes de police (tous en 4.1), les bureaux des unités de migration (aussi en 4.1) 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<p>L'indicateur concerne la construction et la réhabilitation d'<u>infrastructures sociales</u>. L'infrastructure sociale peut être définie de manière générale comme une installation qui soutient des services sociaux. Cela comprend un large éventail de biens publics, y compris les infrastructures de transport telles que les routes. Les infrastructures comptabilisées dans cet indicateur doivent être liées à d'autres indicateurs de l'OS 2 (p. ex. sécurité alimentaire, services sociaux, etc.).</p> <p>Chaque infrastructure, quelle que soit sa taille, est comptée comme une seule infrastructure. Par exemple, une latrine commune ou un puits peu profond sont comptés comme une seule infrastructure ; une section de route pavée est également comptée comme une seule infrastructure. Afin d'avoir un moyen de calculer un agrégat plus significatif, une estimation des dépenses du projet sur l'activité de construction ou de réhabilitation devrait être donnée, parmi les cinq catégories indiquées ci-dessous.</p>		

	<p>Une route, quel que soit le nombre de km, devrait être considérée comme une seule infrastructure sociale. Toutefois, la longueur de la section doit être recueillie dans un micro-indicateur distinct (non mappé à un indicateur commun de résultat du FFU, mais utilisé pour fournir des analyses supplémentaires). Ceci est nécessaire pour fournir des valeurs à l'indicateur 2.16 du cadre de résultats de DEVCO (« longueur totale de la route »). Le coût de l'activité devrait également être collecté.</p> <p>Centres de loisirs et centres jeunesse, etc. (en particulier dans les camps de réfugiés) sont comptés ici. Les espaces adaptés aux enfants sont comptés ici sous « Protection ».</p>
Catégories	<p>Taille de l'infrastructure : (coût indicatif de l'activité du projet – pas nécessairement de l'infrastructure elle-même – en EUR, par unité [p. ex. par latrine])</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 1 000 € • De 1.000 € à 10 000 € • De 10 000 € à 100 000 € • De 100 000 € à 1 000 000 € • Plus de 1 000 000 € <p>Type de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (p. ex. écoles construites ou réhabilitées, création de centres expérimentaux) • Énergie (p. ex. nombre de réseaux électriques construits) • Soins de santé • Logement/abri (p. ex. nombre de logements construits) • Assistance juridique (p. ex. nombre de centres juridiques construits) • Nutrition et sécurité alimentaire (p. ex. lieux de stockage ou transformation pour la sécurité alimentaire) • Protection sociale • Eau et assainissement (p. ex. systèmes d'eau, mais aussi puits, stations de traitement de l'eau, systèmes de collecte d'eau - tous destinés aux humains ; latrines construites ou réhabilitées) • Migrants (centres MRC, ETM) • Routes/pistes d'atterrissage • Laboratoires COVID-19 • Cliniques de test COVID-19 • Autres infrastructures liées au COVID-19 (y compris les abris / espaces de quarantaine) <p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure construite • Infrastructure réhabilitée/agrandie • Infrastructure équipée • Infrastructure entretenue
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'infrastructure le projet construit-il ? • Où elle-t-elle construite ? • À quel niveau (national, provincial, local) les gens profitent-ils de cette infrastructure ? • Est-elle accessible au grand public ? À un grand groupe d'individus ? Ou à un petit groupe d'individus ? • Dans le cas d'espaces sûrs : y a-t-il des services sociaux (par exemple un soutien psychosocial) fournis dans les espaces sûrs que vous construisez ?

ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	<p>Selon le type d'infrastructure, peut contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 3, Bonne santé et bien-être, • ODD 4, Éducation de qualité, • ODD 6, Eau potable et assainissement, • ODD 9, Industrie, Innovation et Infrastructure
La Valette	Peut contribuer indirectement au pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Alliance Sahel	Décentralisation et services de base
Cadre de résultats de l'UE	<p>Selon le type d'infrastructure, peut contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EU RF 2.10, Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE • EU RF 2.16, Longueur totale de route soutenue par l'UE par a) construction, b) réhabilitation, c) entretien (kms)

Table 8: Indicateur FFU 2.2, note méthodologique

2.2 SERVICES SOCIAUX DE BASE FOURNIS			
Titre	Nombre de services sociaux de base fournis		
Code	2.2	Code d'avant 2020	2.2
Définition	Nombre de services de base tels que la santé (y compris le soutien psychosocial, le soutien sexuel et reproductif, les VBG), l'eau (potable), l'assainissement, l'éducation, le logement, l'énergie domestique et l'aide juridique.		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Si un projet paie du personnel directement dans le cadre de l'indicateur EUTF 1.1 (incitations fournies) et qu'à la suite de cette intervention, des consultations sanitaires ont lieu qui n'auraient pas eu lieu sans cette intervention, alors nous pouvons inclure les consultations dans cet indicateur. • Quand des rapatriés reçoivent de l'aide dans le cadre d'un groupe plus important (aide générique), ils sont comptés ici. • Action pour les cas de VBG : s'il s'agit d'un traitement psychosocial ou médical lié au VBG, alors il va sous 'santé' (traitement médical ou soutien psychosocial / conseil). D'autres types de soutien / protection liées à VBG vont sous 'protection' (y compris GBV), toujours dans cet indicateur. • Les poêles à cuisson sont inclus dans cet indicateur. • La connexion des unités d'habitation au réseau électrique est incluse dans cet indicateur. • Les personnes qui font partie d'un système de référence lié à la protection des enfants & VBG sont incluses dans cet indicateur. 		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • La nutrition et la sécurité alimentaire ne sont pas comptabilisées sous 2.2, mais dans 2.3 (nutrition) et 2.4 (sécurité alimentaire). • Exclure les cibles de l'indicateur 3.2 (migrants et victimes de la traite) • Les rapatriés ne sont pas inclus (ils vont en 3.4. et 3.5) à moins qu'un service soit offert à un plus grand groupe de personnes, y compris eux mais pas spécifiquement ciblé sur eux. • Les réseaux d'alimentation électrique et l'éclairage public sont comptabilisés en 2.1 bis, les infrastructures sociales et leurs bénéficiaires en 2.9 'Accès aux services'. 		

DÉFINITION TECHNIQUE

Détails techniques

En général, nous essayons de compter les services uniques offerts à des individus uniques. Si la même personne reçoit plusieurs services distincts, ils seront comptés plusieurs fois. Toutefois, lorsque le même service est offert par étapes ou par versements, il doit être considéré comme un seul service et au niveau individuel/familial.

Services de santé, juridiques :

- Compter par service (consultations, vaccinations, services juridiques fournis).
- Si une personne reçoit une consultation médicale et par la suite (séparément) une vaccination – cela comptera comme deux services reçus.
- Si un individu reçoit une série de traitements pour le même problème (c.-à-d. 4 consultations pendant la grossesse, 3 injections du même vaccin, une assistance psychiatrique régulière à long terme), et si le partenaire de mise en œuvre peut les identifier comme une seule action, ils sont comptés comme un.

Services éducatifs :

- Compter le nombre de services donnés à l'individu.
- Toutefois, si le même service est donné plusieurs fois, il sera compté une fois et par individu. Pour 'éducation – soutien matériel scolaire', il est compté par individu, même si la personne en question reçoit deux bureaux et un stylo. Si le soutien matériel scolaire est accordé en deux années distinctes, il peut être compté comme deux services distincts.

Énergie/ Construction de maisons :

- Compter le nombre de services fournis au niveau des ménages.
- Toutefois, si le même service est donné plusieurs fois, il sera compté une fois et par ménage.

Services d'assainissement et d'eau :

- Compter le nombre de services au niveau du ménage si le service est directement ciblé/fourni au niveau individuel et/ou domestique (p. ex. latrines).
- Toutefois, si le même service est donné plusieurs fois, il sera compté une fois et par ménage.

Différence entre 2.2 et 2.9

- Si un service est fourni au niveau communautaire, les bénéficiaires qui obtiennent un meilleur accès à ce service sont comptés dans l'indicateur 2.9. Les bénéficiaires sont comptés en 2.2 lorsqu'ils reçoivent directement un service ou lorsque le ménage est un bénéficiaire direct.
- 2.2 comprend des chiffres précis : campagnes de vaccination, bénéficiaires directs de services spécifiques.
- 2.9 compte la portée globale.
- Exemples :
 - La capacité scolaire en nombre d'élèves d'une école nouvellement construite ou rénovée relève de l'« accès » (2.9) tandis que la distribution de matériel scolaire, de référence, etc. relève de 2.2 « avantages directs ».
 - De même, pour la santé, le nombre de femmes dans la communauté (accès) ayant accès à une aile maternelle récemment rénovée tombe sous « accès » (2.9) tandis que la distribution de médicaments, contraceptifs ou la vaccination tombe sous 2.2.

	Nb. Si un bénéficiaire bénéficie de plusieurs types de services différents, nous comptons le nombre de services, et non les bénéficiaires uniques. (P. ex. 1 bénéficiaire reçoit 1 vaccin et 1 ensemble de livres pour la classe = 2 services comptés).
Catégories	<p>Type de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation <ul style="list-style-type: none"> ○ Scolarité ○ Matériel scolaire (p. ex. livres, etc.) • Énergie • Soins de santé <ul style="list-style-type: none"> ○ Traitement médical ○ Soutien psychosocial • Logement / abri <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de logements, réhabilitation ○ Matériel ménager privé • Assistance juridique <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil juridique ○ Documentation • Protection sociale <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien aux transports ○ Référence ○ Protection • Eau et assainissement <ul style="list-style-type: none"> ○ Latrines ○ Approvisionnement des ménages en eau • VBG • COVID-19 <ul style="list-style-type: none"> ○ Test ○ Thérapie médicale ○ Hospitalisation ○ Traitement psychosocial ○ Référence vers des espaces sûrs ou des espaces de quarantaine ○ Aide au logement ○ Autre service lié au COVID-19 <p>Type de soutien fourni</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel/fournitures • Services
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Statut migratoire : Réfugié / demandeur d'asile, personne déplacée interne, communauté hôte, personnes vulnérables/migrants potentiels, victime de la traite (compris ici lorsqu'il fait partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réintégration va en OS3), rapatrié (inclus ici lorsque partie d'un large groupe ; aide ciblée au retour/réintégration en OS3), migrant saisonnier, migrant en transit.</p>

¹ Notez que la tranche de l'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes »

Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les types de services fournis par l'activité ? • Quel est le profil des bénéficiaires ? • Certains de ces services sont-ils offerts par étapes ou par tranches ? Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir un nombre unique de bénéficiaires pour ces services ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue aux ODD suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ODD 1, Pas de pauvreté • ODD 3, Bonne santé et bien-être • ODD 4, Éducation de qualité • ODD 6, Eau propre et assainissement • ODD 7, Énergie propre et abordable
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Décentralisation et services de base.
Cadre de résultats de l'UE	Aucun indicateur qui compte le nombre de services (les indicateurs de DEVCO comptent par bénéficiaire). Voir l'indicateur 2.9.

Table 9: Indicateur FFU 2.3, note méthodologique

2.3. LES PERSONNES RECEVANT DE L'AIDE NUTRITIONNELLE			
Titre	Nombre de personnes recevant de l'aide nutritionnelle		
Code	2.3	Code d'avant 2020	2.3
Définition	Nombre de personnes bénéficiant d'un traitement lié à la nutrition et/ou d'une formation sur l'amélioration des pratiques nutritionnelles.		
Clarifications	Dans le cas des personnes qui assistent à des démonstrations de cuisine, seules les personnes formées/présentes sont comptées (PAS leurs ménages), c'est-à-dire seulement les bénéficiaires directs.		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Services nutritionnels fournis aux rapatriés (ils sont couverts par 3.4. et 3.5) à moins qu'un service ne soit offert à un plus grand groupe de personnes, y compris les rapatriés, mais ne les ciblant pas spécifiquement. • Idem pour les migrants en transit. • Campagnes de sensibilisation à la nutrition (elles sont comptabilisées en 2.7 'Nombre de personnes atteintes par des campagnes de sensibilisation sur la résilience et les droits fondamentaux'). 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Cet indicateur fait référence à : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités dont l'objectif final est d'améliorer la sécurité nutritionnelle des bénéficiaires selon la définition suivante : « <i>La nutrition est l'apport alimentaire, considéré par rapport aux besoins alimentaires de l'organisme. Une bonne nutrition – une alimentation adéquate et équilibrée combinée à une activité physique régulière – est la pierre angulaire d'une bonne santé. Une mauvaise nutrition peut entraîner une réduction de l'immunité, une plus grande susceptibilité à la maladie, une altération du développement physique et mental et une réduction de la productivité.</i>¹ La sécurité nutritionnelle se concentre sur la consommation alimentaire par le ménage ou l'individu et sur la façon dont ces aliments sont utilisés par le corps. 		

. Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs (ex. pour la nutrition, la catégorie '<5 ans' est plus pertinente ; pour les emplois, la catégorie 'enfants' n'est pas pertinente etc.)

¹ Définition récupérée à who.int

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour cet indicateur, nous comptons par individu (pas par ménage ni par traitement distribué). Par exemple, si une personne reçoit un traitement de malnutrition trois fois, il sera compté une fois.
Catégories	Type de support : <ul style="list-style-type: none"> • Formation diététique, y compris démonstrations de cuisine • Traitement de la malnutrition • Fournitures nutritionnelles • Formation agricole sensible à la nutrition • Dépistage de la malnutrition
Désagrégation	Genre : homme, femme Handicap : oui/non Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), enfants de moins de 5 ans, enfants de 6 à 17 ans, enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus ¹ Statut migratoire : réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, communauté hôte, personnes vulnérables/migrants potentiels, migrants en transit, victime de la traite (compris ici lorsqu'il fait partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réinsertion va en OS3), rapatrié (inclus ici lorsqu'il fait partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réinsertion va dans le OS3), migrant saisonnier. Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles activités liées à la nutrition effectuez-vous ? • Quel ou est le ou le ou le ou le ou le ou le nombre de bénéficiaires visés par ces activités ? (Pour les exclusions de cibles) • Êtes-vous sûr que ces activités devraient être considérées comme nutritionnelles, ou devraient-elles être considérées comme des sécurités alimentaires ? (Décision entre 2.3 et 2.4)
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 2 : faim nulle
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Développement rural et sécurité alimentaire
Cadre de résultats de l'UE	Pour les bénéficiaires concernés, contribue au EUF RF 2.6 du cadre de résultats de l'UE : Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans atteints par des interventions liées à la nutrition avec le soutien de l'UE.

Table 10: Indicateur FFU 2.4, note méthodologique

2.4. LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE LIÉE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
Titre	Nombre de personnes recevant une aide liée à la sécurité alimentaire		
Code	2.4	Code d'avant 2020	2.4
Définition	Nombre de personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ont été soutenus par des programmes de protection sociale, une formation technique sur les pratiques agricoles, un soutien à la production agricole, des intrants agricoles (élevage et outils agricoles et semences), l'aménagement de terres (basses terres, potagers, etc.) et des points d'eau pour le bétail, etc.		

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs (ex. pour la nutrition, la catégorie '<5 ans' est plus pertinente ; pour les emplois, la catégorie 'enfants' n'est pas pertinente etc.)

Clarifications	<p>Cet indicateur inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien météorologique aux petits agriculteurs, ainsi que des activités de réduction des chocs à petite échelle. • Les intrants ou formations agricoles/vétérinaires destinés à <u>la subsistance</u> sont comptés en 2.4, tandis que les intrants ou l'assistance similaire destinée à des activités vouées au bénéfice économique relèvent du 1.3. NB : dans le cas des personnes formées à de meilleures pratiques agricoles, seules les personnes formées sont comptées (PAS les autres membres de leur foyer), c'est-à-dire seulement les bénéficiaires directs. • Les formations agricoles avec certification vont en 1.4. • Inclut les bons pour acheter des produits au marché. • Comprend les bénéficiaires travaillant dans des jardins potagers soutenus par le FFU.
Exclusions	<p>Si l'objectif final de l'activité est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nutrition, l'activité ira en 2.3. • Le bénéfice économique, l'activité ira en 1,3. <p>Cet indicateur <u>exclut</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapatriés (ils sont comptés sous 3.4 et 3 .5) à moins qu'un service ne soit offert à un plus grand groupe de personnes les comprenant mais pas spécifiquement ciblé sur eux. Idem pour les migrants en transit. - Activités uniquement liées à l'agriculture, et non à la sécurité alimentaire. Exemple : les pratiques agricoles peuvent aller sous 1.3 ou 2.4 selon l'objectif final de l'activité.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	<p>Cet indicateur fait référence à toutes les activités dont l'objectif final est d'améliorer la sécurité alimentaire des bénéficiaires, selon la définition suivante « <i>Les gens sont considérés comme à l'abri de l'insécurité alimentaire lorsqu'ils ont accès en tout temps à des aliments suffisants, sains et nutritifs pour maintenir une vie saine et active. Les analystes de la sécurité alimentaire examinent la combinaison des trois principaux éléments suivants : la disponibilité des aliments, l'accès à la nourriture et l'utilisation alimentaire.</i> »¹</p> <p>Étant donné que les activités de sécurité alimentaire profitent habituellement non seulement aux bénéficiaires directs mais aussi à un groupe plus important autour d'eux, nous comptons dans cet indicateur tous les membres des ménages des bénéficiaires (sauf dans le cas des formations où nous ne comptons que la personne formée – voir les inclusions ci-dessus). Si le partenaire de mise en œuvre n'est pas en mesure de fournir un nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires, nous multiplierons le nombre de bénéficiaires individuels directs par un nombre moyen de personnes par ménage provenant des statistiques nationales pertinentes (avec l'accord de la partenaire de mise en œuvre). (Notez que dans ce dernier cas, la désagrégation par sexe sera dépourvue d'intérêt étant donné l'utilisation de moyennes pour les ménages).</p> <p>Si un ménage reçoit plusieurs types d'aide, nous utiliserons un multiplicateur pour éviter le double comptage.</p>
Catégories	<p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> ○ Intrants et/ou outils agricoles ○ Formation sur les pratiques agricoles ○ Réhabilitation des terres ○ Irrigation ou accès à l'eau • Bétail : <ul style="list-style-type: none"> ○ Distribution de bétail

¹ Définition sur wfp.org

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vaccination de bétail ○ Services vétérinaires hors vaccination
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Handicap : oui/non</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Statut migratoire : Réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, communauté hôte, victime de la traite (inclus ici lorsqu'il fait partie d'un plus large groupe ; les rapatriés ciblés / l'aide à la réintégration vont en OS3), rapatrié (inclus ici quand il fait partie d'un plus large groupe ; les rapatriés ciblés / l'aide à la réintégration vont en OS3), personne vulnérable / migrant potentiel.</p> <p>Type de bénéficiaire : éleveur/agriculteur/agro-pastoraliste</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet soutient-il la sécurité alimentaire des bénéficiaires ? • Quels types de soutien sont fournis ? • À quelles catégories de bénéficiaires ? • Le projet assure-t-il la réhabilitation des terres ? Dans ce cas, voir également l'indicateur 2.6, et demander le nombre d'hectares de terres réhabilitées/bénéficiant de pratiques agricoles améliorées
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 2 : faim zéro
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire
Cadre de résultats de l'UE	<p>Selon le type de soutien et le type de bénéficiaire, cet indicateur contribue aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EU RF 2.1 du cadre de résultat de l'UE, Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficiant d'une aide par le biais d'interventions soutenues par l'UE • EU RF 2.3 du cadre de résultat de l'UE, Nombre de petits exploitants atteints avec des interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité des terres <p>Il convient de noter que le EU RF 2.4 du cadre de résultat de l'UE (les terres agricoles et les écosystèmes pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (ha)), est lié à l'indicateur 2.6 du FFU.</p>

Table 11: Indicateur FFU 2.5, note méthodologique

2.5 STRATEGIES DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE			
Titre	Nombre d'administrations locales et/ou de collectivités qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe		
Code	2.5	Code d'avant 2020	2.5
Définition	Nombre d'administrations locales et/ou de communautés qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe (DRR) conformément aux stratégies nationales de réduction de ces risques. Cela comprend la création de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, les épidémies et la sécurité alimentaire.		

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs (ex. pour la nutrition, la catégorie '<5 ans' est plus pertinente ; pour les emplois, la catégorie 'enfants' n'est pas pertinente etc.)

Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> Comprend des politiques, des stratégies et des plans <u>locaux</u> de réduction des catastrophes. Comprend les systèmes d'alerte précoce (plutôt ici qu'en 5.2).
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> Exclut les politiques, stratégies et plans <u>nationaux</u> de réduction des catastrophes qui vont en 4.6.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	N/A
Catégories	<p>Type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien au développement Soutien à la mise en œuvre Soutien au développement <u>et</u> à la mise en œuvre <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communauté Institutions civiles locales <p>Type de sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction des risques de catastrophes Système d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles Système d'alerte précoce sur les épidémies Système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> Quel soutien apportez-vous aux stratégies de réduction des risques ? À quel niveau de gouvernement ? Sur quel sujet(s) ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Indicateur transversal, contribue indirectement aux ODD suivants : <ul style="list-style-type: none"> ODD 3, bonne santé et bien-être ODD 4, Éducation de qualité ODD 6, Eau potable et assainissement ODD 9, Industrie, Innovation et Infrastructure
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Contribue indirectement à : décentralisation et services de base
Cadre de résultats de l'UE	Contribue au EU RF 2.19 du cadre de résultats de l'UE, Nombre de pays et de villes ayant des stratégies de réduction des risques climatiques et/ou de risque de catastrophe : a) développé, b) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE.

Table 12: Indicateur FFU 2.6, note méthodologique

2.6 HECTARES D'ÉCOSYSTEMES AGRICOLES ET PASTORAUX			
Titre	Hectares d'écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE.		
Code	2.6	Code d'avant 2020	2.6
Définition	Hectares de terres ou de plans d'eau (agricoles, pastoraux, forestiers et liés à la pisciculture) qui ont été réhabilités, irrigués, où de meilleures pratiques ont été établies et/ou qui ont bénéficié d'activités de restauration ou de déminage écologiques.		
Clarifications	N/A		

Exclusions	Les activités de déminage <i>en soi</i> sont exclues, à moins qu'elles ne concernent des terres agricoles, auquel cas elles sont classées dans la réhabilitation des terres agricoles.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	N/A
Catégories	<p>Type de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terres agricoles • Terrains pastoraux • Plans d'eau • Forêts et autres <p>Type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irrigation • Réhabilitation • Amélioration des pratiques agricoles • Sécurisation du droit foncier • Restauration écologique (p. ex., reboisement)
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines de vos activités consistent-elle à réhabiliter des terres ou des plans d'eau qui peuvent être utilisés pour l'agriculture, le pastoralisme, la foresterie ou la pisciculture ? • Si oui, en quoi consiste l'activité ? • Combien d'hectares de terres (ou quelle taille de plan d'eau) ont été réhabilités ou améliorés ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 2 : faim zéro
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	L'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire ; énergie et climat
Cadre de résultats de l'UE	Cet indicateur contribue directement au 2.6 du cadre de résultats de l'UE : écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (ha).

Table 13: Indicateur FFU 2.7, note méthodologique

2.7 SENSIBILISATION A LA RESILIENCE ET AUX DROITS FONDAMENTAUX			
Titre	Nombre de personnes atteintes par des campagnes de sensibilisation sur les pratiques de renforcement de la résilience et les droits fondamentaux.		
Code	2.7	Code d'avant 2020	2.7
Définition	Nombre de personnes (déplacés internes, réfugiés/ demandeurs d'asile, rapatriés, migrants en transit, migrants saisonniers, communautés hôte et autres personnes vulnérables / migrants potentiels) atteintes par des campagnes sur le renforcement de la résilience et les droits fondamentaux.		
Clarifications	<p>Cet indicateur comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes de sensibilisation à la nutrition. • Les groupes qui se réunissent (régulièrement) pour discuter de questions sociales (p. ex. égalité des sexes). Cet indicateur est généralement considéré comme plutôt passif, mais peut inclure des discussions actives, auquel cas le type de support est club ou groupe. 		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes sur la migration sont couvertes en 3.3. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			

Détails techniques	<p>Cet indicateur comprend des campagnes et des événements d'information <u>en personne</u> ainsi que des campagnes médiatiques <u>de masse</u> (sur les médias de radiodiffusion ou les réseaux sociaux).</p> <p>Il convient de prendre soin de ne pas compter plusieurs fois les personnes atteintes par plusieurs campagnes, ou de surestimer la portée effective des campagnes médiatiques de radiodiffusion, car cela entraînerait rapidement dans des chiffres équivalents à la population totale d'un pays, voire plus.</p> <p>Lorsque des garanties suffisantes sur la crédibilité des chiffres de portée ne sont pas fournies, ou lorsque les chiffres équivalraient à une partie substantielle du pays, l'équipe du MLS se réserve le droit de ne pas prendre en compte les chiffres déclarés.</p> <p>Les réseaux sociaux devraient fournir des chiffres précis et détaillés, et restreindre les chiffres aux personnes qui vivent effectivement dans le pays d'opération.</p> <p>Pour les dépliants, compter au plus une personne touchée par dépliant distribué.</p>
Catégories	<p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Événement • Campagne en face-à-face • Campagnes médiatiques (radio, télévision, médias sociaux, panneaux d'affichage, tracts) • Club ou groupe • Formation ou démonstration <p>Sujet de la campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits fondamentaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Droits humains ○ Sécurité ○ Protection ○ Genre, GBV • Éducation • Énergie • Soins de santé • Logement / abri • Assistance juridique <ul style="list-style-type: none"> ○ Foncier ○ Autres sujets juridiques • Nutrition et sécurité alimentaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Nutrition ○ Agriculture / bétail ○ Autres services liés à la sécurité alimentaire • Protection sociale • Eau et assainissement <ul style="list-style-type: none"> ○ Hygiène et assainissement ○ Eau • Spécifique sur le COVID-19 • Autres <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction des risques de catastrophe

Désagrégation	<p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Genre : homme, femme</p> <p>Statut migratoire : Réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, communauté hôte, personnes vulnérables/migrants potentiels, migrants en transit, victime de la traite (compris ici lorsqu'il/elle fait partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réinsertion va en OS3), rapatrié (inclus ici lorsqu'il/elle fait partie d'un plus large groupe ; l'aide ciblée au retour/réinsertion va en OS3), migrants saisonniers.</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<p>Pour tout grand groupe de personnes touchée sur les médias de radiodiffusion ou les campagnes de médias sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment estimer la portée effective de la campagne ? • Avez-vous déjà signalé d'autres campagnes ciblant le même public ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	<p>Ne contribue pas directement aux ODD.</p> <p>Indicateur transversal, indirectement lié aux ODD suivants selon le thème de la campagne : SGD 1, Pas de pauvreté; SGD 2, Faim zéro; SGD 3, Bonne santé et bien-être; SGD 4, Éducation de qualité; SGD 6, Eau propre et assainissement; SGD 7, Énergie abordable et propre; SGD 8, Travail décent et croissance économique; SGD 9, Industrie, Innovation et Infrastructure; ODD 10, réduction des inégalités; SGD 12, Consommation et production responsables; SGD 13, Action pour le climat; et SGD 15, Vie terrestre.</p>
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Contribution indirecte possible à : Développement rural et sécurité alimentaire ; Energie et climat ; Gouvernance ; Décentralisation et services de base.
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 14: Indicateur FFU 2.8, note méthodologique

2.8 RENFORCEMENT DES CAPACITES VISANT A RENFORCER LA PRESTATION DE SERVICES			
Titre	Nombre d'employés des autorités locales et des prestataires de services de base bénéficiant de renforcement des capacités pour renforcer la prestation des services.		
Code	2.8	Code d'avant 2020	2.8
Définition	<p>Nombre de fonctionnaires des autorités locales et de prestataires de services de base bénéficiant de renforcement des capacités pour renforcer la prestation de services, y compris les enseignants formés afin d'améliorer leur niveau, les agents de vulgarisation sur la santé, l'assainissement, l'agriculture ou vétérinaires.</p> <p>Les services inclus ici sont les services sociaux, liés à la résilience.</p>		
Clarifications	N/A		
Exclusions	<p>Cet indicateur exclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services qui ne sont pas considérés comme des services sociaux de base et qui ne se rapportent pas à l'objectif de résilience sont exclus. Par exemple, l'emploi, l'enseignement professionnel, la microfinance (tous liés à l'OS1) sont exclus. 		

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs (ex. pour la nutrition, la catégorie '<5 ans' est plus pertinente ; pour les emplois, la catégorie 'enfants' n'est pas pertinente etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> De courtes formations pour sensibiliser la population à la santé ou à d'autres sujets liés à la résilience, iront en 2.7 (elles auront tendance à s'adresser à la population générale plutôt qu'aux fournisseurs de services). Personnes formées à la collecte de données/SE/gestion de projet.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne le 'type d'acteur', tous les agents de vulgarisation (agriculture, santé etc.) devraient être considérés comme « prestataires de services » (et non comme fournisseurs de services bénévoles/communautaires ou de la société civile), afin d'éviter les problèmes lors des formations qui ciblent à la fois les agents de santé (personnel des centres de santé) et les agents de vulgarisation sanitaire, par exemple. (Le tag « prestataires de services communautaires/ volontaires au niveau de la société civile » peut être utilisé pour ceux impliqués exclusivement dans des activités au niveau communautaire, comme les membres d'associations de parents et professeurs, etc.) De plus, les comités de gestion (comme un comité de gestion de l'eau) devraient être étiquetés comme « fournisseur de services communautaires ou bénévoles », à moins qu'il ne soit clair que les personnes concernées sont du personnel technique et/ou rémunéré. Le personnel gouvernemental formé au DRR est inclus dans cet indicateur (catégorie « Autre »). Les formateurs/facilitateurs qui sont du personnel du gouvernement sont comptés ici. De même pour les membres de la communauté qui sont susceptibles d'adopter un rôle de formation à l'avenir. Formation des formateurs seulement s'ils font partie de la communauté et donc s'ils sont susceptibles d'adopter un rôle de formateur à plus long terme. Exemple : dans le cas des enfants sourds et de leurs tuteurs formés à l'éducation adaptés aux malentendants : les tuteurs vont ici. Seuls ceux qui fournissent des services directs (p. ex. enseignants, infirmières) devraient être comptés dans cet indicateur. Les personnes qui fournissent indirectement des services tels que le personnel au niveau du ministère devraient être exclues.
Catégories	<p>Type de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation Énergie Soins de santé Logement / abri Assistance juridique Nutrition et sécurité alimentaire Eau et hygiène Spécifique au COVID-19 <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs de services bénévoles / de la communauté Institutions civiles locales Fournisseurs de services Personnel d'organisations de la société civile /ONG
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Statut migratoire : réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, communauté hôte, rapatrié, personnes vulnérables/migrants potentiels.</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives	<ul style="list-style-type: none"> Quels types d'activités de renforcement des capacités effectuez-vous pour améliorer la prestation des services de base ? Quels types d'acteurs sont soutenus ?

d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> Quel type de prestation de services voulez-vous améliorer ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue aux ODD suivants : <ul style="list-style-type: none"> ODD 1, Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ODD 2, Faim zéro ODD 3, Santé ODD 4, Éducation ODD 6, Eau et assainissement ODD 7, Énergie
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Décentralisation et services de base.
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 15: Indicateur FFU 2.9, note méthodologique

2.9 AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES DE BASE			
Titre	Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux prestations sociales de base (services et transferts)		
Code	2.9	Code d'avant 2020	2.9
Définition	Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux services de base tels que la santé (y compris le soutien psychosocial, la santé sexuelle et reproductive, le GBV) l'eau (potable), l'assainissement, l'éducation de base, le logement, l'énergie domestique et l'aide juridique, ainsi que l'argent / les transferts sociaux.		
Clarifications	Cet indicateur est généralement lié au 2.1 bis ou, dans une moindre mesure, au 2.8: lorsqu'une infrastructure sociale est construite / réhabilitée (2.1bis) ou que des prestataires de services sont formés, dans l'ensemble, combien de personnes auront un meilleur accès aux services de base ?		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> Les services qui ne sont pas considérés comme des services sociaux de base et qui ne se rapportent pas à l'objectif de résilience sont exclus. Par exemple, l'emploi, l'enseignement professionnel, la microfinance (tous liés à l'OS1) sont exclus. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Cet indicateur est lié au 2.2 mais le 2.9 met l'accent sur la portée et les effets secondaires positifs de la construction et de la réhabilitation d'infrastructures ainsi que de la formation par rapport au 2.2 qui lui compte le nombre de services fournis exact. <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'élèves bénéficiant de la construction d'une école est compté ici. Idem pour les membres de la communauté ayant un meilleur accès à la santé grâce à la construction ou à la réhabilitation d'une clinique. La connexion de camps de réfugiés au réseau national, à l'éclairage public et l'alimentation de cuisines communes en électricité sont comptabilisés ici, tandis que la fourniture d'électricité aux abris/maisons individuels est comptée sous 2.2. <p>Infrastructures de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de bénéficiaires est généralement le nombre de personnes vivant dans la zone de chalandise de l'infrastructure. 		

	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque plusieurs infrastructures sont construites dans la même zone, les bénéficiaires ne doivent être comptés qu'une seule fois. Des ajustements seront effectués par des multiplicateurs si nécessaire. <p>Eau : Zones de captage pour le point d'eau Éducation : Capacité scolaire Transferts en espèces et transferts sociaux : Le nombre de bénéficiaires devrait être le nombre total de membres de la famille qui bénéficient des transferts. Si le partenaire de mise en œuvre n'est pas en mesure de fournir un nombre précis, mais fournit le nombre de transferts uniques, multiplier par le nombre moyen de personnes par ménage dans le pays.</p>
Catégories	<p>Type de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation Énergie Soins de santé Logement / abri Assistance juridique Nutrition et sécurité alimentaire Protection sociale Eau et assainissement Espèces / transfert social
Désagrégation	<p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district) Statut migratoire : migrant vulnérable/potentiel, réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> Construisez-vous ou réhabilitez-vous une infrastructure sociale ? Si oui, quelle est la zone de chalandise ou la capacité de l'infrastructure ? Formez-vous ou offrez-vous des incitatifs à des fournisseurs de services de base (ou les soutenez-vous autrement) ? Si oui, quelle est leur portée ? (Combien d'étudiants ont-ils ? Etc.)
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	<p>Contribue aux ODD suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ODD 1, Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ODD 2, faim zéro ODD 3, Santé ODD 4, Éducation ODD 6, Eau et assainissement ODD 7, Énergie
La Valette	Pilier 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées.
Alliance Sahel	Décentralisation et services de base
Cadre de résultats de l'UE	<p>Selon le secteur, contribue aux indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le EU RF 2.8 du cadre de résultats de l'UE, Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable et/ou à une installation sanitaire améliorée avec le soutien de l'UE. Le EU RF 2.9 du cadre de résultats de l'UE, Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce : a) un nouvel accès, b) un meilleur accès.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Table 16: Indicateur FFU 3.1, note méthodologique

3.1 SOUTIEN DE LA DIASPORA			
Titre	Nombre de projets et d'initiatives soutenus par les membres de la diaspora		
Code	3.1	Code d'avant 2020	3.1
Définition	Nombre de projets et d'initiatives soutenus par des membres de la diaspora (y compris des activités de développement et d'investissement, des projets sociaux et culturels, de l'assistance technique) dans leur pays d'origine.		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets et initiatives sont pris en compte dans cet indicateur, et non les membres de la diaspora qui y participent. Par exemple, si plusieurs membres de la diaspora financent la même initiative, cet indicateur comptera une initiative. • Inclut les projets pour lesquels les membres de la diaspora soutiennent la mise en œuvre (conception, conceptualisation, mise en œuvre, etc.) ainsi que ceux pour lesquels ils offrent un soutien sous forme de contributions financières ou d'assistance technique. 		
Exclusions	Cet indicateur compte les projets <u>soutenus par</u> les membres de la diaspora. Dans le cas de projets de soutien aux membres de la diaspora, les bénéficiaires seront comptés dans d'autres indicateurs pertinents (selon l'activité).		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Cet indicateur ne tient pas seulement compte des projets réalisés ou financés par les membres de la diaspora, mais aussi d'autres initiatives telles que les missions d'assistance technique menées par les membres de la diaspora et financées par des projets du FFU.		
Catégories	<p>Secteurs Liste à compiler à partir des secteurs OS1 et OS2.</p> <p>Type d'action Les membres de la diaspora soutiennent le projet par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique • Conception/conceptualisation du projet • Mise en œuvre directe • Financement • Ensemble de moyens <p>Type de support Le projet intervient à travers le :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des conditions réglementaires/législatives • La sensibilisation de membres de la diaspora • Financement (financement de contrepartie) • Soutien direct à la création/mise en œuvre du ou des projets 		
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)		
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types d'initiatives et de projets sont développés ? • Dans quel secteur ? • Combien de membres de la diaspora participent au soutien du projet et de l'initiative ? • Comment les membres de la diaspora soutiennent-ils le projet ? 		
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS			
ODD	N/A		
La Valette	N/A		

Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 17: Indicateur FFU 3.2, note méthodologique

3.2. MIGRANTS EN TRANSIT, REFUGIES/DEMANDEURS D'ASILE ET LES PERSONNES DEPLACEES INTERNES PROTEGEES ET/OU ASSISTEES		
Titre	Nombre de migrants en transit, de réfugiés/demandeurs d'asile et de personnes déplacées internes protégées et/ou assistées	
Code	3.2	Code d'avant 2020 3.2
Définition	Nombre de migrants en transit, de réfugiés/ demandeurs d'asile et de personnes déplacées internes bénéficiant de mesures de protection à court terme ou d'une assistance directe.	
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Les réfugiés et les victimes de la traite des êtres humains ne sont inclus ici que lorsqu'ils sont assistés à court terme, et non dans des camps ou dans des situations de déplacement à long terme. • Le soutien aux réfugiés/ demandeurs d'asile, victimes de la traite et migrants dans les centres de détention est compté ici. S'ils sont évacués, ils sont comptés dans 3.8. • La détermination du statut de réfugié est prise en compte ici. 	
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Tout bénéficiaire d'aide au retour volontaire comptabilisé en 3.4 est considéré comme bénéficiant d'une protection et doit également être comptabilisé ici. • Les migrants qui bénéficient d'une aide à la réinsertion sociale sont comptabilisés en 3.5. • L'assistance juridique à plus long terme fournie aux migrants (principalement les réfugiés/ demandeurs d'asile et les déplacés interne) est comptabilisée en 2.2 (soutien à l'obtention des droits fonciers, etc.) 	
DÉFINITION TECHNIQUE		
Détails techniques	<p>Cet indicateur compte tous les types de personnes en déplacement qui bénéficient d'un type de protection à court terme et d'un soutien (santé, juridique, logement temporaire, recherche et sauvetage etc.).</p> <p>Particulièrement utile pour 'mapper' les activités liées aux opérations de recherche et de sauvetage (SAR).</p> <p>Les bénéficiaires sont comptés une fois même s'ils reçoivent plusieurs soutiens.</p> <p>Pour cet indicateur, le terme « migrant en transit » désigne un migrant dans un « pays de transit ». « <i>Dans le contexte de la migration, [un pays de transit est] le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passe en route vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou de résidence habituelle.</i>¹²</p>	
Catégories	<p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Traitement médical ○ Aide psychosociale ○ Protection GBV • Spécifique au COVID-19 • Logement temporaire et soutien de subsistance • Autres produits non alimentaires • Soutien juridique : 	

¹ Glossaire de l'OIM sur les migrations 2019, https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf

² L'indicateur compte aussi les personnes déplacées internes pour une courte durée.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil ○ Documentation ○ Traçage de famille ○ Détermination du statut de réfugié ● Opération de recherche et de sauvetage ● Soutien mixte (plusieurs des types de soutien mentionnés ci-dessus) <p>Remarque : tout type de support multiple est classé comme « soutien mixte »</p> <p>Type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Opérations de recherche et de sauvetage ● Assistance générale
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Handicap : oui/non</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Statut migratoire : Migrant en transit, réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, victime de la traite, mineur non accompagné</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> ● Quels types de bénéficiaires sont assistés ? Comment sont-ils identifiés ? ● Comment vous assurez-vous qu'ils sont en mouvement ? ● Quels types de soutien leur apportez-vous ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 10 : réduction des inégalités
La Valette	Contribue au pilier 3 : Protection et asile
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	<p>Contribution au <u>2.17</u> du cadre de résultats de l'UE: Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE.</p> <p>Selon le type d'aide, peut également contribuer au :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>2.26</u> du cadre de résultat de l'UE : Nombre de victimes de violations des droits humains bénéficiant directement de l'aide financée par l'UE ● <u>2.27</u> du cadre de résultat de l'UE : Nombre de personnes bénéficiant directement d'aide juridique soutenue par l'UE

Table 18: Indicateur FFU 3.3, note méthodologique

3.3 MIGRANTS (POTENTIELS) ATTEINTS PAR DES CAMPAGNES D'INFORMATION SUR LA MIGRATION			
Titre	Nombre de migrants (potentiels) touchés par des campagnes d'information sur la migration		
Code	3.3	Code d'avant 2020	3.3
Définition	Nombre de migrants et de migrants potentiels ayant bénéficié de campagnes de sensibilisation sur les risques et les dangers liés à la migration irrégulière et/ou sur les alternatives à cette migration.		

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

	Nb. Comprend les activités visant le grand public à l'extérieur des institutions (c'est-à-dire les activités qui ne font pas partie du renforcement des capacités des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales) telles que les campagnes médiatiques. Comprend également des activités visant à sensibiliser la population à la discrimination liée à la migration.
Clarifications	N/A
Exclusions	Sont exclus de cet indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Les campagnes sur des sujets autres que la migration vont en 2.7 en cas de résilience et 4.3 en cas de résolution de conflit. • Les communautés hôtes sensibilisées sur la tolérance envers les populations déplacées ne sont pas comptés ici, mais en 4.3.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	<p>Cet indicateur comprend les campagnes et événements d'information en personne ainsi que les campagnes médiatiques de masse (sur les médias audiovisuels ou les réseaux sociaux) et la distribution de matériel d'information.</p> <p>Il convient de prendre soin de ne pas compter plusieurs fois les personnes touchées par plusieurs campagnes, ni de surestimer la portée effective des campagnes médiatiques diffusées, car cela entraînerait rapidement l'atteinte de la population totale d'un pays, voire plus.</p> <p>Si la garantie sur la crédibilité des chiffres de portée n'est pas fournie ou pas crédible, ou lorsque les chiffres impliqueraient qu'une partie substantielle du pays a été touchée, l'équipe de la MLS se réserve le droit de ne pas prendre en compte les chiffres déclarés.</p> <p>Les réseaux sociaux devraient fournir des chiffres précis et détaillés et limiter les chiffres aux personnes qui vivent effectivement dans le pays d'opération.</p> <p>Pour les dépliants, compter au plus une personne atteinte par dépliant distribué.</p>
Catégories	<p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Migration sûre et légale • Risques de la migration irrégulière • Discrimination liée à la migration <p>Type de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Événement (contact direct avec les bénéficiaires) • Campagne de médias de masse (contact indirect avec les bénéficiaires)
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non-jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Statut migratoire : réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, communauté hôte, rapatrié, personnes vulnérables/migrants potentiels, migrants en transit, migrant saisonnier, mineur non accompagné</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives	<p>Pour tout grand groupe de personnes touchées sur les médias de radiodiffusion ou les campagnes de médias sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment estimez-vous la portée effective de la campagne ?

¹ Notez que la tranche d'âge « jeune » est généralement définie comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'elle peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre (PMO). Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge du « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous déjà organisé d'autres campagnes ciblant le même public ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	N/A
La Valette	Pilier 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 19: Indicateur FFU 3.4, note méthodologique

3.4 RETOURS VOLONTAIRES		
Titre	Nombre de retours volontaires pris en charge	
Code	3.4	Code d'avant 2020 3.4
Définition	Nombre de migrants aidés par des moyens de transport pour retourner volontairement dans leur pays d'origine. Des mesures supplémentaires telles que des conseils avant le départ, de l'aide pour obtenir des documents de voyage, des billets de retour et des escortes de voyage sont comptabilisées, dans la mesure où elles ont lieu dans le pays de départ.	
Clarifications	Cet indicateur comprend le rapatriement volontaire des réfugiés et les retours humanitaires volontaires.	
Exclusions	Cet indicateur exclut les évacuations humanitaires.	
DÉFINITION TECHNIQUE		
Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités comptées ici sont à très court terme, 1-3 jours maximum, avant le départ dans le pays d'accueil (pays de départ). Les bénéficiaires sont comptés dans leur pays de départ. Les bénéficiaires sont comptés <u>une fois</u> même s'ils reçoivent plusieurs supports liés au retour volontaire. Les bénéficiaires peuvent également être comptés en 3.5 (assistance post-arrivée) et 3,5 bis (aide à la réintégration) si cela est pertinent, mais dans le pays où cette aide a été fournie. Les bénéficiaires peuvent également être comptés sous d'autres indicateurs pour les services reçus non liés au retour. En particulier, il est considéré que tous les rapatriés assistés auront bénéficié de services de protection et devront donc également être comptabilisés en 3.2. 	
Catégories	Type de support : <ul style="list-style-type: none"> Aide avant le départ Soutien aux voyages 	
Désagrégation	Genre : homme, femme Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus ¹ Handicap : oui/non Lieu : pays de départ Statut migratoire : migrant en transit, rapatrié, victime de la traite, mineur non accompagné Pays vers lequel les migrants retournent /pays d'origine	
Questions indicatives	<ul style="list-style-type: none"> Où l'activité a-t-elle eu lieu ? Comment vous assurez-vous que les bénéficiaires retournent effectivement dans leur pays d'origine ? 	

¹ Ibid.

d'exercice de 'mapping'	
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 10 : réduction des inégalités
La Valette	Pilier 5 : retour, réadmission et réintégration
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	Contribution au EU RF <u>2.17</u> du <u>cadre de résultats de l'UE</u> : Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE. Selon le type d'aide, peut également contribuer au EU RF 2.27 du cadre de résultats de l'UE : Nombre de personnes bénéficiant directement d'aide juridique soutenue par l'UE.

Table 20: Indicateur FFU 3.5, note méthodologique

3.5 AIDE APRES L'ARRIVEE		
Titre	Nombre de migrants de retour bénéficiant d'une aide à l'arrivée	
Code	3.5	Code d'avant 2020 N/A
Définition	Nombre de rapatriés qui ont bénéficié d'une aide à l'arrivée.	
Clarifications	N/A	
Exclusions	Toute autre forme d'aide fournie aux migrants de retour est exclue, et doit être comptabilisée soit en 3.4 retour volontaire (pour l'aide au départ) ou en 3.5 bis (aide à la réintégration).	
DÉFINITION TECHNIQUE		
Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> L'aide à l'arrivée est comptabilisée lors de la première intervention auprès du bénéficiaire dans le pays de retour (premier « argent de poche », première aide d'urgence sanitaire, assistance temporaire à l'arrivée...) Les rapatriés bénéficiant d'une aide à l'arrivée pourraient également bénéficier d'une aide à la réintégration (comptée en 3.5 bis) dans le cadre de divers projets du FFU. Lorsque les projets travaillent ensemble et partagent leur liste de bénéficiaires, ils doivent essayer de déclarer des bénéficiaires uniques une seule fois dans tous les projets afin d'éviter le double comptage. Les projets peuvent informer l'équipe du MLS du nombre de bénéficiaires qui leur ont été référés. Le MLS peut alors s'efforcer d'éviter le double-comptage. Les 3.4 (retour volontaire) et 3.5 n'ont pas nécessairement les mêmes chiffres. 	
Catégories	Type de support : <ul style="list-style-type: none"> Santé : <ul style="list-style-type: none"> Traitement médical Aide psychosociale Aide juridique : <ul style="list-style-type: none"> Conseil Documentation Traçage de famille Logement / abri Argent comptant pour les besoins immédiats, y compris le transport Assistance en nature : <ul style="list-style-type: none"> Aliments Vêtements Forfait (si un bénéficiaire a reçu plusieurs types d'aide, il est comptabilisé dans la catégorie « forfait ») 	
Désagrégation	Genre : homme, femme	

	<p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Handicap : oui/non</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Statut migratoire : Rapatrié, victime de la traite, mineur non accompagné</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'aide à l'arrivée fournissez-vous ? • À quels bénéficiaires ? • Comment vous assurez-vous que les bénéficiaires sont des rapatriés récents ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 10 : réduction des inégalités
La Valette	Contribue au Pilier 5 : retour, réadmission et réintégration
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	<p>Contribution au <u>2.17</u> du cadre de résultats de l'UE: Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE.</p> <p>Selon le type d'aide, peut également contribuer au <u>2.27</u> du cadre de résultats de l'UE : Nombre de personnes bénéficiant directement d'aide juridique soutenue par l'UE.</p>

Table 21: Indicateur FFU 3.5 bis, note méthodologique

3.5 BIS AIDE A LA RÉINTÉGRATION			
Titre	Nombre de migrants de retour bénéficiant d'une aide à la réintégration		
Code	3.5 bis	Code d'avant 2020	3.5
Définition	<p>Nombre de rapatriés qui ont bénéficié d'une aide à la réintégration.</p> <p>Comprend <u>uniquement le soutien à long terme aux rapatriés</u>, par exemple le soutien aux AGR, à l'EFTP, etc., et exclut l'aide post arrivée qui va en 3.5. Comprend également l'assistance juridique pour la réintégration.</p>		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide à la réintégration peut être : <ul style="list-style-type: none"> ○ Individuelle : elle peut être utilisée pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi, lorsqu'elle semble plus pertinente, pour la formation, l'aide médicale, le logement ou tout autre soutien nécessaire, en fonction du profil, des besoins et des opportunités du migrant. ○ Collective : lorsque plusieurs rapatriés se réunissent pour mettre en commun leur aide individuelle à la réintégration et mettre en œuvre ensemble une activité génératrice de revenus ou d'autres projets. ○ Communautaire : elle associe les rapatriés et les membres de la communauté autour d'un projet communautaire. • Les rapatriés comptés en 3.5 bis ne sont pas comptés en 1.3 (AGR) ou 1.4 (EFTP). • L'aide à la réintégration est comptabilisée au <u>début</u> du processus de réintégration (lorsque le bénéficiaire est inscrit dans le processus). 		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide consistant uniquement en l'orientation vers d'autres mécanismes est exclue. • L'aide directement post arrivée est comptabilisée en 3.5. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			

¹ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide à la réintégration est comptée lorsqu'un projet soutient les rapatriés par le biais d'une aide économique, sociale et de résilience, dans le but d'améliorer leur réintégration à long terme. Elle est toujours comptée dans le pays de retour. • Selon le type de soutien et le succès de l'action, les mêmes bénéficiaires peuvent également être comptés dans l'indicateur 1.1 (emplois créés). • Les mêmes rapatriés bénéficiant de l'aide à la réintégration peuvent bénéficier de plusieurs projets du FFU. Lorsque les projets travaillent ensemble et partagent leur liste de bénéficiaires, ils doivent essayer de déclarer des bénéficiaires uniques une seule fois pour tous les projets, afin d'éviter le double comptage. • Bien qu'ils puissent cibler les mêmes bénéficiaires, 3.4 (retour volontaire), 3.5 (aide post-arrivée) et 3.5 bis n'ont pas nécessairement besoin de déclarer les mêmes chiffres.
Catégories	<p>Type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individuelle • Collective • Communautaire <p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation (éducation, EFTP) • Santé (traitement médical, aide psychosociale) • Juridique (conseil, documentation, recherche familiale) • Logement / abri • Économique (AGR, formation, soutien pour trouver un emploi, soutien à la création d'une entreprise) • Soutien mixte (mélange des options au-dessus) <p>Remarque : Les bénéficiaires recevant plusieurs types de support sont comptés dans le soutien mixte.</p>
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Handicap : Oui / non</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Statut migratoire : Rapatrié, victime de la traite, mineur non accompagné</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types d'aide à la réintégration fournissez-vous ? • À quels bénéficiaires ? • Combien de temps dure-t-il habituellement ? • Comment vous assurez-vous que les bénéficiaires sont des rapatriés récents ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 10 : Réduction des inégalités.
Valette	Contribue au Pilier 5 : Retour, réadmission et réintégration.
Alliance Sahel	
Cadre de résultats de l'UE	Contribution au 2.17 du cadre de résultats de l'UE: Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE.

¹ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

	Selon le type d'aide, peut également contribuer au <u>2.27</u> du cadre de résultats de l'UE : Nombre de personnes bénéficiant directement d'aide juridique soutenue par l'UE.
--	--

Table 22: Indicateur FFU 3.6, note méthodologique

3.6 INSTITUTIONS SOUTENUES EN MATIERE DE GESTION DES MIGRATIONS			
Titre	Nombre d'institutions et d'acteurs non étatiques soutenus par le renforcement des capacités ou le soutien opérationnel en matière de protection et de gestion des migrations		
Code	3.6	Code d'avant 2020	3.6
Définition	<p>Nombre d'acteurs régionaux, nationaux et locaux et non étatiques dont les capacités en matière de gestion des migrations ont été renforcées par la formation, le renforcement des capacités ou un soutien opérationnel direct (tout soutien pouvant aider les institutions dans leurs opérations quotidiennes).</p> <p>Ceci comprend le soutien à la législation sur la gestion des migrations et à d'autres politiques à long terme sur la gestion des migrations.</p>		
Clarifications	Lorsqu'une institution est soutenue par de la formation, l'établissement est compté dans cet indicateur, quel que soit le nombre de personnes formées. Le nombre de personnes formées est compté en 3.7.		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations sur les sujets liés à la résilience sont comptées en 2.8 (les individus seulement) • Les formations sur la gouvernance, la prévention des conflits et les droits humains sont comptées en 4.2 (pour les individus seulement) • Les personnes (même dans ces institutions) formées à la gestion et à la protection des migrations sont comptées en 3.7. Une institution peut être comptée en 3.6 et ses membres individuels du personnel en 3.7. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Dans cet indicateur, nous <u>comptons les institutions</u>, et non les personnes formées au sein des institutions. Les personnes formées sont cartographiées en 3.7. • Si l'activité est une activité récurrente, elle ne doit être comptée qu'une seule fois, pas tous les trimestres. • Lors du 'mapping' du type de soutien fourni par l'activité, le soutien opérationnel comprend l'assistance à l'équipement, la logistique, etc. L'assistance technique comprend l'expertise, les connaissances, l'assistance non matérielle. • Il n'existe pas de façon unique de définir ce qu'est une « institution » : dans certains cas, il peut s'agir d'un ministère entier, alors que dans d'autres cas, il peut s'agir d'une petite unité au sein d'un ministère. Nous essayons d'être plus précis que génériques et de compter les institutions de micro-niveau plutôt que leur ministère. Il s'agit de limiter le double comptage (lorsque deux partenaires d'exécution distincts déclarent former les mêmes institutions à travers deux programmes différents). 		
Catégories	<p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de formation • Soutien opérationnel • Assistance technique <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour et réintégration • Protection (y compris GBV) • Traite des êtres humains/trafic de migrants • Migration légale • Référencement 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Questions transfrontalières • Sensibilisation • Collecte de données <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forces de sécurité locales • Forces de sécurité nationales • Institutions publiques locales • Institutions publiques nationales • ONG / OSC • Institutions régionales
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • À quelles institutions apportez-vous un soutien ? • À quel niveau administratif(s) ? • Quels types d'aide leur fournissez-vous ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 16 : paix, justice et institutions fortes.
La Valette	Contribue au Domaine 2 de La Valette : Migration légale et mobilité
Alliance Sahel	Peut contribuer en partie à la décentralisation et à la migration.
Cadre de résultats de l'UE	Peut contribuer en partie au EU RF 2.29 du cadre de résultats de l'UE : Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus sur la sécurité, la gestion des frontières, la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention des conflits, la protection de la population civile et des droits de l'homme.

Table 23: Indicateur FFU 3.7, note méthodologique

3.7 FORMATION SUR LA GESTION DES MIGRATIONS ET LA PROTECTION			
Titre	Nombre de personnes formées à la gestion des migrations et à la protection		
Code	3.7	Code d'avant 2020	3.7
Définition	Nombre de personnes formées sur les questions de gestion des migrations et de protection des migrants. Le personnel formé comprend des responsables nationaux et locaux ainsi que des acteurs non étatiques concernés.		
Clarifications	Voir la liste des sujets de formation dans la catégorie « Sujet » ci-dessous. Les sujets liés à la gouvernance, à la prévention des conflits et aux droits humains relèvent de l'indicateur 4.2.		
Exclusions	Cet indicateur exclut : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des frontières, compté sous l'OS4 (4.2). • Les personnes soutenues par de l'équipement ou du budget : seules les institutions doivent être comptées dans de tels cas (en 3.6). 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	N/A		
Catégories	<p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation • Atelier • Mentorat <p>Objet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection (y compris GBV) 		

	<ul style="list-style-type: none"> Traite des êtres humains/trafic de migrants Migration légale Référence / orientation vers des services appropriés <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Représentants communautaires Communauté/bénévole Institutions civiles locales Forces de sécurité locales Institutions civiles nationales Forces de sécurité nationales ONG / OSC Institutions régionales Fournisseurs de services Journalistes
Désagrégation	<p>Genre : Homme, femme</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> À quelles institutions les personnes formées appartiennent-elles ? Combien de temps dure la formation ? Quel est le sujet de la formation ? Les personnes sont-elles formées régulièrement ? Comment évaluez-vous que la formation a été couronnée de succès ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 16 : paix, justice et institutions fortes.
La Valette	Contribue au Domaine 2 de La Valette : Migration légale et mobilité
Alliance Sahel	Peut contribuer en partie à la décentralisation et à la migration.
Cadre de résultats de l'UE	Peut contribuer en partie au RF EU 2.29 du cadre de résultats de l'UE : Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, gestion des frontières, lutte contre l'extrémisme violent, prévention des conflits, protection de la population civile et des droits humains.

Table 24: Indicateur FFU 3.8, note méthodologique

3.8. ÉVACUATION ET REINSTALLATION			
Titre	Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant d'aide à l'évacuation et à la réinstallation ou d'autres solutions durables pour les personnes évacuées		
Code	3.8	Code d'avant 2020	3.8
Définition	Nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés bénéficiant d'une aide à l'évacuation et à la réinstallation, dans les pays de départ, de transit et de réinstallation.		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne cet indicateur, si un demandeur d'asile a été évacué d'un pays vers un autre pays où il sera réinstallé, cette personne ne doit être comptée qu'une seule fois. Cet indicateur ne tient pas compte du nombre effectif de transferts /réinstallations (niveau 'outcome'), mais seulement du nombre de personnes bénéficiant du processus d'évacuation et de réinstallation. Bien qu'ayant été évacuée, la personne comptée dans cet indicateur pourrait éventuellement ne pas bénéficier de réinstallation en tant que telle. Selon la définition du HCR, la réinstallation est le transfert de réfugiés d'un pays 		

	<p>d'asile vers un autre pays qui a accepté de les admettre et, en fin de compte, de leur accorder un établissement permanent.¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires sont comptés soit dans leur pays de transit, soit dans leur pays de destination. • Étant donné que la réinstallation (c'est-à-dire le transfert de <i>réfugiés</i> d'un pays de transit vers un pays de destination) et le retour et la réintégration (c'est-à-dire le transfert de <i>migrants</i> d'un pays de transit/destination vers le pays d'origine) sont très différents, il ne devrait pas y avoir de chevauchement entre cet indicateur et les indicateurs 3.4 et 3.5. Les migrants renvoyés dans leur pays d'origine et aidés à leur arrivée sont comptés en 3.4 et 3.5, tandis que les demandeurs d'asile/réfugiés évacués et relocalisés sont comptés en 3.8. Une attention particulière devrait être accordée pour ne pas compter deux fois les demandeurs d'asile/réfugiés qui ont été évacués et réinstallés.
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les migrants en transit (qui ne sont pas demandeurs d'asile/réfugiés) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur, mais plutôt sous l'indicateur 3.2. • Les bénéficiaires des opérations de recherche et de sauvetage sont comptés sous l'indicateur 3.2.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	Un demandeur d'asile est une personne qui a quitté son pays et qui cherche à se protéger contre les persécutions et les violations graves des droits humains dans un autre pays, mais qui n'a pas encore été légalement reconnue comme réfugiée et qui attend de recevoir une décision sur sa demande d'asile. ²
Catégories	<p>Type d'assistance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réinstallation • Intégration dans le pays de réinstallation • Rapatriement des personnes évacuées • Autres solutions en pays tiers
Désagrégation	<p>Genre : homme, femme</p> <p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus³</p> <p>Handicap : oui / non</p> <p>Statut migratoire : évacués</p> <p>Pays d'origine</p> <p>Pays de transit</p> <p>Pays de réinstallation</p>
Questions indicatives	<ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les bénéficiaires de l'évacuation/réinstallation ? • D'où viennent-ils ? • Où sont-ils relocalisés ?

¹ <https://www.unhcr.org/resettlement.html>

² Un réfugié est quelqu'un qui a été forcé de fuir son pays à cause de persécutions, de guerres ou de violences. Un réfugié a une crainte fondée de persécution pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou d'appartenance à un groupe social particulier. Très probablement, ils ne peuvent pas rentrer chez eux ou ont peur de le faire. La guerre et la violence ethnique, tribale et religieuse sont les principales causes de la fuite des réfugiés dans leur pays. Pour plus d'informations: <https://www.unrefugees.org/refugee-facts/what-is-a-refugee/>

La définition du statut de réfugié est déclaratoire, c'est-à-dire qu'une personne est réfugiée dès qu'elle remplit les critères contenus dans la définition. Cela se produirait nécessairement avant une détermination officielle de son statut de réfugié. Jusqu'à ce qu'une telle détermination soit prise, il faut supposer que ceux qui ont traversé une frontière internationale pour échapper à un risque de préjudice grave dans leur pays d'origine sont des réfugiés et doivent être traités comme tels. Pour plus d'informations: <https://emergency.unhcr.org/entry/55772/refugee-definition>

³ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux IP ceux qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons d'examiner l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> Quel type d'aide après l'arrivée recevront-ils ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 10 : Réduction des inégalités.
La Valette	Contribue au Pilier 5 : Retour, réadmission et réintégration.
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	Contribution au 2.17 du cadre de résultats de l'UE: Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE.

Table 25: Indicateur FFU 3.10, note méthodologique

3.10. MOBILITE LEGALE			
Titre	Nombre de personnes bénéficiant de programmes de migration et de mobilité légales		
Code	3.10	Code d'avant 2020	3.10
Définition	Nombre de personnes bénéficiant de programmes de migration et de mobilité légales.		
Clarifications	Une « mobilité » peut être liée au travail ou aux études. Par exemple, non seulement les étudiants bénéficient de « mobilités » mais aussi des membres du personnel des universités (qui vont se former à l'étranger).		
Exclusions	N/A		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<p>La nature de ces programmes peut varier (éducation, travail, mobilité régionale et internationale, voies juridiques vers le regroupement familial, etc.)</p> <p>Les individus sont comptés au <u>début</u> de leur mobilité.</p>		
Catégories	<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation au placement à l'étranger Travail Études Stage / EFTP Soutien à des mesures de post-mobilité Soutien à d'autres voies juridiques (p. ex. le regroupement familial) <p>Type d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'UE vers l'Afrique L'Afrique vers l'UE Au sein de l'Afrique <p>Type d'assistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation avant le départ Mobilité Post-mobilité Soutien mixte (plusieurs des options ci-dessus) 		
Désagrégation	Genre : homme, femme		

	<p>Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus¹</p> <p>Handicap : oui / non</p> <p>Lieu d'origine : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Emplacement de la mobilité</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles activités effectuez-vous pour promouvoir la migration ou la mobilité légale ? • Quels sont les objectifs de la migration/mobilité légale pour les bénéficiaires ? • Qui sont les bénéficiaires cibles ? • Combien de temps migrent-ils / se déplacent-ils vers d'autres pays ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 11 : Réduction des inégalités.
La Valette	Pilier 2 : Migration légale et mobilité.
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	Pourrait contribuer au EU RF 2.17 du cadre de résultats de l'UE (à confirmer) : Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou de personnes provenant de communautés hôtes protégées ou assistées avec le soutien de l'UE.

¹ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux PMO ceux qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons de comptabiliser l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

Table 26: Indicateur FFU 3.11, note méthodologique

3.11. SENSIBILISATION A LA MIGRATION			
Titre	Nombre d'événements de sensibilisation sur les migrations		
Code	3.11	Code d'avant 2020	3.11
Définition	Activités s'adressant au grand public (c'est-à-dire des activités qui ne font pas partie du renforcement des capacités des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales), telles que les campagnes médiatiques, etc.		
Clarifications	N/A		
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires des campagnes d'information/événements de sensibilisation sur la migration ne sont pas pris en compte dans cet indicateur, mais en 3.3. • Les bénéficiaires atteints par les campagnes d'information/événements de sensibilisation sur la résilience/les droits et la prévention des conflits ne sont pas pris en compte dans cet indicateur, mais en 2.7 et 4.3 respectivement. 		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<p>Pour les campagnes médiatiques de masse (radio, télévision, médias sociaux, dépliants), nous comptons le nombre d'articles de communication produits avec différents messages. Dans le cas des messages radio par exemple, nous compterons 2 messages radio si l'un concerne la migration liée au travail et l'autre la lutte contre le trafic. Nous ne comptons pas le nombre de fois où le message est diffusé.</p> <p>D'autres événements tels que des réunions communautaires, des ateliers, etc. sont comptés par événement. S'il y a quatre événements dans la même communauté pour la même activité, nous en comptons quatre, pas un. Notez que dans ce cas, les participants doivent être comptés sous l'indicateur 3.3.</p>		
Catégories	<p>Type de sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Migration sûre et légale • Risques liés à la migration irrégulière • Alternatives à la migration <p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Message radio • Émission de télévision • Contenu des médias sociaux • Panneaux • Brochure • Événement de sensibilisation en personne • Mixte 		
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)		
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'événements sont organisés ? • Sont-ils à court terme ou à long terme ? Récurrents ? • Combien de personnes atteignent-ils ? • Quel est le sujet des événements ? 		
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS			
ODD	N/A		
La Valette	N/A		
Alliance Sahel	N/A		
Cadre de résultats de l'UE	N/A		

**OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LA GOUVERNANCE, LA PREVENTION DES CONFLITS,
REDUIRE LES DEPLACEMENTS FORCES ET LA MIGRATION IRRÉGULIERE**

Table 27: Indicateur FFU 4.1, note méthodologique

4.1 INFRASTRUCTURES VISANT A RENFORCER LA GOUVERNANCE			
Titre	Nombre d'infrastructures soutenues pour renforcer la gouvernance		
Code	4.1	Code d'avant 2020	N/A
Définition	Nombre d'infrastructures construites ou rénovées avec le soutien du FFU pour renforcer la gouvernance.		
Clarifications	Dans la première version des méthodologies (avant le premier trimestre 2020), seuls les postes frontaliers étaient comptés. Depuis le premier trimestre de 2020, toutes les infrastructures de gouvernance sont incluses, par exemple les édifices gouvernementaux, les bureaux administratifs, les centres communautaires, etc.		
Exclusions	L'équipement n'est pas compté ici. Le soutien par la fourniture d'équipement va en 4.1 bis.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	L'infrastructure de gouvernance soutient directement les acteurs de la gouvernance, par opposition aux bénéficiaires. Voir la liste des catégories ci-dessous pour obtenir des exemples d'infrastructure s'inscrivant dans cet indicateur.		
Catégories	<p>Objet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure de gouvernance formelle • Infrastructure de gouvernance informelle • Infrastructure de sécurité <p>Type d'infrastructure</p> <p><i>Infrastructure de gouvernance formelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments gouvernementaux • Bureaux administratifs • Mairies • D'autres infrastructures de gouvernance formelles peuvent inclure des points de contrôle vétérinaires, etc. <p><i>Infrastructure de gouvernance informelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures pour les représentants de la communauté, les aînés, etc. • Centres communautaires <p><i>Infrastructure de sécurité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stations frontalières (infrastructure réelle ou point de passage plus informel) • Tout bureau frontalier qui sert de point de passage, mais qui n'est pas à la frontière physique (p. ex. aéroport et bureaux qui sont éloignés de la frontière réelle pour des raisons naturelles ou de sécurité) • Postes et bureaux de police • Postes et bureaux de protection civile • Postes et bureaux de gendarmerie • Infrastructures judiciaires (prisons, tribunaux, bureaux, etc.) • Centres de crise 		
Désagrégation	<p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Type de support : Construit, réhabilité</p> <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions régionales 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions civiles nationales • Institutions civiles locales • Forces de sécurité nationales • Forces de sécurité locales • Fonctionnaires de la justice • Journalistes • ONG/OSC • Représentants communautaires
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'infrastructure est soutenu ? • Comment l'infrastructure est-elle liée à la gouvernance ? • Quel acteur bénéficiera du soutien à l'infrastructure ? • Quel type de soutien est fourni à l'infrastructure (s'agit-il de construction ou de réhabilitation) ? • Où se trouve l'infrastructure ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes.
La Valette	Piliers 2 (Migration légale et mobilité) et 4 (migration irrégulière et trafic de migrants)
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 28: Indicateur FFU 4.1 bis, note méthodologique

4,1 BIS. ÉQUIPEMENT POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE			
Titre	Nombre d'équipements fournis pour renforcer la gouvernance		
Code	4.1 bis	Code d'avant 2020	4.1 bis
Définition	Nombre d'équipements qui ont été fournis pour renforcer la gouvernance grâce au soutien du FFU.		
Clarifications	L'équipement devrait être 'mappé' à cet indicateur s'il soutient directement les infrastructures de gouvernance (y compris la sécurité) (voir indicateur 4.1) ou les acteurs de gouvernance (y compris la sécurité), par opposition aux infrastructures de services (centres de santé, écoles, etc.) et aux bénéficiaires qui appartiennent à l'OS2. L'équipement ne devrait être inclus que dans la mesure où il soutient directement les principales opérations de l'infrastructure de gouvernance.		
Exclusions	Exclut les fournitures à petite échelle telles que les fournitures de bureau, les vêtements, comme les chapeaux et les T-shirts (à l'exception de <u>l'équipement de protection individuelle</u> , qui est inclus), etc.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	La désagrégation des coûts sert à indiquer la taille/valeur de l'équipement fourni. Le coût inclus devrait être le coût par article.		
Catégories	<p>Type d'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules (avions, camions, bateaux, motos, drones [véhicules aériens sans pilote], etc.) • Matériel informatique (ordinateurs, logiciels, etc.) • Matériel technique : Équipement de protection individuelle (EPI), trousse d'enquête/médecine légale, etc. <p>Type d'acteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions régionales • Institutions civiles nationales 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions civiles locales • Forces de sécurité nationales • Forces de sécurité locales • Fonctionnaires de justice • Journalistes • ONG/OSC • Représentants communautaires
Désagrégation	<p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p>Coût (de chaque article d'équipement individuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 € – 499 € • 500 € – 999 € • 1 000 € – 2 999 € • 3 000 € – 4 999 € • 5 000 € – 9 999 € • 10 000 € – 19 999 € • 20 000 € et plus
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type d'infrastructure, le cas échéant, est soutenu par de l'équipement ? • Quel(s) acteur(s) bénéficiera de l'équipement ? • Quel équipement est fourni ? • Combien de pièces d'équipement ? • Quelle est la valeur totale de l'équipement fourni ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes.
La Valette	Contribue aux Piliers 2 : Migration légale et mobilité et 4 : Migration irrégulière et trafic de migrants.
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 29: Indicateur FFU 4.2, note méthodologique

4.2 PERSONNEL FORME A LA GOUVERNANCE, A LA PREVENTION DES CONFLITS ET AUX DROITS HUMAINS			
Titre	Nombre d'employés des institutions gouvernementales, des forces de sécurité intérieure et des acteurs non étatiques concernés formés à la gouvernance, à la prévention des conflits et aux droits humains		
Code	4.2	Code d'avant 2020	4.2
Définition	Nombre d'employés des institutions gouvernementales et des forces de sécurité intérieure formés à la gouvernance, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et aux droits humains.		
Clarifications	<p><u>La gouvernance</u> se réfère ici aux activités mises en œuvre par les institutions gouvernementales et/ou les acteurs de la sécurité (y compris la gestion intégrée des frontières et la protection des populations civiles).</p> <p><u>Les droits humains</u> désignent ici la protection des droits humains, la prévention des violations des droits humains.</p>		
Exclusions	Les comités de gestion des ressources naturelles sont comptés dans 4.3.		

DÉFINITION TECHNIQUE

Détails techniques	Comprend le personnel des institutions nationales et régionales, des ministères, les juges, les acteurs du système de justice pénale, la police, la gendarmerie, les gardes nationaux, d'autres autorités locales, des ONG et des OSC, des journalistes et des représentants communautaires.		
Catégories	<p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des frontières • Sécurité • Protection • Prévention des conflits/consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Droits humains <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions régionales • Institutions civiles nationales • Institutions civiles locales • Forces de sécurité nationales • Forces de sécurité locales • Fonctionnaires de la justice • Journalistes • ONG/OSC • Représentants communautaires • Dirigeants traditionnels • Points focaux féminins de GBV • Journalistes • Ambassadeurs de la jeunesse • Membres de comités sur la protection de l'enfance • Autres acteurs non étatiques pertinents 		
Désagrégation	<p>Genre : Homme, Femme</p> <p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p>		
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel(s) acteur(s) a été/ont été formé(s) ? • Quel a été le sujet de la formation ? 		
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS			
ODD	N/A		
La Valette	N/A		
Alliance Sahel	N/A		
Cadre de résultats de l'UE	N/A		

Table 30: Indicateur FFU 4.3, note méthodologique

4.3 PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE DROITS HUMAINS			
Titre	Nombre de personnes participant à des activités de prévention des conflits et de droits humains		
Code	4.3	Code d'avant 2020	4.3

Définition	Nombre d'individus issus de communautés locales participant à des dialogues inter- et intra-communautaires et/ou à des activités sur les droits humains, le genre, la médiation civile, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, ainsi que des activités de sensibilisation sur ces sujets.
Clarifications	Cet indicateur fait référence aux activités de sensibilisation et de médiation destinées au grand public, plutôt qu'à l'amélioration de la capacité professionnelle des acteurs de la gouvernance (celle-ci est comptabilisée en 4.2). Comprend les activités de sensibilisation et les campagnes médiatiques de masse. Les droits humains désignent ici la sensibilisation et/ou la protection des droits humains.
Exclusions	Exclut les acteurs de la gouvernance et de la sécurité (y compris les acteurs informels de la gouvernance tels que les représentants de la communauté) qui devraient être comptabilisés en 4.2.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	Les comités communautaires de gestion des ressources naturelles ayant un volet de prévention des conflits devraient être comptés en 4.3 (et exclus du 2.8).
Catégories	Action <ul style="list-style-type: none"> • Dialogues communautaires • Activités de médiation civile • Sensibilisation (événement, campagne, distribution de matériel d'information) • Gestion communautaire des ressources • Groupes ou activités intercommunautaires Objet : <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des conflits/ consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Droits humains et protection • Genre
Désagrégation	Genre : Homme, Femme Handicap : oui / non Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus ¹ Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district) Statut migratoire : Communauté hôte, personnes vulnérables/migrants potentiels, réfugié / demandeur d'asile, déplacé interne, rapatrié
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les bénéficiaires de l'activité ? Sont-ils des membres de la collectivité locale qui n'ont pas d'autre rôle en matière de gouvernance ou de sécurité ? • Quel est le but de l'activité ? Est-ce pour faciliter le dialogue communautaire, sensibiliser (si oui, voir la question suivante), favoriser la cohésion intercommunautaire ? • S'il s'agit d'une activité de sensibilisation, quel est le sujet ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	A vérifier
La Valette	A vérifier
Alliance Sahel	A vérifier

¹ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons de comptabiliser l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

Cadre de résultats de l'UE	A vérifier
-----------------------------------	------------

Table 31: Indicateur FFU 4.6, note méthodologique

4.6 STRATEGIES, LOIS, POLITIQUES ET PLANS		
Titre	Nombre de stratégies, de lois, de politiques et de plans élaborés et/ou directement soutenus	
Code	4.6	Code d'avant 2020 4.6
Définition	Stratégies, lois, politiques, cadres, mémorandums, plans de développement, accords et procédures standard d'opération (PSO) élaborés grâce à l'assistance technique et/ou aux efforts de coordination financés par le FFU.	
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> Comprend les systèmes d'alerte précoce sur les conflits et les plans d'intervention en cas de situations d'urgence de santé ou autre (à l'exclusion des plans <u>locaux</u> de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, les épidémies et les crises alimentaires qui vont en 2.5). Les plans nationaux sur le même thème sont inclus ici. Comprend les lois et les stratégies adoptées à la suite de groupes et d'initiatives lancés par les activités du FFU (sous « soutien opérationnel »). 	
Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> N'inclut aucune PSO interne pour le partenaire de mise en œuvre, quelle que soit la portée celui-ci (par exemple, les PSO de l'OIM). Exclut les plans de développement local (Admin 2 ou inférieur) qui doivent être mappés en 2.1. Les plans de développement de niveau Admin0 et Admin1 (nationaux et régionaux) sont inclus ici. 	
DÉFINITION TECHNIQUE		
Détails techniques	N/A	
Catégories	<p>Portée géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique/stratégie locale Politique/stratégie nationale Politique/stratégie internationale Politique/stratégie régionale <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> Législation/lois adoptées Politiques à long terme PSO/protocoles Stratégies/plans <p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer Soutien opérationnel/soutien financier (p. ex. Location de salles pour discussion, etc.) Assistance technique (par exemple, accompagnement de l'élaboration des documents, envoi de personnel dans une organisation pour accompagner le processus) Prise en charge mixte <p>Objet</p> <p><i>Secteurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Agriculture / Vétérinaire Gestion des frontières Éducation Emploi Énergie 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Logement • Juridique • Nutrition • Eau et hygiène <p><i>Prévention des conflits et sécurité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des conflits / consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Protection (y compris GBV) • Gestion des frontières <p><i>Migration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des migrations – traite des êtres humains/trafic de migrants • Gestion des migrations – migration légale • Gestion des migrations – autres
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	Contribue à l'ODD 16 (Paix, Justice et institutions fortes).
La Valette	Selon le sujet des lois, tous les domaines peuvent être concernés.
Alliance Sahel	Gouvernance
Cadre de résultats de l'UE	N/A

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : INDICATEURS TRANSVERSAUX

Table 32: Indicateur FFU 5.1, note méthodologique

5.1 GROUPES MULTIPARTITES			
Titre	Nombre de groupes multipartites et de mécanismes d'apprentissage formés et se réunissant régulièrement		
Code	5.1	Code d'avant 2020	5.1
Définition	Nombre de plates-formes de coordination et d'apprentissage, de comités et de groupes multipartites formés, se réunissant régulièrement et ayant abouti à des conclusions exploitables.		
Clarifications	Pour être compté sous cet indicateur, un groupe doit se réunir régulièrement (au moins une fois par an).		
Exclusions	Les plates-formes qui sont uniquement un référentiel d'informations sans permettre l'échange entre ses utilisateurs seront comptées en 5.2.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	N/A		
Catégories	<p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe/plate-forme de coordination • Groupe/plate-forme d'apprentissage <p>Type de support :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien opérationnel • Assistance technique • Plaidoyer <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture / Vétérinaire • Énergie • Éducation • Santé • EHA • Emploi • Nutrition • Logement • Juridique • Réduction des risques de catastrophe • Gestion des frontières • Prévention des conflits / consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Sécurité • Protection (y compris GBV) • Gestion des migrations – traite des êtres humains/trafic de migrants • Gestion des migrations – migration légale • Gestion des migrations – autres • Questions transfrontalières <p>Type d'acteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentants communautaires • Fournisseurs de services communautaires/bénévoles 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Journalistes • Institutions civiles locales • Forces de sécurité locales • Institutions civiles nationales • Forces de sécurité nationales • ONG / OSC • Institutions régionales • Fournisseurs • Multi-parties prenantes
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous soutenu la formation de groupes multipartites ou de mécanismes d'apprentissage ? • Si oui, sur quel sujet ? • Quel type d'acteurs font partie du groupe ? • Le groupe se réunit-il encore régulièrement ? Le mécanisme est-il encore utilisé régulièrement ? • Comment l'avez-vous soutenu ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	A vérifier
Valette	A vérifier
Alliance Sahel	A vérifier
Cadre de résultats de l'UE	A vérifier

Table 33: Indicateur FFU 5.2, note méthodologique

5.2 SYSTEMES DE PLANIFICATION, DE SURVEILLANCE, D'APPRENTISSAGE, DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNEES			
Titre	Nombre de systèmes de planification, de surveillance, d'apprentissage, de collecte et d'analyse de données mis en place, mis en œuvre et/ou renforcés		
Code	5.2	Code d'avant 2020	5.2
Définition	Nombre de systèmes de collecte, de partage ou de reporting d'information directement soutenus, partagés avec la communauté des praticiens dans le but d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets.		
Clarifications	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de collecte et d'analyse de données se distinguent des études et des recherches occasionnelles en ce qu'ils sont destinés à être des sources pertinentes pour la collecte régulière et normalisée de données, en particulier la fourniture de séries temporelles de données pour l'observation et les études longitudinales, désagrégation par pays. • Sont comptés ici uniquement les systèmes générant de l'information partagée avec le public ou la communauté des praticiens du développement. 		
Exclusions	Tous les outils qui sont mis en place mais qui ne sont pas partagés avec le public ne seront pas comptés en 5.2, le public étant une personne, une organisation ou une institution qui n'est pas directement impliquée dans un projet tel que les donateurs et les partenaires de mise en œuvre.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Comptez « 1 » pour le système en tant que tel et non pour chaque numéro du système (comme les rapports trimestriels).		
Catégories	Action : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des compétences 		

	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports • Statistiques et systèmes d'information • Manuels de formation/programmes d'études • 'Mapping' • Publication périodique <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture / Vétérinaire • Énergie • Éducation • Santé • Eau et hygiène • Emploi • Nutrition • Logement • Juridique • Réduction des risques de catastrophe • Gestion des frontières • Prévention des conflits / consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Sécurité • Protection (y compris GBV) • Gestion des migrations – traite des êtres humains/trafic de migrants • Gestion des migrations – migration légale • Gestion des migrations – autres • Questions transfrontalières
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de surveillance recueillent-ils régulièrement des données ? • Les outils mis en place sont-ils partagés avec le public ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	A vérifier
La Valette	A vérifier
Alliance Sahel	A vérifier
Cadre de résultats de l'UE	A vérifier

Table 34: Indicateur FFU 5.3, note méthodologique

5.3. ÉTUDES SUR LE TERRAIN, ENQUÊTES ET RECHERCHES			
Titre	Nombre d'études sur le terrain, d'enquêtes et d'autres recherches menées		
Code	5.3	Code d'avant 2020	5.3
Définition	Cet indicateur fait référence aux activités de recherche partagées avec le public ou la communauté des praticiens dans le but d'améliorer les connaissances en matière de conception ou de mise en œuvre de projets, et qui ne sont pas menées régulièrement.		
Clarifications	Les études sur le terrain, les enquêtes et autres recherches menées doivent être publiées pour être comptées sous la rubrique 5.3.		

Exclusions	Les études, les enquêtes et les recherches qui ne sont pas partagées à l'extérieur de l'organisation avec le public ne seront pas comptabilisées en 5.3. "Public" désigne toute personne, organisation ou institution qui n'est pas directement impliquée dans un projet tel que les donateurs et les autres partenaires de mise en œuvre.
DÉFINITION TECHNIQUE	
Détails techniques	
Catégories	<p>Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document de recherche • Enquête • Étude de terrain visant à informer les politiques (p. ex., évaluation des besoins, évaluations de marchés, étude sur le marché du travail, etc.) <p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture / Vétérinaire • Énergie • Éducation • Santé • EHA • Emploi • Nutrition • Logement • Juridique • Réduction des risques de catastrophe • Gestion des frontières • Prévention des conflits / consolidation de la paix • Prévention / réponse à l'extrémisme violent • Sécurité • Protection (y compris GBV) • Gestion des migrations – traite des êtres humains/trafic de migrants • Gestion des migrations – migration légale • Gestion des migrations – autres • Questions transfrontalières
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous mené des études sur le terrain, des sondages et d'autres recherches qui ont été partagés pour le bien public ? • Ont-ils été publiés ? • Est-ce qu'il s'agit de recherches ponctuelles ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	A vérifier
La Valette	A vérifier
Alliance Sahel	A vérifier
Cadre de résultats de l'UE	A vérifier

Table 35: Indicateur FFU 5.4, note méthodologique

5.4 INITIATIVES DE COOPERATION REGIONALE			
Titre	Nombre d'initiatives de coopération régionale créées, lancées ou soutenues		
Code	5.4	Code d'avant 2020	N/A
Définition	Organismes de coordination, groupes, dialogues, réseaux et mécanismes d'apprentissage mis en place entre des institutions de l'État et/ou des organismes non étatiques (par exemple les organisations de la société civile, les dirigeants communautaires) sur la coopération régionale.		
Clarifications	<p>« Initiative » désigne ici les organismes et les groupes de coordination (et non d'autres extrants tels que les accords, etc. qui devraient être comptabilisés en 4.6).</p> <p>Cet indicateur ne fait référence qu'aux initiatives <i>régionales</i> (c'est-à-dire impliquant des acteurs de plus d'un pays), sur n'importe quel sujet. Les acteurs concernés n'ont pas nécessairement besoin d'être au niveau national (par exemple, la coopération transfrontalière entre les institutions civiles locales).</p>		
Exclusions	Exclut tout groupe qui n'implique pas de coopération entre acteurs d'au moins deux pays différents.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	<p>Les organismes de coordination et les groupes qui ne satisfont pas aux exigences du 5.4 doivent être comptabilisés en 5.1.</p> <p>Les extrants officiels de tous les groupes comptabilisés ici (lois, stratégies, plans, etc.) doivent être comptabilisés en 4.6.</p>		
Catégories	<p>Soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien opérationnel (=soutien financier ou matériel) • Assistance technique • Plaidoyer <p>Objet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative de coopération transfrontalière (gestion des ressources, prévention des conflits/consolidation de la paix) • Initiative de coopération régionale (sectorielle, gouvernance, prévention / réponse à l'extrémisme violent, droits humains, sécurité, protection) • Initiative régionale de gestion des migrations (liberté de circulation, droits des migrants, traite des êtres humains/trafic de migrants, discrimination liée à la migration, migration légale etc.) <p>Type d'acteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentants communautaires • Institutions civiles locales • Forces de sécurité locales • Institutions civiles nationales • Forces de sécurité nationales • ONG/OSC • Institutions régionales • Multi-parties prenantes 		
Désagrégation	<p>Lieu : pays (Répartis à parts égales entre tous les pays concernés)</p>		
Questions indicatives	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité soutient-elle une initiative régionale (=impliquant des acteurs de plus d'un pays) (=organisme de coordination, groupe, réseau) ? • Quel est l'objectif de l'initiative ? 		

d'exercice de 'mapping'	
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	N/A
La Valette	N/A
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : ACTIVITES LIEES AU COVID-19

Table 36: Indicateur FFU 6.1, note méthodologique

6.1. APPROVISIONNEMENTS LIES AU COVID-19			
Titre	Nombre de fournitures liées à la pandémie COVID-19 fournies et/ou distribuées		
Code	6.1	Code d'avant 2020	N/A
Définition	Nombre de fournitures médicales ou d'équipement de protection personnelle liées à la pandémie COVID-19 distribués à des utilisateurs finaux		
Clarifications	Sont comptées ici fournitures achetées ou distribuées avec des fonds du FFU. Demander le coût unitaire des fournitures fournies ou distribuées.		
Exclusions	N/A		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	Lorsque les fournitures sont achetées et distribuées dans le cadre du projet, catégorisez l'activité en tant qu' « approvisionnement ». Lorsque le projet ne fait que distribuer des fournitures qui ont été achetées avec un budget non-FFU, classer l'activité comme « distribution »		
Catégories	<p>Type de fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de protection personnelle (EPI) • Tests de dépistage du virus • Equipement pour le dépistage du virus • Médicaments pour le traitement, plasma • Equipement pour le traitement (ventilateurs, aspirateurs, etc.) • Lits d'hôpitaux • Lits de soins intensifs <p>Type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement • Distribution <p>Coût unitaire des fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 € – 4 € • 5 € – 99 € • 100 € – 499 € • 500 € – 999 € • 1 000 € – 9999 € • 10 000 € – 19999 € • 20 000 € et plus <p>Type d'entités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centres de santé • Hôpitaux • Institutions gouvernementales • OSC • Communautés locales 		
Désagrégation	Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)		

Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type de fournitures avez-vous obtenu / avez-vous l'intention de livrer ? • Le projet a-t-il acheté les fournitures ou les a-t-il seulement distribuées ? • Quel est le coût unitaire des fournitures ? • Quelle est la valeur totale de ce que vous avez distribué ?
ALIGNEMENT SUR D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	N/A
Valette	N/A
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 37: Indicateur FFU 6.2, note méthodologique

6.2 BÉNÉFICIAIRES DIRECTS DES ACTIVITÉS DE RÉPONSE À LA CRISE DU COVID-19			
Titre	Nombre de personnes bénéficiant directement des activités d'intervention d'urgence liées au COVID-19		
Code	6.2	Code d'avant 2020	N/A
Définition	Les personnes qui bénéficient directement des activités d'intervention d'urgence liées au COVID-19.		
Clarifications	Sont comptés ici les bénéficiaires qui reçoivent un soutien direct des projets. Dans la mesure du possible, les bénéficiaires ne doivent être comptés qu'une seule fois, même lorsqu'ils reçoivent plusieurs types de soutien.		
Exclusions	Les bénéficiaires indirects, par exemple les personnes atteintes par le biais de campagnes d'information sur la protection contre le COVID-19, sont exclus.		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques	N/A		
Catégories	Type de support : <ul style="list-style-type: none"> • Principalement un soutien psychosocial • Principalement un soutien médical (traitement et équipement) • Principalement une aide au logement (pour la quarantaine) • Principalement une aide à la protection (y compris ou pour fournir un abri/espace sûr pour les survivants de l'UASC, du VBG, etc.) • Soutien principalement économique • Principalement soutien à la résilience • Soutien mixte / tout ce qui précède (un peu de tout sans thème clair, dominant) 		
Désagrégation	Genre : homme, femme Groupe d'âge : jeunes (environ 18-35 ans), non jeunes (35 ans et plus), enfants de 0 à 17 ans, adultes de 18 ans et plus ¹ Handicap : oui/non Lieu : Division administrative infranationale niveau 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district) Statut migratoire : Communauté hôte, déplacé interne, migrant en transit, réfugié / demandeur d'asile, rapatrié, migrant saisonnier, victime de la traite, personne vulnérable / migrant potentiel, mineur non accompagné		
Questions indicatives	<ul style="list-style-type: none"> • Quel type de soutien fournissez-vous surtout aux bénéficiaires ? • Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires qui reçoivent un soutien ? 		

¹ Notez que le « jeune » est généralement défini comme la tranche d'âge de 18 à 35 ans, mais qu'il peut varier selon le pays et le partenaire de mise en œuvre. Nous demandons aux PMO ce qu'ils considèrent comme des « jeunes ». Les tranches d'âge dans le « groupe d'âge » ne s'excluent pas mutuellement pour tenir compte des différentes façons de comptabiliser l'âge par les PMO (jeunes/non jeunes ou enfants/adultes). Enfin, les groupes d'âge ne sont pas exactement les mêmes dans tous les indicateurs.

d'exercice de 'mapping'	
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	N/A
La Valette	N/A
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

Table 38: Indicateur FFU 6.3, note méthodologique

6.3. ENTITES BENEFICIANT D'ACTIVITES D'INTERVENTIONS D'URGENCE LIÉES AU COVID-19			
Titre	Nombre d'entités bénéficiant des activités d'intervention d'urgence liées au COVID-19		
Code	6.3	Code d'avant 2020	N/A
Définition	Nombre d'entités bénéficiant des activités d'intervention d'urgence liées au COVID-19		
Clarifications	<p>Type d'entités bénéficiant d'activités d'intervention d'urgence liées au COVID-19, notamment par la fourniture et/ou la distribution de fournitures et d'équipements, le renforcement des capacités, la sensibilisation, etc.</p> <p>Les entités qui reçoivent un soutien pour des activités liées au COVID-19 ainsi que d'autres activités du même projet seront comptabilisées dans les deux indicateurs pertinents afin de s'assurer de saisir autant d'actions liées au COVID-19 que possible.</p>		
Exclusions	N/A		
DÉFINITION TECHNIQUE			
Détails techniques			
Catégories	<p>Type d'entités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoles et centres de formation • Centres de santé • Hôpitaux • Institutions gouvernementales • OSC • Communautés locales • MPME • Autres <p>Type de support</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités • Matériel médical (pour laboratoire, soins intensifs, PHC, médicaments) • Sensibilisation aux règles d'hygiène et de distanciation sociale • Réhabilitation d'infrastructures (établissements de santé, hôpitaux) par type d'infrastructure • Formation de Personnel de santé • Soutien au personnel de santé • Renforcement de systèmes de surveillance (données, HMIS, etc.) • Campagnes/initiatives de communication sur les risques • Interventions de cohésion sociale • Initiatives aux points d'entrée 		
Désagrégation	Pour tous :		

	<p>Lieu : Division administrative infranationale niveau 0 (pays), 1 (p. ex. province), 2 (p. ex. district)</p> <p><i>Si le personnel des entités susmentionnées est pris en charge :</i></p> <p>Genre : homme, femme</p>
Questions indicatives d'exercice de 'mapping'	<ul style="list-style-type: none"> • Quels types d'entités ont reçu du soutien d'intervention d'urgence lié au COVID-19 ? • Quel type de soutien est fourni ? • Le personnel a-t-il été directement soutenu ? Si oui, comment ?
ALIGNEMENT AVEC D'AUTRES CADRES DE RÉSULTATS	
ODD	N/A
La Valette	N/A
Alliance Sahel	N/A
Cadre de résultats de l'UE	N/A

1.6. CHANGEMENTS ET CORRECTIONS DEPUIS LE RAPPORT PRECEDENT

Code	ID FFU	Nom court	Total up to Q4 2019 as in Q4 2019 report	Total up to Q4 2019 as in S1 2020 report	Différence	Raison
1.1	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	733	986	253	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5, et Modification du PMO
1.1	T05-EUTF-SAH-BF-06-01	TUUMA	10	0	-10	Correction des données
1.1	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Protection PREFA	0	157	157	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5; et Modification du PMO
1.1	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	10,263	10,398	135	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.1	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	0	553	553	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.1	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	SDNM2	0	449	449	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
1.1	T05-EUTF-SAH-MR-01-01	PECOBAT	131	89	-42	Données remappées vers 1.4 et 1.3
1.1	T05-EUTF-SAH-NE-02-01	ProGEM	1,174	0	-1,174	Changements meth.: Données de GIZ exclues
1.1	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	0	984	984	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.1	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	RSAN Matam	0	65	65	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.1	T05-EUTF-SAH-SN-04-01	DES AFD	727	737	10	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.1	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	DES LuxDev	47	103	55	Correction des données
1.1	T05-EUTF-SAH-SN-05-01	PACERSEN AECID	0	614	614	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.5
1.2	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	6	0	-6	Correction des données
1.2	T05-EUTF-SAH-ML-09-01	EJOM	162	121	-41	Modification du PMO
1.2	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	31	27	-4	Données plus mappées
1.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	893	0	-893	Données remappées vers 1.3
1.3	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	2,506	2,366	-140	Correction des données
1.3	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	2,067	3,119	1,052	Modification du PMO
1.3	T05-EUTF-SAH-ML-09-01	EJOM	9,866	4,698	-5,168	Modification du PMO
1.3	T05-EUTF-SAH-MR-01-01	PECOBAT	0	19	19	Données remappées depuis 1.1
1.3	T05-EUTF-SAH-MR-07-03	SAFIRE GRET	0	462	462	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	400	790	390	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	LRRD NG NRC	1,545	3,288	1,743	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	0	1,508	1,508	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	RESILAC	1,115	2,278	1,163	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-REG-06-01	Refugees' Resilience ML	1,119	4,171	3,052	Données remappées depuis 2.4
1.3	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	11,040	11,933	893	Données remappées depuis 1.2
1.3	T05-EUTF-SAH-SN-01-01	Yellitaare	0	4,673	4,673	Données remappées depuis 2.4

1.3	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	DES LuxDev	4,296	4,378	82	Correction des données
1.4	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	454	328	-126	Données plus mappées
1.4	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	6,187	4,816	-1,371	Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIAN	0	8,306	8,306	Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-GM-01-01	YEP	2,933	3,041	108	Changements meth.: indicateur élargi
1.4	T05-EUTF-SAH-ML-09-01	EJOM	5,552	6,044	492	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 3.5 et Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-MR-01-01	PECOBAT	343	448	105	Données remappées depuis 1.1 et depuis 2.8
1.4	T05-EUTF-SAH-MR-04-02	Promopecche ILO	659	556	-103	Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promopecche AECID	420	0	-420	Données remappées vers 2.8, vers 2.7; et Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-MR-07-03	SAFIRE GRET	323	326	3	Données remappées depuis 2.8
1.4	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	1,327	1,350	23	Changements meth.: indicateur élargi
1.4	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	151	0	-151	Données remappées vers 2.2
1.4	T05-EUTF-SAH-REG-10-01	Erasmus+ West Africa	177	0	-177	Modification du PMO
1.4	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	DES LuxDev	14,657	15,842	1,185	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
1.4	T05-EUTF-SAH-TD-03-01	Bab Al Amal	1,428	1,594	166	Changements meth.: données remappées depuis 2.8
1.5	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	0	10	10	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	260	0	-260	Modification du PMO
1.5	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Protection PREFA	157	3	-154	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIAN	397	1	-396	Modification du PMO
1.5	T05-EUTF-SAH-CM-01-02	PRESEC	0	13	13	Modification du PMO
1.5	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	135	1	-134	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6 et Changements meth.: Données remappées vers 1.1
1.5	T05-EUTF-SAH-GM-03-04	MIITG Enabel	0	5	5	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6 et Changements meth.: données remappées depuis 2.1 bis
1.5	T05-EUTF-SAH-GN-01-01	INTEGRA ITC	0	1	1	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-GN-01-02	INTEGRA Enabel	0	2	2	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	0	13	13	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	553	2	-551	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6 et Changements meth.: Données remappées vers 1.1
1.5	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	SDNM2	0	2	2	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
1.5	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	0	11	11	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-NE-04-01	A-FIP	0	201	201	Changements meth.: indicateur élargi
1.5	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	0	1	1	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	984	0	-984	Changements meth.: Données remappées vers 1.1
1.5	T05-EUTF-SAH-REG-07-01	Mode éthique	0	4	4	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	RSAN Matam	65	0	-65	Changements meth.: Données remappées vers 1.1

1.5	T05-EUTF-SAH-SN-04-01	DES AFD	10	0	-10	Correction des données
1.5	T05-EUTF-SAH-SN-05-01	PACERSEN AECID	614	0	-614	Changements meth.: Données remappées vers 1.1
1.5	T05-EUTF-SAH-TD-01-01	RESTE Emploi Résilience OXFAM	0	12	12	Changements meth.: donnée remappée depuis l'ancien 1.6
1.5	T05-EUTF-SAH-TD-03-01	Bab Al Amal	0	15	15	Données remappées depuis 2.1 bis
1.6	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	10	0	-10	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	1	0	-1	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-GM-03-04	MIITG Enabel	4	0	-4	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-GN-01-01	INTEGRA ITC	1	0	-1	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-GN-01-02	INTEGRA Enabel	2	0	-2	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	13	0	-13	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	2	0	-2	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-NE-02-01	ProGEM	2	0	-2	Changements meth.: Données de GIZ exclues
1.6	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	11	0	-11	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	1	0	-1	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-REG-07-01	Mode éthique	4	0	-4	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.6	T05-EUTF-SAH-TD-01-01	RESTE Emploi Résilience OXFAM	12	0	-12	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
1.7	T05-EUTF-SAH-REG-10-01	Erasmus+ West Africa	1,248,444	0	-1,248,444	Changements meth.: indicateur supprimé
2.1	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	1	54	53	Données remappées depuis 4.6
2.1	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	RSAN Matam	0	8	8	Changements meth.: données remappées depuis 4.6
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	37	30	-7	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	3	0	-3	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	88	83	-5	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Protection PREFA	185	182	-3	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-GM-03-04	MIITG Enabel	1	0	-1	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	SDNM2	0	36	36	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	0	26	26	Correction des données
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-SN-01-01	Yellitaare	802	50	-752	Changements meth.: Données remappées vers 2.2
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-TD-03-01	Bab Al Amal	15	0	-15	Changements meth.: Données remappées vers 1.5
2.1 bis	T05-EUTF-SAH-TD-06-01	PRODECO	1	4	3	Changements meth.: données remappées depuis 2.6
2.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	2,944	0	-2,944	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	22,846	7,894	-14,952	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	6,002	0	-6,002	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-04	Résilience LVIA	2,980	0	-2,980	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; Données remappées vers 2.9

2.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	14,806	2,772	-12,034	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; Données remappées vers 2.9 et Données plus mappées
2.2	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	27,571	5,859	-21,712	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	2,855	0	-2,855	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-ML-01-03	KEY LVIA	5,277	0	-5,277	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	7,155	5,630	-1,525	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	54,962	54,602	-360	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-NG-01-02	LRRD NG IRC	11,704	8,039	-3,665	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	MCN	994	979	-15	Modification du PMO
2.2	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	16,700	0	-16,700	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	0	151	151	Données remappées depuis 1.4
2.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-04	Refugees' Resilience NE	8,547	0	-8,547	Changements meth.: Données remappées vers 2.9
2.2	T05-EUTF-SAH-SN-01-01	Yellitaare	7,577	8,159	582	Changements meth.: données remappées depuis 2.1 bis
2.3	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	21,658	22,491	833	Changements meth.: données remappées depuis 2.7
2.3	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	139,277	141,841	2,564	Correction des données
2.3	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	2,598	4,908	2,310	Changements meth.: données remappées depuis 2.7 et Modification du PMO
2.3	T05-EUTF-SAH-CM-01-02	PRESEC	33,098	0	-33,098	Données remappées vers 2.7
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	19,349	105,279	85,930	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	34,749	110,324	75,575	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	5,090	16,960	11,870	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-01-04	Résilience LVIA	8,922	46,172	37,250	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	6,820	33,490	26,670	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	8,146	16,921	8,775	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-BF-08-04	PEV PASRAP	257	1,542	1,285	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIENT	9,986	67,632	57,646	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	2,910	17,185	14,275	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-ML-01-03	KEY LVIA	11,431	44,331	32,900	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	SDNM2	0	54,479	54,479	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
2.4	T05-EUTF-SAH-MR-07-01	SAFIRE OXFAM	912	5,422	4,510	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-MR-07-03	SAFIRE GRET	462	0	-462	Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	131,663	140,898	9,235	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-NE-08-02	PAIERA PASSERAZ	173	1,274	1,101	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	1,962	11,772	9,810	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	840	2,205	1,365	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; et Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-NG-01-02	LRRD NG IRC	1,500	7,350	5,850	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation

2.4	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	LRRD NG NRC	3,483	8,526	5,043	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; et Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	72,946	350,046	277,100	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; et Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	RESILAC	2,093	5,580	3,487	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; et Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-REG-06-01	Refugees' Resilience ML	3,052	0	-3,052	Données remappées vers 1.3
2.4	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Refugees' Resilience BF	7,098	37,318	30,220	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-REG-06-04	Refugees' Resilience NE	5,659	28,295	22,636	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-SN-01-01	Yellitaare	4,673	0	-4,673	Données remappées vers 2.3
2.4	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	RSAN Matam	20,326	25,326	5,000	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-SN-05-01	PACERSEN AECID	33	297	264	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-SN-08-01	PARERBA	2,065	18,585	16,520	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-TD-01-01	RESTE Emploi Résilience OXFAM	10,408	51,778	41,370	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.4	T05-EUTF-SAH-TD-02-01	PRCPT	8,573	0	-8,573	Changements meth.: Données de GIZ exclues
2.5	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	0	7	7	Changements meth.: indicateur élargi
2.5	T05-EUTF-SAH-BF-03-01	ProGEF	9	0	-9	Changements meth.: Données de GIZ exclues
2.5	T05-EUTF-SAH-BF-08-05	PEV DJAM	0	5	5	Changements meth.: indicateur élargi
2.6	T05-EUTF-SAH-TD-06-01	PRODECO	99	92	-7	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; données remappées depuis 2.1 bis
2.7	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	388,747	387,914	-833	Changements meth.: Données remappées vers 2.3
2.7	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	28,826	28,176	-650	Changements meth.: Données remappées vers 2.3
2.7	T05-EUTF-SAH-BF-02-01	Stabilisation Séno	352	23,613	23,261	Modification du PMO
2.7	T05-EUTF-SAH-CM-01-02	PRESEC	51,306	84,404	33,098	Données remappées depuis 2.3
2.7	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	3,005	3,846	841	Données remappées depuis 4.3
2.7	T05-EUTF-SAH-ML-08-01	PAECSIS CIVIPOL	12,794	11,397	-1,397	Modification du PMO
2.7	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promopeche AECID	120	303	183	Données remappées depuis 1.4
2.7	T05-EUTF-SAH-NE-04-01	A-FIP	120	0	-120	Modification du PMO
2.8	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	6,557	6,532	-25	Changements meth.: Données remappées vers 4.2
2.8	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Protection PREFA	3,209	1,889	-1,320	Données plus mappées
2.8	T05-EUTF-SAH-BF-08-04	PEV PASRAP	15	0	-15	Données plus mappées
2.8	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	138	0	-138	Données plus mappées
2.8	T05-EUTF-SAH-ML-08-01	PAECSIS CIVIPOL	24	0	-24	Modification du PMO
2.8	T05-EUTF-SAH-MR-01-01	PECOBAT	61	0	-61	Données remappées vers 1.4
2.8	T05-EUTF-SAH-MR-02-01	AFIA	15	0	-15	Changements meth.: Données remappées vers 4.2
2.8	T05-EUTF-SAH-MR-04-01	Promopeche GIZ	41	4	-37	Changements meth.: Données de GIZ exclues

2.8	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promopeche AECID	94	166	72	Données remappées depuis 1.4
2.8	T05-EUTF-SAH-MR-07-03	SAFIRE GREY	3	0	-3	Données remappées vers 1.4
2.8	T05-EUTF-SAH-NE-08-01	PAIERA AGAPAIR	28	0	-28	Données plus mappées
2.8	T05-EUTF-SAH-NE-08-02	PAIERA PASSERAZ	115	75	-40	Données plus mappées
2.8	T05-EUTF-SAH-NE-11-02	DURAZINDER	0	124	124	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
2.8	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	979	0	-979	Changements meth.: Données remappées vers 4.2
2.8	T05-EUTF-SAH-TD-03-01	Bab Al Amal	166	0	-166	Changements meth.: Données remappées vers 1.4
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	0	2,944	2,944	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	57,671	72,623	14,952	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	0	6,002	6,002	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-01-04	Résilience LVIA	135,336	138,316	2,980	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	246,279	256,653	10,374	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.9	T05-EUTF-SAH-BF-07-02	Protection PREFA	1,240	0	-1,240	Données plus mappées
2.9	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIENT	140,920	143,672	2,752	Changements meth.: indicateur élargi
2.9	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	0	130,272	130,272	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.9	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	70,766	87,896	17,130	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.9	T05-EUTF-SAH-ML-01-03	KEY LVIA	28,288	59,950	31,662	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.9	T05-EUTF-SAH-ML-04-01	SDNM2	0	94,927	94,927	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
2.9	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	1,500	10,650	9,150	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
2.9	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	0	360	360	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-NG-01-02	LRRD NG IRC	66,600	70,265	3,665	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	0	16,700	16,700	Changements meth.: données remappées depuis 2.2
2.9	T05-EUTF-SAH-REG-06-04	Refugees' Resilience NE	258,605	301,340	42,735	Changements meth.: données remappées depuis 2.2 et Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
3.11	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promopeche AECID	120	0	-120	Modification du PMO
3.11	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	1	0	-1	Modification du PMO
3.2	T05-EUTF-REG-04-01	ETM Niamey	6,411	2,807	-3,604	Changements meth.: données remappées depuis 3.8; et Modification du PMO
3.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-01	Refugees' Resilience ML	0	380	380	Changements meth.: données remappées depuis 3.8; et Modification du PMO
3.3	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	16	0	-16	Modification du PMO
3.4	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	IOM JI Burkina Faso	1,592	632	-960	Correction des données

3.4	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	IOM JI Cameroun	2,797	1,827	-970	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-GM-02-01	IOM JI the Gambie	1,899	4	-1,895	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	12,957	2,558	-10,399	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-MR-03-01	IOM JI Mauritanie	401	733	332	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	IOM JI Niger SURENI	23,359	30,446	7,087	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-NG-04-01	IOM JI Nigeria	10,310	5	-10,305	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-REG-08-01	IOM JI Côte d'Ivoire	3,762	4	-3,758	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-REG-08-02	IOM JI Ghana	703	0	-703	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-REG-08-03	IOM JI Guinée Bissau	347	1	-346	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	IOM JI Guinée Conakry	9,578	81	-9,497	Correction des données
3.4	T05-EUTF-SAH-SN-06-01	IOM JI Sénégal	2,478	12	-2,466	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	IOM JI Burkina Faso	2,437	2,389	-48	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	IOM JI Cameroun	3,837	3,749	-88	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-GM-01-01	YEP	116	0	-116	Changements meth.: Données remappées vers 3.5 bis
3.5	T05-EUTF-SAH-GM-02-01	IOM JI the Gambie	4,530	4,488	-42	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-GM-03-01	MIITG GIZ	42	0	-42	Changements meth.: Données de GIZ exclues
3.5	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	14,845	14,843	-2	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-ML-09-01	EJOM	1,207	0	-1,207	Changements meth.: Données remappées vers 1.4
3.5	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	IOM JI Niger SURENI	6,847	6,978	131	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-REG-08-02	IOM JI Ghana	1,240	1,185	-55	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	IOM JI Guinée Conakry	13,320	13,296	-24	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-REG-08-05	IOM JI Chad	148	0	-148	Correction des données
3.5	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	DES LuxDev	298	0	-298	Changements meth.: Données remappées vers 3.5 bis
3.5	T05-EUTF-SAH-SN-04-06	DES GREY	25	0	-25	Changements meth.: Données remappées vers 3.5 bis
3.5	T05-EUTF-SAH-SN-05-02	PACERSEN MAECI	25	0	-25	Changements meth.: Données remappées vers 3.5 bis
3.5	T05-EUTF-SAH-TD-07-02	DIZA Sud	1,196	0	-1,196	Changements meth.: Données remappées vers 3.5 bis
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	IOM JI Burkina Faso	0	1,657	1,657	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	IOM JI Cameroun	0	3,808	3,808	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-GM-01-01	YEP	0	116	116	Changements meth.: nouvel indicateur; données remappées depuis 3.5;
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-GM-02-01	IOM JI the Gambie	0	2,927	2,927	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	0	7,765	7,765	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-MR-03-01	IOM JI Mauritanie	0	10	10	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	IOM JI Niger SURENI	0	1,177	1,177	Correction des données

3.5 bis	T05-EUTF-SAH-NG-04-01	IOM JI Nigeria	0	9,751	9,751	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-REG-08-01	IOM JI Côte d'Ivoire	0	1,426	1,426	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-REG-08-02	IOM JI Ghana	0	693	693	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-REG-08-03	IOM JI Guinée Bissau	0	320	320	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	IOM JI Guinée Conakry	0	4,001	4,001	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-SN-04-02	DES LuxDev	0	298	298	Changements meth.: nouvel indicateur; données remappées depuis 3.5;
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-SN-04-06	DES GRET	0	25	25	Changements meth.: nouvel indicateur; données remappées depuis 3.5;
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-SN-05-02	PACERSEN MAECI	0	25	25	Changements meth.: nouvel indicateur; données remappées depuis 3.5;
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-SN-06-01	IOM JI Sénégal	0	1,271	1,271	Correction des données
3.5 bis	T05-EUTF-SAH-TD-07-02	DIZA Sud	0	1,196	1,196	Changements meth.: données remappées depuis 3.5
3.6	T05-EUTF-REG-REG-04-01	ETM Niamey	42	11	-31	Modification du PMO
3.6	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	IOM JI Cameroun	54	36	-18	Correction des données
3.6	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	26	0	-26	Correction des données
3.6	T05-EUTF-SAH-NE-02-01	ProGEM	22	42	20	Correction des données
3.7	T05-EUTF-REG-REG-04-01	ETM Niamey	286	288	2	Modification du PMO
3.7	T05-EUTF-SAH-CM-04-01	IOM JI Cameroun	73	52	-21	Correction des données
3.7	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	0	42	42	Données remappées depuis 4.2
3.8	T05-EUTF-REG-REG-04-01	ETM Niamey	2,411	4,310	1,899	Modification du PMO
3.8	T05-EUTF-SAH-REG-06-01	Refugees' Resilience ML	315	0	-315	Changements meth.: Données remappées vers 3.2
3.9	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	IOM JI Burkina Faso	5	0	-5	Changements meth.: indicateur supprimé
3.9	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	10	0	-10	Changements meth.: indicateur supprimé
3.9	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	IOM JI Niger SURENI	2	0	-2	Changements meth.: indicateur supprimé
3.9	T05-EUTF-SAH-NG-04-01	IOM JI Nigeria	5	0	-5	Changements meth.: indicateur supprimé
3.9	T05-EUTF-SAH-REG-08-05	IOM JI Chad	3	0	-3	Changements meth.: indicateur supprimé
3.9	T05-EUTF-SAH-SN-06-01	IOM JI Sénégal	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.1	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	0	3	3	Changements meth.: indicateur élargi
4.1	T05-EUTF-SAH-ML-06-02	PARSEC EF	0	6	6	Changements meth.: indicateur élargi
4.1	T05-EUTF-SAH-MR-06-02	CORIM	0	4	4	Changements meth.: indicateur élargi
4.1	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	MCN	0	21	21	Changements meth.: indicateur élargi
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-BF-08-05	PEV DJAM	0	9	9	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-ML-06-02	PARSEC EF	0	12	12	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-ML-07-01	Migration AECID	0	6	6	Changements meth.: nouvel indicateur

4.1 bis	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	0	1	1	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	0	6	6	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	0	489	489	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-NE-06-03	AJUSEN Justice	0	1,045	1,045	Changements meth.: nouvel indicateur
4.1 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-06	GAR-SI TD I	0	216	216	Changements meth.: nouvel indicateur
4.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	0	25	25	Changements meth.: données remappées depuis 2.8
4.2	T05-EUTF-SAH-BF-03-01	ProGEF	1,870	817	-1,053	Changements meth.: Données de GIZ exclues
4.2	T05-EUTF-SAH-MR-02-01	AFIA	0	20	20	Changements meth.: données remappées depuis 2.8; et Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-MR-06-02	CORIM	46	0	-46	Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	121	79	-42	Données remappées vers 3.7
4.2	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	0	979	979	Changements meth.: données remappées depuis 2.8
4.2	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	MCN	6,673	6,452	-221	Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-REG-04-01	GAR-SI MR	170	132	-38	Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-REG-04-03	GAR-SI ML	120	118	-2	Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-REG-04-05	GAR-SI SN	153	200	47	Modification du PMO
4.2	T05-EUTF-SAH-REG-04-06	GAR-SI TD I	120	120	0	Modification du PMO
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-BF-07-01	Protection Diakonia	12	0	-12	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-BF-08-02	PEV DGLPAP	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-BF-08-07	PEV SOLIDAR	12	0	-12	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-ML-06-02	PARSEC EF	18	0	-18	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-MR-02-01	AFIA	5	0	-5	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	9	0	-9	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NE-06-01	AJUSEN Budget Support	17	0	-17	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NE-06-02	AJUSEN Sécurité	9	0	-9	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NE-06-03	AJUSEN Justice	29	0	-29	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	52	0	-52	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	LRRD NG NRC	53	0	-53	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	MCN	641	0	-641	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	8	0	-8	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-01-01	PAGS I	40	0	-40	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-03-01	WAPIS	33	0	-33	Changements meth.: indicateur supprimé

4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-01	GAR-SI MR	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-02	GAR-SI BF	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-03	GAR-SI ML	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-04	GAR-SI NE	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-04-05	GAR-SI SN	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	RESILAC	108	0	-108	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-09-01	La Voix des Jeunes I	21	0	-21	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-REG-19-01	La Voix des Jeunes II	72	0	-72	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-TD-01-01	RESTE Emploi Résilience OXFAM	46	0	-46	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-TD-05-01	SECUTCHAD	6	0	-6	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-TD-06-01	PRODECO	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.2 bis	T05-EUTF-SAH-TD-08-01	SECGEF	3	0	-3	Changements meth.: indicateur supprimé
4.3	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	841	0	-841	Données remappées vers 2.7
4.3	T05-EUTF-SAH-NG-03-01	MCN	24,498	24,488	-10	Modification du PMO
4.3	T05-EUTF-SAH-REG-18-01	PDU HD	0	777	777	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
4.4	T05-EUTF-SAH-GM-03-01	MIITG GIZ	1	0	-1	Changements meth.: Données de GIZ exclues
4.5	T05-EUTF-SAH-BF-03-01	ProGEF	6	0	-6	Changements meth.: Données de GIZ exclues
4.5	T05-EUTF-SAH-REG-01-01	PAGS I	5	0	-5	Changements meth.: indicateur supprimé; Données remappées vers 5.4
4.5	T05-EUTF-SAH-REG-03-01	WAPIS	6	0	-6	Changements meth.: Données remappées vers 5.4
4.5	T05-EUTF-SAH-REG-04-01	GAR-SI MR	1	0	-1	Changements meth.: indicateur supprimé
4.5	T05-EUTF-SAH-REG-09-01	La Voix des Jeunes I	32	0	-32	Changements meth.: indicateur supprimé; Données remappées vers 2.3
4.5	T05-EUTF-SAH-REG-19-01	La Voix des Jeunes II	20	0	-20	Changements meth.: indicateur supprimé; données remappées depuis 2.2
4.6	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	20	9	-11	Modification du PMO
4.6	T05-EUTF-SAH-MR-08-01	Nexus SRD Appui Budgétaire	0	6	6	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
4.6	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	53	0	-53	Données remappées vers 2.1
4.6	T05-EUTF-SAH-SN-03-01	RSAN Matam	8	0	-8	Changements meth.: Données remappées vers 2.1
4.8	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	7	0	-7	Changements meth.: indicateur supprimé; Données remappées vers 5.4
4.8	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Refugees' Resilience BF	4	0	-4	Changements meth.: indicateur supprimé

4.8	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	IOM JI Guinée Conakry	36	0	-36	Changements meth.: indicateur supprimé
5.1	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	102	95	-7	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation
5.1	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	0	1	1	Modification du PMO
5.1	T05-EUTF-SAH-NE-11-02	DURAZINDER	0	30	30	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
5.1	T05-EUTF-SAH-TD-02-01	PRCPT	27	43	16	Correction des données
5.1	T05-EUTF-SAH-TD-05-01	SECUTCHAD	0	3	3	Changements meth.: modification de la méthode de comptabilisation; et données remappées depuis 2.2
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-01	Résilience TDH	3	0	-3	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	19	9	-10	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-03	Résilience ACF	10	5	-5	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-01-05	Résilience HI	4	0	-4	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-04-01	IOM JI Burkina Faso	0	5	5	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	206	197	-9	Modification du PMO
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-08-05	PEV DJAM	5	0	-5	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-08-07	PEV SOLIDAR	1	0	-1	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-BF-08-08	PEV SEMFILM	1	0	-1	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIENT	34	13	-21	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-CM-02-01	PARSE	4	0	-4	Changements meth.: Données de GIZ exclues
5.2	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	2	1	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	10	5	-5	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	3	0	-3	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-02-01	PAFAM	1	0	-1	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-07-01	Migration AECID	2	0	-2	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-07-02	IOM JI Mali	0	10	10	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	13	11	-2	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-MR-04-02	Promopêche ILO	13	10	-3	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-MR-08-01	Nexus SRD Appui Budgétaire	0	3	3	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	4	0	-4	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-04-01	A-FIP	10	2	-8	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	5	4	-1	Données plus mappées
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-06-02	AJUSEN Sécurité	14	15	1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-06-03	AJUSEN Justice	82	78	-4	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-07-01	IOM JI Niger SURENI	0	2	2	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-08-02	PAIERA PASSERAZ	1	0	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-08-03	PAIERA EPPA	3	2	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NE-09-01	Kallo Tchidaniwo	10	3	-7	Données remappées vers 5.3

5.2	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	4	0	-4	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	5	0	-5	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	LRRD NG NRC	2	0	-2	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	11	10	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-NG-04-01	IOM JI Nigeria	0	5	5	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	6	0	-6	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	RESILAC	1	0	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Refugees' Resilience BF	2	0	-2	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	1	0	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-07-01	Mode éthique	3	2	-1	Données remappées vers 5.3
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-08-05	IOM JI Chad	0	3	3	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-REG-18-01	PDU HD	0	1	1	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
5.2	T05-EUTF-SAH-SN-06-01	IOM JI Sénégal	0	1	1	Correction des données
5.2	T05-EUTF-SAH-SN-06-04	IOM JI Regional Office	6	13	7	Correction des données
5.3	T05-EUTF-SAH-BF-01-02	Résilience Oxfam	3	0	-3	Correction des données
5.3	T05-EUTF-SAH-BF-05-01	Emploi BF	1	4	3	Modification du PMO
5.3	T05-EUTF-SAH-BF-08-03	PEV MLAL	0	2	2	Correction des données
5.3	T05-EUTF-SAH-CM-01-01	RESILIAN	8	29	21	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-CM-02-01	PARSE	0	4	4	Correction des données
5.3	T05-EUTF-SAH-CM-03-01	HIMO CM	0	1	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-GM-03-04	MIITG Enabel	2	0	-2	Données plus mappées
5.3	T05-EUTF-SAH-ML-01-01	KEY ARC	3	8	5	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-ML-01-02	KEY PRIAN	0	3	3	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-ML-07-01	Migration AECID	1	3	2	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-ML-08-02	PAECSIS ENABEL	0	2	2	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-MR-04-02	Promopêche ILO	0	3	3	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-MR-05-01	Promopêche AECID	0	1	1	Modification du PMO
5.3	T05-EUTF-SAH-MR-06-02	CORIM	2	3	1	Modification du PMO
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-03-01	Pôles Ruraux	0	4	4	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-04-01	A-FIP	0	8	8	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-06-02	AJUSEN Sécurité	2	1	-1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-06-03	AJUSEN Justice	3	7	4	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-08-02	PAIERA PASSERAZ	1	2	1	Données remappées depuis 5.2

5.3	T05-EUTF-SAH-NE-08-03	PAIERA EPPA	0	1	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-09-01	Kallo Tchidaniwo	0	7	7	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-10-01	Shimodu	0	4	4	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NE-11-02	DURAZINDER	0	1	1	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
5.3	T05-EUTF-SAH-NG-01-01	LRRD NG DRC	0	5	5	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NG-01-03	LRRD NG NRC	0	2	2	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NG-02-01	ISING	8	9	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-NG-07-01	RRR	1	7	6	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-REG-05-01	RESILAC	3	4	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Refugees' Resilience BF	0	2	2	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-REG-06-03	Refugees' Resilience MR	2	3	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-REG-07-01	Mode éthique	0	1	1	Données remappées depuis 5.2
5.3	T05-EUTF-SAH-REG-18-01	PDU HD	0	6	6	Projet nouveau dans ce rapport S1 2020
5.3	T05-EUTF-SAH-SN-06-04	IOM JI Regional Office	23	16	-7	Correction des données
5.4	T05-EUTF-SAH-NE-05-01	ECI	0	7	7	Changements meth.: données remappées depuis 4.8
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-01-01	PAGS I	0	5	5	Changements meth.: données remappées depuis 4.5
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-03-01	WAPIS	0	6	6	Changements meth.: données remappées depuis 4.5
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-04-01	GAR-SI MR	0	1	1	Changements meth.: données remappées depuis 4.5
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-06-02	Refugees' Resilience BF	0	4	4	Changements meth.: données remappées depuis 4.8
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-08-04	IOM JI Guinée Conakry	0	36	36	Changements meth.: données remappées depuis 4.8
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-09-01	La Voix des Jeunes I	0	32	32	Changements meth.: données remappées depuis 4.5
5.4	T05-EUTF-SAH-REG-19-01	La Voix des Jeunes II	0	5	5	Changements meth.: données remappées depuis 4.5

1.7. SOURCES

SOURCES DES TABLEAUX DE CHIFFRES CLES PAYS

Pays	Type	Item	Source
Burkina Faso	Données	Attaque sur les camps de réfugiés, personnes blessées	ICG
Burkina Faso	Données	Personnes en situation d'insécurité alimentaire	ACAPS
Burkina Faso	Données	PDIs dans le pays	ACAPS
Burkina Faso	Données	Personnes en besoin d'aide humanitaire	OCHA
Burkina Faso	Information	1 596 233 personnes manquent de services de santé et de nutrition, 133 centres de santé fermés, 156 opèrent à capacité limitée dans six régions	UNICEF
Burkina Faso	Information	32 personnes blessées au camp de Mentao par des forces de sécurité les suspectant de complicité avec les djihadistes	ICG
Burkina Faso	Information	Attaques terroristes visent des civils, 51 personnes tuées dans la région du Sahel	ICG
Burkina Faso	Information	Déploiement de 3 000 troupes de l'Union Africaine	ICG
Burkina Faso	Information	31 civils de l'ethnie Fulani tués, suspicion sur les forces de sécurité	ICG
Cameroun	Données	PDIs dans le pays	UNHCR
Cameroun	Données	Personnes tuées par Boko Haram lors d'attaque dans la région d'Extrême-Nord, Janvier- Juin 2020	UNICEF
Cameroun	Données	Taux de pauvreté	WFP
Cameroun	Données	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	UNHCR
Cameroun	Information	Politiques de réponse au COVID-19 du gouvernement	CRTV
Cameroun	Information	Elections législatives, Février 2020. RDPC se maintient au pouvoir.	Le Monde
Cameroun	Information	21 civils tués à Ngarbuh	HRW Information
Tchad	Données	Malnutrition (modérée ou sévère) (% enfants de moins de 5 ans)	UNDP
Tchad	Données	PDIs dans le pays	UNHCR
Tchad	Données	Personnes en besoin d'aide humanitaire	UNDP
Tchad	Données	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	UNHCR
Tchad	Information	98 soldats tués lors d'une attaque de Boko Haram	RFI
Tchad	Information	Opération de représailles menée par Idriss Déby contre Boko Haram.	Le Monde
Tchad	Information	Déplacement de Florence Parly, ministre des Armées, au Tchad	French embassy
Guinée	Données	Demandeurs d'asile	UNHCR
Guinée	Données	Malnutrition (modérée ou sévère) (% enfants de moins de 5 ans)	UNDP
Guinée	Données	Enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë	WFP
Guinée	Données	Enfants de moins de 5 ans, retard de croissance (%)	WFP
Guinée	Données	Population	WFP
Guinée	Données	Taux de pauvreté	WFP
Guinée	Données	Réfugiés	UNHCR
Guinée	Information	Politiques de réponse au COVID-19 du gouvernement	French People Daily / APA Information
Guinée	Information	Manifestations contre le confinement, 7 morts	Courrier International
Guinée	Information	Referendum pour la nouvelle constitution et élections législatives. Violence dans le pays.	Le Monde
Guinée	Information	Mamadi Kaba nommé à la Commission électorale nationale.	RFI
Mali	Données	Personnes dans le besoin d'assistance nutritionnelle.	OCHA
Mali	Données	Population	UN-DESA WPP

Mali	Données	Réfugiés retournés	UNHCR
Mali	Données	Réfugiés en Mauritanie, Mali et Niger.	UNHCR
Mali	Données	Incidents sécuritaires au cours de la première moitié de 2020.	ACLED
Mali	Données	Jeunes hors de l'école et non employés (15-24 ans) (%)	UNDP
Mali	Information	Les élections sont maintenues	BBC Afrique
Mali	Information	Kidnapping de Soumaila Cissé	Jeune Afrique
Mali	Information	M5 RFP	France Info
Mali	Information	Abdelmalek Droukdel tué	Le Monde
Mali	Information	Dialogue avec le GSIM	RFI
Mali	Information	30 civils tués à Mopti	OCHA
Mauritanie	Données	Enfants mal nourris	OCHA
Mauritanie	Données	Enfants déscolarisés	UNICEF
Mauritanie	Données	Personnes en insécurité alimentaire/ manque de nourriture	OCHA
Mauritanie	Données	Réfugiés retournés	UNHCR
Mauritanie	Données	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	UNHCR
Mauritanie	Information	Politiques de réponse du gouvernement au COVID-19	IOM
Mauritanie	Information	Plus de 609 000 personnes déclarées à risque de pénurie alimentaire, en particulier en raison des sécheresses	OCHA
Mauritanie	Information	Deux vols de rapatriement ont décollé d'Espagne vers la Mauritanie avec des migrants subsahariens, principalement en provenance du Mali	Ep Social
Mauritanie	Information	Arrivée en deux semaines d'environ 1 000 réfugiés à la frontière avec le Mali	UNHCR
Mauritanie	Information	Sommet du G5 Sahel: Ghazouani prend la présidence	Jeune Afrique
Niger	Données	Morts lors d'attaques en 2019	ACLED
Niger	Données	Morts lors d'attaques sur la première moitié de 2020	ACLED
Niger	Données	PDIs à Tahoua et Tillabéri	UNHCR
Niger	Données	PDIs à Tahoua et Tillabéri	UNHCR
Niger	Données	Population	UN-DESA WPP
Niger	Données	Population en besoin d'assistance face à l'insécurité alimentaire	OCHA
Niger	Données	Population de moins de 25 ans	OCHA
Niger	Données	Réfugiés du Nigéria au Niger	UNHCR
Niger	Données	Incidents sécuritaires au cours de la première moitié de 2020	ACLED
Niger	Information	Scandale de blanchiment d'argent	RFI
Niger	Information	11 015 personnes fuient Inatès	OCHA
Niger	Information	Attaque de Chinégodar	Le monde
Niger	Information	Relocation de réfugiés à Maradi	OCHA
Niger	Information	Attaque d'Intikane	UNHCR
Nigeria	Données	Population vivant sous le seuil de pauvreté (%)	UNDP
Nigeria	Données	Personnes en besoin d'assistance humanitaire dans les états BAY.	OCHA
Nigeria	Données	Enfants en besoin d'assistance psychosociale	NCPSS
Nigeria	Données	Ménages en insécurité alimentaire à Borno	WFP
Nigeria	Données	PDIs dans le pays	UNHCR
Nigeria	Données	Population	UN-DESA WPP
Nigeria	Information	Attaques djihadistes augmentent dans le Nord-Ouest	Crisis Group
Nigeria	Information	30 personnes tuées, 35 blessées dans une explosion à Gamboru	Reuters
Nigeria	Information	30 personnes tuées à Auno, par Boko Haram	NYTimes
Nigeria	Information	Bandits armés tuent 47 personnes lors d'attaques sur les villages dans l'état de Katsina	Al Jazeera
Nigeria	Information	Attaques de militants tuent plus de 100 personnes à Gubio, Monguno, et Nganzai	BBC
Sénégal	Données	Population vivant sous le seuil de pauvreté (%)	UNDP
Sénégal	Données	Mauritaniens (%) dans les réfugiés et demandeurs d'asile au Sénégal	UNHCR
Sénégal	Données	Malnutrition (modérée ou sévère) (% enfants de moins de 5 ans)	UNDP
Sénégal	Données	Personnes en situation d'insécurité alimentaire	WFP
Sénégal	Données	PDIs dans le pays	IDMC

Sénégal	Données	Population	UN-DESA WPP
Sénégal	Données	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	UNHCR
Sénégal	Information	Premier cas confirmé de COVID-19	Le Monde
Sénégal	Information	Le Sénégal et la Mauritanie signent un accord pour renforcer la coopération contre le terrorisme transfrontalier, la migration irrégulière, les armes, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.	Le Monde
Sénégal	Information	Le Sénégal signe cinq partenariats avec des entreprises américaines	Agence Ecofin
Sénégal	Information	Manifestations contre l'augmentation du prix de l'électricité	RFI
La Gambie	Information	Premier cas confirmé de COVID-19	CGTN
La Gambie	Information	Le président Adama Barrow a enregistré un nouveau parti, le Parti National des Peuples, avec lui-même comme chef, dans un mouvement qui lui permettrait de se présenter à l'élection présidentielle de l'année prochaine	CFR
La Gambie	Information	Des milliers de manifestants sont descendus dans la rue, exigeant qu'Adama Barrow honore sa promesse et se rende, en vain	CGTN
La Gambie	Information	Manifestations pour réclamer justice pour les violations des droits de l'homme commises par l'ancien dictateur Yahya Jammeh	RFI
La Gambie	Données	Enfants affectés par malnutrition	WFP
La Gambie	Données	Personnes en insécurité alimentaire	WFP
La Gambie	Données	Classement HDI	UNDP
La Gambie	Données	Population	UN-DESA WPP
La Gambie	Données	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	UNHCR
La Gambie	Données	Envois de fonds en % du PIB	WB

SOURCES DES TABLEAUX DE CHIFFRES CLES PAYS – COVID-19

Pays	Texte	Source
Burkina Faso	Le port du masque est obligatoire	RFI
Burkina Faso	Manifestations privées et publiques, et rassemblements interdits	Ouest France
Burkina Faso	Kaboré annonce une série de mesures strictes, fermeture des aéroports, et frontières. Couvre-feu entre 19h et 5h, fermeture des bars, restaurants et marchés, villes avec un cas de Covid-19 sont en quarantaine.	Ouest France
Burkina Faso	Burkina Faso libère 1 207 détenus	Ouest France
Burkina Faso	Fermeture des écoles et universités	Le Monde
Burkina Faso	Confinement aménagé, voyage entre les villes reprend, lieux de cultes, transports publics, et certaines activités reprennent.	BBC
Cameroun	<i>IMF Executive Board Approves a US\$226 million Disbursement to Cameroon to Address the impact of the COVID-19 Petemic</i>	IMF
Cameroun	<i>Air, let et sea borders closed, issuance of entry visas suspended, schools, universities et vocational centres closed, gatherings of more than 50 people are prohibited, bars, restaurants closed from 6pm, regulation of consumer flows in markets et shopping centres, travel only authorized on cases of extreme necessity</i>	CRTV
Cameroun	Biya offre 2 millions de masques	Cameroon Tribune
Cameroun	Le port du masque est obligatoire	Al Jazeera
Tchad	<i>Lockdown in N'Djamena and big cities</i>	RFI
Tchad	<i>Airports and air space closed</i>	French People Daily
Tchad	<i>Schools and universities, bars, nightclubs, casinos, restaurants, places of worship closed</i>	French People Daily
Tchad	Le port du masque est obligatoire	French People Daily
Tchad	Déby déclare l'Etat d'urgence	French People Daily
Tchad	Réouverture des lieux de culte, des cours d'examen et des universités	OCHA
Tchad	Déby annonce que l'Etat paierait, pendant trois mois, les factures d'électricité liées à l'usage domestique au niveau de la tranche sociale	Afrik
Guinée	Le port du masque est obligatoire	Le Figaro
Guinée	Couvre-feu instauré, déplacement des personnes de Conakry vers l'intérieur interdit	Guinee Information
Guinée	L'état d'urgence renouvelé pour 30 jours avec un couvre-feu plus léger et de 23h00 à 4h00.	Guinee 360
Guinée	6 avril : présentation du plan d'action économique la crise COVID-19.	UNICEF
Guinée	État d'urgence déclaré, frontières et aéroports fermés, lieux de rassemblement comme les écoles sont fermés, rassemblements limités à 50 personnes : Dans les lieux publics, tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, professionnel et universitaire seront fermés pour une période de quatorze jours. Mais aussi, tous les lieux de culte, bars, salles de jeux, théâtres, cinémas et autres lieux de rassemblement	French People Daily
Mali	Le port du masque est obligatoire	TV5 Monde
Mali	IBK annonce la gratuité de l'électricité et de l'eau pour les mois d'avril et mai pour les consommateurs couverts par le tarif social	The Conversation
Mali	Le Mali déclare l'état d'urgence et le verrouillage à l'échelle nationale (interdiction des réunions de plus de 50 personnes, couvre-feu) mais maintient les élections et les mosquées restent ouvertes	French China
Mauritanie	Rapatriement de 500 mauritaniens bloqués au Sénégal	RFI
Mauritanie	Premier cas de COVID-19 confirmé en Mauritanie, les vols réduits depuis la France	Ouest France
Mauritanie	Mauritanie enlève la suspension de la prière du vendredi	La Croix
Mauritanie	Fermeture de l'espace aérien, maritime et terrestre du pays le 15 mars 2020	IOM
Mauritanie	Création d'un fonds de 25 milliards de ouguiyas (66,84 millions \$) pour lutter contre le COVID	Financial Afrik
Mauritanie	Les frontières sont fermées, les rassemblements interdits, les écoles, les restaurants et les marchés fermés, et un couvre-feu instauré en	Courrier International

	Mauritanie. Les déplacements entre différentes parties du pays sont également interdits.	
Niger	Le port du masque est obligatoire	The Nation Online
Niger	Mahamadou Issoufou déclare l'état d'urgence national et met Niamey en confinement (couvre-feu), annonce que l'Etat va payer les factures d'eau et d'électricité pour les mois d'avril et mai pour les défavorisés, annonce la grâce prochaine des peines pour 1 540 détenus	RFI
Niger	Mahamadou Issoufou annonce la mise en place d'une ligne de crédit bancaire de 150 milliards de FCFA (229 millions d'euros) pour soutenir les entreprises privées touchées par la covid	Le Figaro
Niger	Couvre-feu levé, les citoyens peuvent accéder aux établissements religieux	La Croix
Niger	Bars, night-clubs, cinéma, spectacles fermés	Ici Niger
Niger	Frontières et aéroports fermés	Ici Niger
Niger	Ecoles, universités fermées	Ici Niger
Nigeria	Le Nigeria ferme ses frontières à 13 pays à risque (Chine, Italie, Iran, Corée du Sud, Espagne, Japon, France, Allemagne, Norvège, États-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas et Suisse)	Le Monde
Nigéria	Le FMI approuve un prêt massif de 3,4 milliards de dollars pour aider le Nigéria à faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de COVID-19.	Jeune Afrique
Nigéria	Les écoles ferment et les assemblées religieuses sont limitées à 50 personnes.	IRIS
Nigéria	Le port du masque est obligatoire	Garda
Nigéria	Buhari assouplit le confinement (reprise de l'activité économique, couvre-feu seulement de 19h à 6h) à Lagos et Abuja.	France 24/RFI
Nigéria	Buhari annonce le verrouillage complet de Lagos et Abuja (tous les résidents doivent rester à la maison, les voyages vers d'autres États doivent être annulés, tous les magasins doivent être fermés ; les entreprises alimentaires, les stations-service, les sociétés de distribution d'électricité et les sociétés de sécurité seront exemptées)	France 24
Sénégal	Macky Sall atténue les règles du confinement (lieux de cultes, écoles et marchés rouvrent, couvre-feu 21h-5h)	France Info
Sénégal	Macky Sall déclare un état d'urgence sur le territoire et un confinement (manifestations et réunions interdites, couvre-feu de 20h à 6h). Lancement d'un fond de solidarité de 1 000 mds F CFA (Force COVID) pour protéger l'économie.	Financial Afrik
Sénégal	Répression des manifestations contre le couvre-feu	Financial Afrik
Sénégal	Frontières et aéroports fermés	BBC
Sénégal	Confinement et couvre-feu levés	Agence Ecofin
Sénégal	Le port du masque est obligatoire	Achyde
La Gambie	L'état d'urgence a été renouvelé une fois de plus (première fois le 3 avril, puis à nouveau le 19 mai) pour 21 jours, les lieux de culte et les marchés rouvrent de 6h à 18h, les aéroports et les frontières restent fermés	Teranga Information
La Gambie	Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 21,3 millions de dollars EU à la Gambie	IMF
La Gambie	Adama Barrow déclare l'état d'urgence; les marchés et les zones commerciales doivent être fermés; bars, cafétérias, cinémas, clubs vidéo, gymnases, musées, clubs, piscines publiques, salles d'événements, casinos, salles de jeux et lieux sportifs seront fermés, etc.	China.org
La Gambie	Limite les déplacements à partir de 1. Le Royaume-Uni 2. Espagne 3. France 4. Pologne 5. Allemagne 6. Suède 7. Danemark 8. Suisse 9. Pays Bas 10. Norvège 11. Autriche 12. Belgique 13. Portugal.	All Africa
La Gambie	Fermeture de l'espace aérien	AA

INDEX

FIGURES

Figure 1 : Indicateur FFU 1.1, Fenêtre SLC, juin 2020	15
Figure 2 : Indicateur FFU 1.2, Fenêtre SLC, juin 2020	16
Figure 3 : Indicateur FFU 1.3, Fenêtre SLC, juin 2020	17
Figure 4 : Indicateur FFU 1.4, Fenêtre SLC, juin 2020	18
Figure 5 : Indicateur FFU 1.5, Fenêtre SLC, juin 2020	19
Figure 6 : Indicateur FFU 2.1, Fenêtre SLC, juin 2020	20
Figure 7 : Indicateur FFU 2.1 bis, Fenêtre SLC, juin 2020	21
Figure 8 : Indicateur FFU 2.2, Fenêtre SLC, juin 2020	22
Figure 9 : Indicateur FFU 2.3, Fenêtre SLC, juin 2020	23
Figure 10 : Indicateur FFU 2.4, Fenêtre SLC, juin 2020	24
Figure 11 : Indicateur FFU 2.5, Fenêtre SLC, juin 2020	25
Figure 12 : Indicateur FFU 2.6, Fenêtre SLC, juin 2020	26
Figure 13 : Indicateur FFU 2.7, Fenêtre SLC, juin 2020	27
Figure 14 : Indicateur FFU 2.8, Fenêtre SLC, juin 2020	28
Figure 15 : Indicateur FFU 2.9, Fenêtre SLC, juin 2020	29
Figure 16 : Indicateur FFU 3.1, Fenêtre SLC, juin 2020	30
Figure 17 : Indicateur FFU 3.2, Fenêtre SLC, juin 2020	31
Figure 18 : Indicateur FFU 3.3, Fenêtre SLC, juin 2020	32
Figure 19 : Indicateur FFU 3.4, Fenêtre SLC, juin 2020	33
Figure 20 : Indicateur FFU 3.5, Fenêtre SLC, juin 2020	34
Figure 21 : Indicateur FFU 3.5 bis, Fenêtre SLC, juin 2020	35
Figure 22 : Indicateur FFU 3.6, Fenêtre SLC, juin 2020	36
Figure 23 : Indicateur FFU 3.7, Fenêtre SLC, juin 2020	37
Figure 24 : Indicateur FFU 3.8, Fenêtre SLC, juin 2020	38
Figure 25 : Indicateur FFU 3.10, Fenêtre SLC, juin 2020	39
Figure 26 : Indicateur FFU 3.11, Fenêtre SLC, juin 2020	40
Figure 27 : Indicateur FFU 4.1, Fenêtre SLC, juin 2020	41
Figure 28 : Indicateur FFU 4.1 bis, Fenêtre SLC, juin 2020	42
Figure 29 : Indicateur FFU 4.2, Fenêtre SLC, juin 2020	43
Figure 30 : Indicateur FFU 4.3, Fenêtre SLC, juin 2020	44
Figure 31 : Indicateur FFU 4.6, Fenêtre SLC, juin 2020	45
Figure 32 : Indicateur FFU 5.1, Fenêtre SLC, juin 2020	46
Figure 33 : Indicateur FFU 5.2, Fenêtre SLC, juin 2020	47
Figure 34 : Indicateur FFU 5.3, Fenêtre SLC, juin 2020	48
Figure 35 : Indicateur FFU 5.4, Fenêtre SLC, juin 2020	49
Figure 36 : Indicateur FFU 6.1, Fenêtre SLC, juin 2020	50
Figure 37 : Indicateur FFU 6.2, Fenêtre SLC, juin 2020	51
Figure 38 : Indicateur FFU 6.3, Fenêtre SLC, juin 2020	52

TABLES

Table 1: Indicateur FFU 1.1, note méthodologique	54
Table 2: Indicateur FFU 1.2, note méthodologique	57
Table 3: Indicateur FFU 1.3, note méthodologique	58
Table 4: Indicateur FFU 1.4, note méthodologique	60
Table 5: Indicateur FFU 1.5, note méthodologique	61
Table 6: Indicateur FFU 2.1, note méthodologique	63
Table 7: Indicateur FFU 2.1 bis, note méthodologique	64
Table 8: Indicateur FFU 2.2, note méthodologique	66
Table 9: Indicateur FFU 2.3, note méthodologique	69
Table 10: Indicateur FFU 2.4, note méthodologique	70
Table 11: Indicateur FFU 2.5, note méthodologique	72
Table 12: Indicateur FFU 2.6, note méthodologique	73
Table 13: Indicateur FFU 2.7, note méthodologique	74
Table 14: Indicateur FFU 2.8, note méthodologique	76
Table 15: Indicateur FFU 2.9, note méthodologique	78
Table 16: Indicateur FFU 3.1, note méthodologique	80
Table 17: Indicateur FFU 3.2, note méthodologique	81
Table 18: Indicateur FFU 3.3, note méthodologique	82
Table 19: Indicateur FFU 3.4, note méthodologique	84
Table 20: Indicateur FFU 3.5, note méthodologique	85
Table 21: Indicateur FFU 3.5 bis, note méthodologique	86
Table 22: Indicateur FFU 3.6, note méthodologique	88
Table 23: Indicateur FFU 3.7, note méthodologique	89
Table 24: Indicateur FFU 3.8, note méthodologique	90
Table 25: Indicateur FFU 3.10, note méthodologique	92
Table 26: Indicateur FFU 3.11, note méthodologique	94
Table 27: Indicateur FFU 4.1, note méthodologique	95
Table 28: Indicateur FFU 4.1 bis, note méthodologique	96
Table 29: Indicateur FFU 4.2, note méthodologique	97
Table 30: Indicateur FFU 4.3, note méthodologique	98
Table 31: Indicateur FFU 4.6, note méthodologique	100
Table 32: Indicateur FFU 5.1, note méthodologique	102
Table 33: Indicateur FFU 5.2, note méthodologique	103
Table 34: Indicateur FFU 5.3, note méthodologique	104
Table 35: Indicateur FFU 5.4, note méthodologique	106
Table 36: Indicateur FFU 6.1, note méthodologique	108
Table 37: Indicateur FFU 6.2, note méthodologique	109
Table 38: Indicateur FFU 6.3, note méthodologique	110